



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/B/43/7  
30 juillet 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarante-troisième session  
Genève, 7-18 octobre 1996  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION .....	1 - 4
<b>I. APERCU DES ACTIVITES MENEES EN 1995.....</b>	<b>5 - 20</b>
<b>II. EXAMEN DES ACTIVITES PAR SUBDIVISION DU PROGRAMME.....</b>	<b>21 - 307</b>
A. Division des produits de base.....	21 - 34
1. Politiques relatives aux produits de base, gestion....	21 - 24
2. Développement durable dans le secteur des produits de base .....	25 - 28
3. Commercialisation internationale des produits de base et gestion des risques liés aux prix des produits de base .....	29 - 34
B. Division de l'interdépendance globale.....	35 - 47
1. Financement du développement et dette .....	35 - 44
2. Questions monétaires internationales .....	45 - 47
C. Division du commerce international.....	48 - 103
1. Suivi des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay et adhésion à l'OMC .....	48 - 51
2. Corrélacion entre le commerce et l'environnement .....	52 - 67
3. Droit et politique de la concurrence .....	68 - 75
4. Politiques commerciales et expansion des échanges .....	76 - 91
5. Système généralisé de préférences et lois commerciales	92 - 103
D. Division des sociétés transnationales et de l'investissement et Division de la science et de la technologie.....	104 - 145
1. Privatisation .....	106 - 111
2. Comptabilité : Normes internationales de comptabilité et de publication .....	112 - 116
3. Cadre directif pour attirer les investissements étrangers (FORINVEST) .....	117 - 119
4. Négociation d'arrangements dans le domaine des affaires commerciales internationales (TRANSACT) .....	120 - 123

5.	Développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC) .....	124 - 129
6.	Autres activités relatives à l'investissement .....	130
7.	Science et technologie .....	131 - 145
E.	Division des pays les moins avancés .....	146 - 160
1.	Pays les moins avancés .....	146 - 154
2.	Pays en développement sans littoral .....	155 - 160
F.	Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux .....	161 - 199
1.	Atténuation de la pauvreté .....	161 - 165
2.	Coopération économique entre pays en développement ....	166 - 192
3.	Assistance au peuple palestinien .....	193 - 199
G.	Division du développement des services et de l'efficacité commerciale .....	200 - 280
1.	Efficacité commerciale .....	200 - 227
2.	Développement des services .....	228 - 232
3.	Transports maritimes, ports et transport multimodal ...	233 - 273
4.	Assurance .....	274 - 280
H.	Activités intersectorielles et autres activités .....	281 - 307
1.	Mesures de réglementation commerciale .....	281 - 287
2.	TRAINFORTRADE .....	288 - 303
3.	Services consultatifs .....	304 - 307
<b>III.</b>	<b>QUESTIONS GENERALES ET EVOLUTION .....</b>	<b>308 - 344</b>
A.	Coopération avec d'autres organisations .....	308 - 325
B.	Suivi et évaluation des projets et programmes .....	326 - 330
C.	Evolution constatée dans la mobilisation des ressources .....	331 - 340
D.	Renseignements sur les dépenses d'appui .....	341 - 344
<b>IV.</b>	<b>SUIVI DES DECISIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELATIVES A LA COOPERATION TECHNIQUE .....</b>	<b>345 - 402</b>
A.	Examen intergouvernemental de la coopération technique .....	345 - 374
B.	Création d'un fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés .....	375 - 377

C.	Création d'un bureau d'études : étude de faisabilité.....	378 - 384
D.	Informations concernant le suivi de l'étude approfondie du programme SYDONIA.....	385 - 395
E.	Résolutions de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles.....	396 - 402

#### Tableaux et diagramme

Tableau 1	Evolution des dépenses de coopération technique de la CNUCED, 1985-1995
Tableau 2	Dépenses de coopération technique, 1992-1995, PMA, par région et par programme
Tableau 3	Activités de coopération technique par division ou programme, en 1995
Tableau 4	Contributions à la CNUCED au titre de fonds d'affectation spéciale, par catégorie, 1983-1985
Diagramme 1	Dépenses de coopération technique, 1987-1995

## INTRODUCTION

1. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 107 du document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté à sa neuvième session, le Conseil du commerce et du développement examine les activités de coopération technique de la CNUCED. Il est normalement aidé dans sa tâche par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme. Pour des raisons de calendrier, le Groupe de travail n'a pu, en 1996, se réunir avant la quarante-troisième session du Conseil pour examiner les activités de coopération technique. On trouvera au paragraphe 346 ci-dessous des propositions concernant les prochains examens auxquels le Conseil procédera avec l'aide du Groupe de travail et la suite à donner aux recommandations formulées au paragraphe 96 du document susmentionné.

2. Le présent rapport comprend une introduction et quatre sections. La section I résume les activités menées en 1995 et la section II passe en revue les activités par subdivision du programme, en fonction de la structure du secrétariat qui était en place au cours de l'année considérée. La section III fournit des renseignements sur des questions et tendances générales relatives à la coopération technique de la CNUCED, entre autres à la coopération avec d'autres organisations, à l'évaluation, à la mobilisation de ressources et aux dépenses d'appui. La section IV évoque différentes questions touchant à la coopération technique de la CNUCED, sur lesquelles l'attention du Conseil est appelée en raison de décisions intergouvernementales prises notamment par la Conférence à sa neuvième session, par le Conseil lui-même et par le Groupe de travail.

3. En décembre 1995, après avoir examiné les activités de coopération technique à sa vingt-sixième session, le Groupe de travail a décidé de prier le secrétariat de lui fournir des informations sur les points suivants :

- La répartition des dépenses d'appui (voir par. 341 à 343);
- L'utilisation des fonds du budget-programme pour le soutien des activités de coopération technique (voir par. 374 à 377);
- La suite donnée à l'étude approfondie sur le programme SYDONIA (voir par. 385 à 395);
- Les activités de coopération technique de la CNUCED dans les pays les moins avancés (PMA) et par région et programme (voir par. 6 à 9 et 375 à 377);

- La coopération technique de la CNUCED concernant le droit et la politique de la concurrence (voir par. 68 à 75).

4. Le Groupe de travail a également demandé que le programme TRAINFORTRADE fasse l'objet d'une étude approfondie. Cette étude, en cours de réalisation, n'a pu être achevée à temps pour la présente session du Conseil. On se propose donc de la terminer avant la vingt-neuvième session du Groupe de travail qui doit se tenir début 1997.

#### I. APERCU DES ACTIVITES MENEES EN 1995

5. Les dépenses de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 22 millions de dollars des Etats-Unis en 1995, en légère hausse par rapport à 1994 (21,4 millions de dollars). Le montant total de ces dépenses n'a pas enregistré de variation sensible dans les années 90; il avait atteint, avant cette année, son niveau le plus élevé en 1990 (21,9 millions de dollars) et son niveau le plus bas en 1993 (20,3 millions de dollars) (voir le tableau 1 ci-après et le tableau 1 de l'annexe ainsi que le diagramme 1).

**Tableau 1**

#### EVOLUTION DES DEPENSES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

	1985-1995 (millions de dollars des Etats-Unis)				
	1985	1990	1993	1994	1995
Dépenses financées par le PNUD	5,8	17,4	10,9	10,8	7,8
Dépenses financées par le fonds d'affectation spéciale	1,1	3,6	8,8	10,0	13,4
Programme ordinaire de coopération technique	0,3	0,6	0,6	0,5	0,8
Total	7,2	21,9	20,3	21,4	22,0

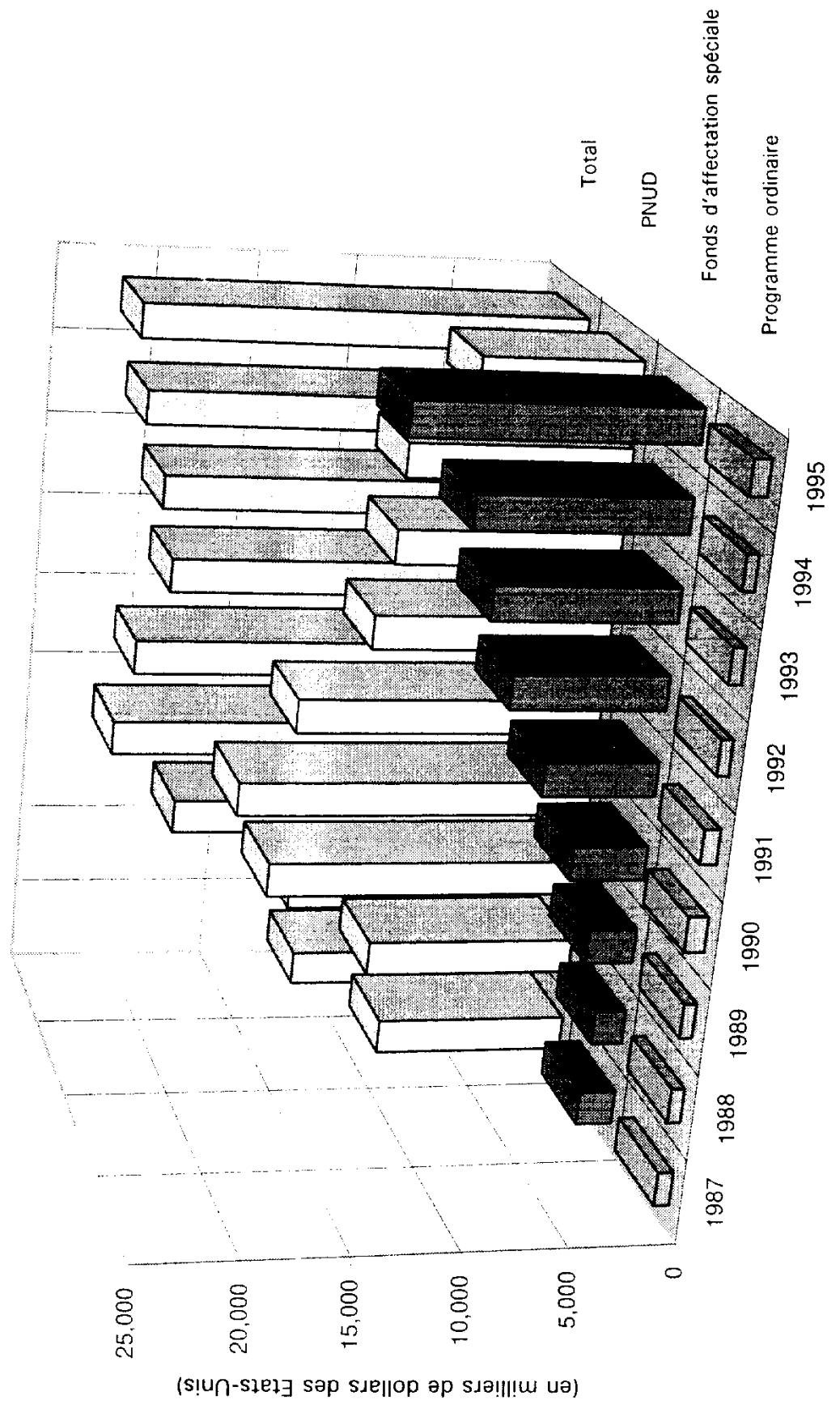
6. Le tableau 1, qui donne également une ventilation du programme par source de financement, fait apparaître une diminution constante de la contribution du PNUD, en valeur absolue comme en valeur relative, et une augmentation concomitante des contributions provenant du fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. On trouvera au tableau 4 (p. 90) et au tableau VII de l'annexe des détails sur l'origine des contributions versées au fonds d'affectation

spéciale. Les questions relatives à la mobilisation des ressources sont examinées aux paragraphes 331 à 340 du présent rapport, compte tenu de ces éléments.

7. On trouvera au tableau 2 les renseignements que le Groupe de travail a demandés à sa vingt-sixième session concernant la répartition des dépenses de coopération technique relatives en faveur des pays les moins avancés (PMA) par région et par programme pour la période 1992-1995. Les PMA occupent une place importante dans la coopération technique de la CNUCED. Dans le document final adopté à sa neuvième session, la Conférence a décidé que les PMA devaient avoir priorité dans l'assistance émanant de la CNUCED.

DIAGRAMME 1

DEPENSES DE COOPERATION TECHNIQUE, 1987-1995





**Tableau 2**DEPENSES DE COOPERATION TECHNIQUE, 1992-1995 PMA, PAR REGION ET PAR PROGRAMME <sup>a/</sup> (en milliers de dollars E.-U.)

	1992	1993	1994	1995
I. TOTAL	<b>19 599</b>	<b>20 280</b>	<b>21 395</b>	<b>21 953</b>
II. PMA, Total	<b>7 034</b>	<b>7 215</b>	<b>6 827</b>	<b>6 067</b>
III. Par région :				
Afrique	<b>5 070</b>	<b>4 948</b>	<b>3 489</b>	<b>4 486</b>
Etats arabes	<b>223</b>	<b>899</b>	<b>1 729</b>	<b>1 004</b>
Asie et Pacifique	<b>2 968</b>	<b>3 478</b>	<b>3 526</b>	<b>2 899</b>
Amérique latine et Caraïbes	<b>2 487</b>	<b>2 262</b>	<b>2 864</b>	<b>2 512</b>
Europe	<b>247</b>	<b>412</b>	<b>1 569</b>	<b>2 949</b>
Projets interrégionaux	<b>8 604</b>	<b>8 281</b>	<b>8 218</b>	<b>8 103</b>
IV. Par programme :				
Produits de base	<b>682</b>	<b>840</b>	<b>607</b>	<b>217</b>
Interdépendance globale	<b>1 948</b>	<b>1 966</b>	<b>2 505</b>	<b>2 590</b>
dont : Financement du développement et dette	(1 739)	(1 706)	(2 262)	(2 430)
Commerce international	<b>2 638</b>	<b>3 004</b>	<b>3 637</b>	<b>2 084</b>
dont : Cycle d'Uruguay et suivi	(1 155)	(1 115)	(1 938)	(1 037)
Sociétés transnationales et investissement <sup>b/</sup>	-	<b>406</b>	<b>1 352</b>	<b>2 042</b>
Science et technologie	<b>489</b>	<b>386</b>	<b>313</b>	<b>138</b>
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	<b>1 331</b>	<b>1 130</b>	<b>484</b>	<b>427</b>
Coopération économique entre pays en développement et programmes spéciaux	<b>927</b>	<b>326</b>	<b>411</b>	<b>352</b>
Développement des services et efficacité commerciale	<b>9 004</b>	<b>9 971</b>	<b>9 923</b>	<b>11 528</b>
dont : SYDONIA/Facilitation du commerce	(6 405)	(6 658)	(5 622)	(7 288)
Pôles commerciaux	(53)	(389)	(654)	(309)
Gestion des ports	(164)	(998)	(1 413)	(988)
TRAINMAR	(836)	(820)	(776)	(862)
SIAM	(857)	(997)	(487)	(1 505)
Activités intersectorielles et autres	<b>2 580</b>	<b>2 250</b>	<b>2 162</b>	<b>2 570</b>
dont : Formation et mise en valeur des ressources humaines	(1 368)	(845)	(1 110)	(1 536)

<sup>a/</sup>Source Tableau IV de l'annexe   <sup>b/</sup>Ce programme a été rattaché à la CNUCED en 1993. Les dépenses opérationnelles de 1992 et 1993 ont été imputées au Département des services d'appui et de gestion pour le développement (New York).

Il ressort du tableau IV de l'annexe que la part des activités de coopération technique consacrée aux PMA, après avoir atteint 42 % en 1989, est passée à 28 % en 1995 (dépenses directes au titre des projets de pays et part estimative des dépenses afférentes aux projets multinationaux <sup>2</sup>).

8. S'agissant de la répartition des dépenses par région, le tableau 2 montre que la part revenant aux pays en transition d'Europe a augmenté sensiblement ces dernières années (1 % en 1992 contre 13 % en 1995). En valeur absolue, les dépenses engagées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes sont restées plus ou moins constantes, ou ont légèrement baissé. La part du programme interrégional a diminué tandis que celle des Etats arabes a augmenté, essentiellement en raison du vaste projet relatif à la gestion des ports en Somalie.

9. Des renseignements sur les dépenses par programme sont présentés sous forme succincte au tableau 2 et de manière plus détaillée au tableau 3 pour 1995. Au cours des quatre dernières années, au moins 50 % des dépenses totales ont été consacrés au développement des services et à l'efficacité commerciale, ce qui tient à la part relativement importante des programmes SYDONIA, TRAINMAR et SIAM. Parmi les autres programmes de grande envergure il convient de mentionner : la gestion de la dette, le commerce international (en particulier le suivi du Cycle d'Uruguay), TRAINFORTRADE et, depuis peu, les Services consultatifs pour l'investissement et la technologie.

10. Comme les années précédentes, des informations sur la répartition régionale des dépenses, sur la nationalité des experts et des consultants ainsi que sur la structure des dépenses au titre des projets sont présentées dans l'annexe (tableaux II, V et VI respectivement).

11. Le tableau 3, établi d'après le tableau V de l'annexe, résume les activités d'assistance technique exécutées par la division ou le programme du secrétariat chargé d'apporter l'appui technique et l'encadrement voulus aux projets concernés. Cette présentation, adoptée également sous une forme plus détaillée au chapitre II du présent rapport, semble être la plus appropriée, car elle correspond à une politique et une pratique suivies de longue date par la CNUCED, consistant à lier étroitement les activités de coopération technique aux travaux de chaque unité administrative. Les principales caractéristiques des activités de coopération technique menées en 1995 sont décrites ci-après.

---

<sup>2</sup> On trouvera dans les notes du tableau IV de l'annexe des précisions sur les estimations du secrétariat. Quelques projets multinationaux sont exclusivement consacrés aux PMA; la plupart des autres projets leur procurent des avantages, mais ne leur sont pas exclusivement consacrés.

12. Les activités de coopération technique de la CNUCED dans le secteur des produits de base sont restées relativement modestes tant en valeur absolue - légèrement plus de 1 % du total des dépenses - que par rapport aux travaux de recherche, d'analyse des politiques et d'appui à la coopération internationale réalisés par le secrétariat dans ce secteur.

**Tableau 3**

**ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE PAR DIVISION OU PROGRAMME, EN 1995**  
**DEPENSES AU 31 DECEMBRE 1995**  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

DIVISION	DEPENSES EN 1995				
	PNUD	FONDS D'AFFECTATION SPECIALE	PROGRAMME ORDINAIRE	TOTAL	%
	a	b	c	a + b + c	
<del>PRODUITS DE BASE : Total</del>	-	<del>217</del>	-	<del>217</del>	<del>1,0</del>
Politique générale et informations concernant les produits de base	-	116	-	116	0,5
Développement durable dans le secteur des produits de base	-	52	-	52	0,2
Gestion des risques liés aux prix des produits de base	-	48	-	48	0,2
<del>INTERDEPENDANCE GLOBALE : Total</del>	<del>934</del>	<del>1 655</del>	-	<del>2 590</del>	<del>41,8</del>
Financement du développement et dette :	934	1 496	-	2 431	11,1
a. SYGADE	934	1 404	-	2 339	10,7
b. Autres	-	92	-	92	0,4
Questions monétaires internationales	-	159	-	159	0,7
<del>COMMERCE INTERNATIONAL : Total</del>	<del>991</del>	<del>1 092</del>	-	<del>2 087</del>	<del>9,5</del>
Suivi des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay	791	246	-	1 037	4,7
Commerce et environnement	38	180	-	219	1,0
Contrôle des pratiques commerciales restrictives	51	33	-	84	0,4
Politiques commerciales et expansion du commerce	111	3	-	115	0,5
SGP et lois et règlements commerciaux	-	630	-	630	2,9
<del>SOCIETES TRANSNATIONALES ET</del>	<del>793</del>	<del>1 248</del>	-	<del>2 042</del>	<del>9,3</del>
<del>INVESTISSEMENT : Total</del>	-	-	-	-	-
Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité	-	13	-	13	0,1
ISAR	128	-	-	128	0,6
FORINVEST	376	548	-	924	4,2
TRANSACT	190	15	-	206	0,9
EMPRETEC	32	79	-	110	0,5
Autres activités	66	594	-	660	3,0
<del>SCIENCE ET TECHNOLOGIE : Total</del>	-	<del>138</del>	-	<del>138</del>	<del>0,6</del>
Science et technologie au service du développement	-	138	-	138	0,6
<del>PAYS LES MOINS AVANCES : Total</del>	<del>285</del>	<del>142</del>	-	<del>427</del>	<del>1,9</del>
Pays les moins avancés :	138	111	-	249	1,1
Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	147	31	-	179	0,8
<del>CEPD et programmes spéciaux : Total</del>	<del>139</del>	<del>213</del>	-	<del>352</del>	<del>1,6</del>
Atténuation de la pauvreté	44	45	-	89	0,4

Coopération économique entre pays en développement	95	167	-	262	1,2
Assistance au peuple palestinien	-	1	-	1	0,0
<b>DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET EFFICACITE</b>	<b>3 933</b>	<b>7 591</b>	-	<b>11 528</b>	<b>52,5</b>
<b>COMMERCIALE : Total</b>					
Efficacité commerciale :	2 960	4 638	-	7 598	34,6
a. Modernisation et réforme des douanes	2 933	4 355	-	7 289	33,2
b. Réseau mondial de pôles commerciaux	27	283	-	309	1,4
Développement des services	22	167	-	189	0,9
Transports maritimes, ports et transport multimodal :	936	2 634	-	3 571	16,3
a. Transport et réglementation maritimes	4	29	-	32	0,1
b. Transport multimodal	183	-	-	183	0,8
c. Gestion et développement des ports	733	255	-	989	4,5
d. Formation de cadres maritimes	12	850	-	862	3,9
e. Gestion des itinéraires de transport	5	1 501	-	1 505	6,9
Assurances	15	153	-	168	0,8
<b>ACTIVITES INTERSECTORIELLES ET AUTRES : Total</b>	<b>721</b>	<b>1 053</b>	<b>797</b>	<b>2 570</b>	<b>11,7</b>
Gestion des données	17	84	-	101	0,5
Formation et mise en valeur des ressources humaines	-	933	-	933	4,2
Services consultatifs	704	36	797	1 536	7,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 799</b>	<b>13 356</b>	<b>797</b>	<b>21 953</b>	<b>100,0</b>

Elles ont porté essentiellement sur l'intégration dans l'économie du secteur des minéraux hors combustibles; sur la gestion durable des ressources naturelles, grâce notamment à l'initiative BIOTRADE lancée avec les partenaires intéressés; sur la gestion des risques liés aux prix des produits de base et sur la promotion des échanges de produits de base dans les pays en développement. L'assistance auparavant accordée à la gestion des importations alimentaires a été mise en veilleuse : à l'avenir, les demandes d'aide présentées dans ce domaine seront transmises au Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI), mieux placé pour donner des conseils en matière d'achats.

13. La coopération technique fournie par la **Division de l'interdépendance globale** a principalement concerné la gestion de la dette (système SYGADE), qui a représenté à elle seule 11 % du total des dépenses d'assistance technique en 1995. A la suite de l'installation du nouveau logiciel SYGADE 5.0, le système de la CNUCED deviendra probablement le système de référence le plus utilisé pour la gestion de la dette. La CNUCED a mené d'autres activités dans ce domaine en aidant les pays en développement, en particulier les pays africains, à rééchelonner ou à convertir leur dette publique. Elle a également continué d'apporter un appui au Groupe des Vingt-Quatre - représentant les pays en développement - sur les questions monétaires et financières internationales, dans le cadre de leurs négociations avec la Banque mondiale et le FMI.

14. La **Division du commerce international** est entrée pour 9,5 % dans le total

des programmes de coopération technique de la CNUCED, en diminution sensible par rapport à 1994 (17 %). Elle continue pour l'essentiel de fournir une aide aux pays en développement dans le suivi du Cycle d'Uruguay et les procédures d'adhésion à l'OMC. Cette dernière met au point, avec le concours de certains donateurs, ses propres programmes dans ce domaine; de nombreuses consultations ont lieu entre les deux organisations, ainsi qu'avec le CCI, pour mieux coordonner, ou conjuguer, leurs interventions. Les liens existants entre le commerce, l'environnement et le développement ont fait l'objet d'études et d'ateliers et des informations ont été diffusées à ce sujet. Les programmes d'aide à l'élaboration et à l'application des politiques et de la législation en matière de concurrence ont été poursuivis, de même que ceux relatifs au système généralisé de préférences et aux lois et règlements commerciaux. Un certain nombre de projets touchant la politique commerciale ont été entrepris, notamment un nouveau projet sur la coopération commerciale et économique en Méditerranée.

15. La plupart des activités de coopération économique de la **Division des sociétés internationales et de l'investissement** et de la **Division de la science et de la technologie** ont été menées conjointement dans le cadre des Services consultatifs pour l'investissement et la technologie (SCIT). Ces deux divisions ont compté pour 10 % environ dans le total des dépenses de la CNUCED, ce qui est sensiblement plus qu'en 1994. Un programme important exécuté au titre des SCIT est FORINVEST, qui aide les pays à créer et à maintenir des conditions propices à l'essor des investissements étrangers et des transactions internationales. D'autres programmes poursuivent des objectifs particuliers, tels EMPRETEC, qui vise à développer l'esprit d'entreprise dans les petites et moyennes entreprises, et ISAR, qui consiste à élaborer et à faire appliquer de meilleures normes de comptabilité et de publication, en particulier dans les pays en transition. Dans le domaine technologique, les principales activités de la CNUCED ont consisté à aider les pays à renforcer leurs capacités, en mettant notamment l'accent sur la commercialisation des travaux de recherche-développement, et à diffuser des renseignements sur les technologies de l'information.

16. La **Division des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires** a engagé 2 % du total des dépenses de la CNUCED. Les activités ont consisté essentiellement à appuyer les préparatifs de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour les années 90. L'assistance accordée aux pays en développement sans littoral a porté en particulier sur les difficultés auxquelles se heurtent les républiques d'Asie centrale en matière de transit.

17. Bien que la coopération technique émanant de la **Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux**

soit restée limitée en termes de dépenses (1,6 % du total), elle a joué le rôle de catalyseur. La Division s'est occupée des aspects de la coopération économique entre pays en développement qui touchent au financement du commerce, aux accords de compensation et de paiement, et à l'appui à des groupements dans la région de l'Asie et du Pacifique et au Maghreb. Les activités d'assistance au peuple palestinien ont pris une nouvelle orientation, l'évolution de la situation politique permettant l'envoi de missions techniques sur le terrain.

18. Les activités de coopération technique de la **Division du développement des services et de l'efficacité commerciale** constituent l'essentiel des activités opérationnelles de la CNUCED (52,5 % du total des dépenses en 1995, contre 46,4 % en 1994). Cela s'explique dans une large mesure par la forte demande - bénéficiant de l'appui de donateurs - dont fait l'objet le programme SYDONIA de réforme et d'informatisation douanières : ses activités ont représenté à elles seules un tiers du total des dépenses de coopération technique de la CNUCED. L'assistance fournie en vue de créer des pôles commerciaux et de les relier en un réseau mondial a été poursuivie.

19. La Division s'occupe également des activités concernant les transports maritimes, les ports et le transport multimodal, secteur dans lequel la coopération technique joue un rôle notable (16,3 % du total). Le programme le plus important porte sur la gestion des itinéraires de transport grâce à la localisation des marchandises (système SIAM); il a été activement poursuivi, principalement en Afrique. La CNUCED a maintenu ses activités de formation de cadres maritimes (TRAINMAR) ainsi que son assistance à la gestion et à la remise en état des ports somaliens. Parmi les autres activités appuyées par la Division, on peut citer les programmes relatifs aux services dans le développement et aux assurances, dont les activités, quoique modestes, ont été bien ciblées et essentiellement consacrées à l'Afrique.

20. La **Division des services d'appui au programme et des services de gestion** a centralisé la gestion de certaines activités de coopération technique qui intéressent plusieurs programmes ou divisions et sont consignées à la rubrique **Activités intersectorielles et autres**. Les dépenses consacrées à ces activités, qui ont représenté 11,7 % du totale en 1995, ont, pour plus de la moitié, financé le programme TRAINFORTRADE, qui sert toujours à élaborer des modules de formation et à apporter un appui à des établissements de formation dans les pays en développement pour les adapter et les diffuser. Un autre élément concerne l'amélioration, l'élargissement et la diffusion de la base de données sur les mesures de réglementation commerciale au moyen du logiciel TRAINS, disponible sur disquettes CD-Rom. Tout en restant d'un coût modique, ce programme est hautement apprécié dans le monde entier. Enfin, les services consultatifs interrégionaux aux pays en développement financés sur le

chapitre 12 du budget-programme de l'ONU et le programme d'appui sectoriel du PNUD sont également présentés sous cette rubrique.

## II. EXAMEN DES ACTIVITES PAR SUBDIVISION DU PROGRAMME

### A. Division des produits de base

#### 1. Politiques relatives aux produits de base, gestion

##### Contexte

21. Pour la plupart des pays en développement, les exportations de produits de base constituent la source principale de recettes en devises, la production de ces produits et les activités connexes représentant une part importante de leur PNB. Par conséquent, l'évolution des marchés mondiaux de produits de base et la gestion des ressources naturelles (tant par le secteur public que par le secteur privé) influent fortement sur les perspectives de croissance et de développement durable.

##### Objectifs et caractéristiques

22. Une attention particulière a été accordée : i) au secteur des minéraux autres que les combustibles, dans lequel la CNUCED a un mandat particulier à assumer, au titre de la résolution 49/106 de l'Assemblée générale, en vue de déterminer et de promouvoir des politiques qui facilitent l'intégration de ce secteur dans l'ensemble de l'économie nationale; et ii) au financement du commerce et à la gestion des importations alimentaires, l'objectif étant de remédier à la détérioration des conditions d'importation de produits alimentaires enregistrée dans de nombreux pays en développement.

##### Produits/résultats

23. Trois séminaires régionaux et un séminaire interrégional, tous jugés très utiles par les participants, ont été organisés dans le cadre du projet relatif au rôle du secteur des minéraux dans les pays en développement (MINDEV), qui a permis d'établir un certain nombre de monographies nationales et de les distribuer aux pays concernés et à d'autres pays se trouvant dans la même situation. Pendant la période considérée, une monographie portant sur le secteur des minéraux en République dominicaine (UNCTAD/COM/61) a été publiée; une étude analogue consacrée au Zimbabwe devait l'être en 1996. Par ailleurs, à partir des enseignements tirés jusqu'ici du projet MINDEV, un nouveau programme a été entrepris en vue de renforcer les capacités de façon à faciliter l'intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'exploitation des ressources minérales.



24. Une étude des incidences de la dévaluation du franc CFA (1994) sur le secteur alimentaire a été achevée et distribuée en 1996.

## **2. Développement durable dans le secteur des produits de base**

### Contexte

25. Les inquiétudes qui se sont manifestées au lendemain de la CNUED quant aux rapports entre la croissance économique et le milieu naturel - tenant au fait que tant l'extraction de minéraux que la production industrielle ont des incidences sur les ressources naturelles - ont rejailli sur la gestion du secteur des produits de base, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

### Objectifs

26. Les principaux objectifs des activités menées dans ce domaine sont les suivants : i) faire en sorte que les secteurs public et privé des pays en développement soient mieux à même de tenir compte, dans un cadre participatif, des problèmes de développement durable qui se posent lorsque les ressources naturelles sont exploitées aux fins de la production de produits primaires; ii) répondre au besoin croissant dans les pays développés et les pays en développement d'adopter des modes de production et de consommation écologiquement plus viables; iii) contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et mesures économiques permettant aux pays en développement de tirer des avantages économiques de l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique; iv) favoriser un partage de données d'expérience entre les pays en développement en ce qui concerne les méthodes de gestion de l'environnement dans les secteurs minier et métallurgique.

### Caractéristiques

27. Parmi les projets exécutés figurent l'organisation de séminaires et d'ateliers interrégionaux, régionaux et sous-régionaux; l'établissement de monographies sur des pays particuliers; la mise au point de modèles permettant de recenser (et de résoudre) les problèmes; la compilation et l'analyse de données statistiques; l'étude de mécanismes se rapportant à la question des droits sur les ressources biologiques, notamment l'élaboration de protocoles pour les contrats de prospection biochimique.

### Produits/résultats

28. Les principaux produits et résultats obtenus en 1995 sont décrits

ci-après :

- La première phase pilote du projet relatif aux ressources naturelles et à la production de produits primaires a été mise en route. Ce projet vise à étudier, en collaboration avec le gouvernement de la province du Cap du Nord (Afrique du Sud), les solutions envisageables pour le développement de la région de Namaqualand, qui connaîtra probablement d'importants problèmes d'adaptation en raison de la réduction de l'activité des mines de diamant au cours des 10 prochaines années. (Le projet en question a été récemment évoqué dans "Azimuths", série documentaire du PNUD réalisée pour la télévision, sous le titre "Le prix du diamant".)
- Dans le cadre d'un projet exécuté en commun avec le PNUE, deux réunions d'experts se sont tenues à New York (10 et 11 avril 1995) et à Genève (4 et 5 décembre 1995). Les participants ont discuté de la nécessité de prendre des mesures permettant de concilier des objectifs multiples (économiques, sociaux et environnementaux) et la meilleure démarche à suivre dans les cas où des contradictions se manifestent. A Genève, les participants ont également examiné trois monographies consacrées respectivement à l'Egypte, à l'Afrique du Sud et à la République tchèque.
- La CNUCED a réalisé, dans le cadre d'un projet exécuté avec l'appui du Conseil international des métaux et de l'environnement (CIME), une étude statistique du commerce international des métaux et des produits métalliques réutilisables, notamment entre les pays de l'OCDE et les pays en développement ainsi qu'entre ces derniers pays. Les résultats de l'étude ont été présentés à l'occasion de l'atelier mondial sur l'application et l'applicabilité de la décision II/12 de la Convention de Bâle, qui a eu lieu à Dakar (Sénégal) en mars 1995, puis sous une forme révisée, à la troisième Conférence des Parties à la Convention de Bâle, en septembre 1995. Des travaux ont été entrepris en vue de constituer une base de données autonome sur le commerce international des déchets et résidus métalliques.
- Fin 1995, la CNUCED a lancé l'initiative BIOTRADE, en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, les organismes intéressés des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, des collectivités locales et des établissements universitaires; des activités de coopération technique devraient être mises en route en octobre 1996.

- Dans le cadre du programme relatif à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans le secteur des produits de base, trois monographies ont été publiées en 1995 sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans la production minière et la métallurgie; elles portaient sur l'or au Ghana et au Zimbabwe et sur la bauxite, l'alumine et l'aluminium au Brésil (documents UNCTAD/COM/41, 45 et 49 respectivement).
- 3. Commercialisation internationale des produits de base et gestion des risques liés aux prix des produits de base**

#### Contexte

29. L'extrême instabilité des prix des produits de base à l'exportation cause de graves difficultés aux gouvernements, aux négociants, aux entreprises de transformation, aux agriculteurs et aux mineurs. Pour bon nombre de ces produits, l'utilisation d'instruments de gestion des risques reposant sur les mécanismes du marché permet de parer à de telles difficultés. Il importe néanmoins de mettre en place des procédures de contrôle appropriées, les instruments en question pouvant être utilisés à mauvais escient.

#### Objectifs

30. Les projets entrepris visent principalement à :
- sensibiliser les pays en développement à la nécessité d'adopter des politiques de gestion des risques liés aux prix des produits de base, accroître leur capacité d'élaborer et de mettre en oeuvre de telles politiques, et établir un cadre directif qui garantisse une bonne utilisation des instruments de gestion des risques par le secteur privé;
  - favoriser la création de bourses de produits et d'autres systèmes commerciaux organisés dans les pays en développement.

#### Caractéristiques

31. Des séminaires et des ateliers multinationaux et nationaux ont été organisés tant à l'intention de décideurs gouvernementaux que de cadres supérieurs du secteur privé; des ateliers régionaux destinés aux responsables gouvernementaux et aux milieux commerciaux se sont tenus pour favoriser le partage de l'expérience acquise, la coordination et la coopération; l'établissement et la diffusion de rapports officiels, de documents d'ateliers

et de rapports de consultants ont permis de fournir des informations et des analyses.

### Produits/résultats

32. En 1995, les activités réalisées ont été les suivantes : formation à l'utilisation d'instruments de gestion des risques et au contrôle à exercer sur la façon dont les entreprises les utilisent; formation sur les moyens de financements garantis; et travaux sur l'opportunité et la possibilité de créer des bourses de produits et sur de nouveaux contrats concernant les produits de base en Asie. Avec l'aide financière de la Banque mondiale des travaux ont également été entrepris sur le développement des bourses de produits en Inde. Un document directif a été établi; la suite à lui donner, notamment en ce qui concerne l'application de ses recommandations, fait l'objet d'échanges de vues avec le Gouvernement indien depuis 1996.

33. Des avis techniques ont été en outre fournis au groupe de travail des contrats à terme de poivre de la Communauté internationale du poivre, créé à la suite de l'établissement d'un rapport de la CNUCED sur la viabilité d'un contrat à terme international portant sur le poivre, dans le cadre du projet ASIATRADE (RAS/92/034). Par ailleurs, des documents directifs et des manuels ont été rédigés sur les questions suivantes : gestion des risques liés aux cours du pétrole; gestion des risques liés aux prix des métaux et financement structuré des produits de base. Ces documents seront utilisés dans des conférences et séminaires qu'il est prévu d'organiser en 1996 à l'intention des pays africains.

34. Dans le cadre du programme de formation dans le domaine du commerce extérieur et des services liés au commerce (TRAINFORTRADE), l'office ougandais du café a accueilli, en 1995, un séminaire sur les techniques de commercialisation, de gestion des risques et de financement susceptibles d'être utilisées par les producteurs, les entreprises de transformation et les négociants ougandais de café et de coton. En avril 1995, un autre séminaire a été organisé et financé par la Bourse de produits de Kuala Lumpur, à l'intention des négociants et des gestionnaires de risques expérimentés, sur des stratégies complexes d'options intéressant les producteurs, les entreprises de transformation et les négociants de produits de base.

## **B. Division de l'interdépendance globale**

### **1. Financement du développement et dette**

#### a) Programme SYGADE

### Contexte

35. L'attention insuffisance prêtée par de nombreux pays en développement aux principales fonctions de gestion de la dette a été un des facteurs qui ont contribué à la crise de la dette des années 80. Ces fonctions consistent à :

- a) tenir des registres précis et à jour de tous les emprunts extérieurs;
- b) connaître exactement l'échelonnement et le montant des obligations à assumer au titre du service de la dette; et c) prévoir l'effet des décisions de diverses entités en matière d'emprunts extérieurs sur l'endettement global et la balance des paiements.

### Objectifs

36. Aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place des structures administratives, institutionnelles et juridiques appropriées pour gérer efficacement la dette extérieure; établir un système adéquat d'information, comprenant des données détaillées et globales sur les contrats de prêt, les décaissements passés et futurs, ainsi que les versements déjà effectués et à prévoir au titre du service de la dette; affiner les moyens dont ils disposent pour définir et choisir des stratégies appropriées en matière de dette; et améliorer les capacités nationales permettant de comptabiliser les dons et les projets financés à l'aide de ressources extérieures, de façon à contribuer à la gestion de l'aide.

### Caractéristiques

37. La CNUCED a mis au point un programme de coopération technique dénommé Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Celui-ci repose principalement sur un système informatique de gestion de la dette. Il est généralement installé dans les banques centrales et/ou les ministères des finances dans le cadre de projets de coopération technique par pays, financés par le PNUD, d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et/ou bilatéraux, voire les gouvernements eux-mêmes. L'assistance fournie dans le cadre de ce programme se caractérise essentiellement par les trois éléments ci-après :

- **Un logiciel** destiné à répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques des gestionnaires de la dette et des responsables de l'élaboration de stratégies relatives à la dette extérieure;
- **Une formation** à l'utilisation du logiciel;
- **Des services consultatifs** prévoyant une évaluation des besoins et des conseils sur des questions techniques, administratives,

juridiques et institutionnelles relatives à la gestion de la dette, ainsi qu'une assistance dans l'installation et l'entretien du logiciel.

Avec 19 projets en cours et des dépenses qui s'élevaient à plus de 2 millions de dollars en 1995, le SYGADE est un des principaux programmes de coopération technique de la CNUCED.

#### Produits/résultats/incidences

38. En 1995, les efforts ont surtout porté sur la mise au point de la nouvelle version du système, SYGADE 5.0, qui remplacera la version actuelle 4.1Plus. La version la plus récente a été élaborée à l'aide du système relationnel de gestion de base de données Oracle et de ses outils de programmation de la quatrième génération. Le système est sorti dans le courant de l'année et a été installé dans plusieurs pays, notamment l'Argentine, le Bangladesh, le Paraguay, la Roumanie et la Zambie. Outre les missions d'installation, les principales activités ont consisté à effectuer des missions d'évaluation des besoins et de démonstration, et à élaborer des projets nationaux et régionaux 3/.

39. La version SYGADE 5.0, qui se fonde sur une expérience accumulée depuis plus de 10 ans dans le secteur de la gestion de la dette, marque le début d'une nouvelle ère. Il s'agit d'un dispositif normalisé moderne, qui devrait devenir le système type le plus largement utilisé dans le monde en matière de gestion de la dette. Au cours des quatre dernières années, le nombre des utilisateurs du programme a doublé : il représente désormais plus de 40 pays. Globalement, leur dette à long et à moyen terme gérée ou en passe d'être gérée par le SYGADE avoisine 400 milliards de dollars, soit 25 % environ de la dette de ce groupe de pays. Il est à prévoir que cette expansion se poursuivra et que, d'ici à l'an 2000, le programme sera utilisé par une soixantaine de pays.

40. Les gains procurés aux pays utilisateurs par le programme SYGADE sont difficiles à quantifier, car les avantages qu'offrent des améliorations de l'information, des analyses, des négociations et de l'action gouvernementale ne peuvent pas être mesurés. Cependant, il est communément admis que ces avantages dépassent largement les coûts des projets par pays SYGADE. Ceux-ci s'échelonnent entre 100 000 et 1 million de dollars et sont fonction des activités à entreprendre, de la taille de la base de données sur la dette à informatiser, ainsi que du matériel et du personnel prévus dans le projet.

---

3/ Voir les rapports d'activité SYGADE 1994 (UNCTAD/GID/DMFAS/MISC/5) et 1995 (UNCTAD/GID/DMFAS/MISC/6).

41. Le SYGADE est amorti, au minimum, en rendant les procédures de service de la dette plus efficaces et en mettant en évidence d'éventuelles anomalies dans les exigences des organismes créanciers. D'importantes économies peuvent également être réalisées en évitant des coûts inutiles tels que le paiement de sommes indues aux créanciers ou des intérêts de pénalisation imputables à une mauvaise tenue des comptes. En Argentine, par exemple, où le projet SYGADE a coûté environ 1 million de dollars, les économies directes réalisées pendant la durée effective de celui-ci ont été de l'ordre de 25 millions de dollars.

42. Même si le programme SYGADE fournit des produits et des services dans le cadre de projets par pays, pour lesquels des moyens de financement sont généralement disponibles, il fonctionne avec le concours d'une équipe centrale d'experts en technologies de l'information et en gestion de la dette, installée à Genève. Cette équipe s'est étoffée au fil des ans et comprend actuellement 13 administrateurs : elle est presque entièrement financée à l'aide de ressources extrabudgétaires fournies par le PNUD et des donateurs bilatéraux. Au cours de la période 1991-1993, le PNUD a financé la quasi-totalité du programme. En raison de contraintes financières, il a dû réduire son appui en 1995 et 1996. Par conséquent, la CNUCED a, en septembre 1994, organisé une réunion de bailleurs de fonds en vue de trouver des moyens de financement pour 1995 et 1996, et d'établir un partenariat étroit et continu avec les donateurs intéressés. Des pourparlers bilatéraux ont été engagés en 1995 à la suite de cette réunion : grâce aux contributions du Danemark, de la Finlande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse, la CNUCED a été en mesure de financer le coût de ses activités centrales pour 1995 et une partie de 1996. La CNUCED poursuit ses pourparlers avec les donateurs actuels et potentiels afin d'obtenir le financement nécessaire pour 1997 et au-delà. L'objectif est d'assurer un financement stable et suffisant sur trois ans pour maintenir les capacités centrales à leur niveau actuel et assumer efficacement les tâches à venir. Une deuxième réunion de bailleurs de fonds s'est tenue le 4 juin 1996.

b) Autres activités en matière de dette

43. Au titre d'un projet visant à soutenir les pays africains dans le rééchelonnement de leur dette bilatérale publique, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo ont bénéficié d'une aide pour préparer leurs réunions du Club de Paris. Des conseils leur ont été fournis, qu'il s'agisse d'établir le mémorandum économique et la demande à présenter aux créanciers du Club de Paris, de simuler l'effet du rééchelonnement du Club de Paris sur les paiements futurs au titre du service de la dette selon différents scénarios, ou d'élaborer une stratégie de négociation. Dans le cadre du même projet, la CNUCED a réalisé une étude sur

la dette de pays africains à l'égard de créanciers ne faisant pas partie de l'OCDE, à savoir la Fédération de Russie et des pays et institutions arabes. Des travaux sur le terrain ont été exécutés dans 11 pays (Angola, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Zambie). L'étude a été achevée en juin 1996.

44. Un atelier de deux jours sur la conversion de la dette bilatérale publique a été organisé à l'intention de pays d'Afrique orientale et australe à Kampala (Ouganda), en août 1995. Huit pays (Angola, Kenya, Lesotho, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland et Zambie) ont participé à cet atelier, pour lequel un manuel de formation a été utilisé. Les travaux se sont concentrés sur la mise en oeuvre de programmes de conversion de la dette et ont donné lieu à de larges échanges d'informations sur l'expérience acquise au niveau national.

## **2. Questions monétaires internationales**

### Appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre

#### Contexte

45. Le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (G-24) vise à renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement dans les pourparlers qui se déroulent au Fonds monétaire international et à jouer un rôle effectif dans la prise de décisions touchant au système.

#### Objectif

46. L'objectif du projet est de contribuer à étoffer les capacités du Groupe des Vingt-Quatre dans les négociations monétaires internationales et d'améliorer la préparation technique des pays en développement pour leur permettre de participer à des discussions et des négociations au FMI et à la Banque mondiale.

#### Caractéristiques/produits/résultats

47. Durant la période considérée, deux volumes d'études et de documents de recherche ont été publiés dans la série "International Monetary and Financial Issues for the 1990s", l'un portant sur les incidences du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement et l'autre comprenant des documents de recherche sur le financement multilatéral, les politiques d'ajustement et de développement, le marché des produits de base et la gestion des risques. Ils ont facilité



la mise au point des positions de négociation des pays en développement sur des questions pertinentes examinées au Comité intérimaire du FMI, au Comité du développement FMI/BIRD et devant d'autres organes.

### **C. Division du commerce international**

#### **1. Suivi des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay et adhésion à l'OMC**

##### Contexte

48. Du fait de la mondialisation et de la libéralisation, le commerce international est de plus en plus en mesure de donner une impulsion sans précédent à la croissance et de devenir un important mécanisme d'intégration des pays dans l'économie mondiale. Bon nombre de pays en développement et de pays en transition ont tiré parti de ces possibilités et bénéficié d'une croissance économique rapide. Il est largement admis que l'intégration et une participation plus complète des pays en développement et des pays en transition à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral contribueraient sensiblement à l'expansion des échanges internationaux, servant ainsi l'objectif global d'une croissance économique à l'échelle mondiale dans le cadre d'un développement durable.

##### Objectifs

49. Les principaux objectifs du programme sont les suivants : accroître la participation des pays en développement et des pays en transition au système commercial international; aider les responsables nationaux du commerce à élaborer une ligne de conduite optimale pour le processus d'adhésion à l'OMC en vue de définir des conditions équilibrées d'adhésion; mettre en place des institutions nationales pour améliorer le cadre nécessaire à l'élaboration de la politique commerciale, aux négociations, aux travaux de recherche et à l'information commerciale; mieux faire comprendre les droits et les obligations propres à l'OMC et améliorer la transparence des régimes commerciaux; enfin, renforcer l'interaction entre les décideurs et les milieux d'affaires. Dans l'exécution de tels projets, la CNUCED coopère avec le secrétariat de l'OMC, ainsi qu'avec le CCI et les organisations régionales compétentes.

##### Caractéristiques

50. Les activités entreprises au titre des projets sont étroitement liées au programme de travail intergouvernemental, ainsi qu'aux travaux de recherche du secrétariat lui-même. Il s'agit d'études orientées vers l'action, d'ateliers

et de séminaires, de la diffusion d'informations, d'activités de formation et de la mise en valeur des ressources humaines. Les projets présentent, entre autres, les caractéristiques suivantes : i) appui direct au processus de négociation dans le cadre de l'OMC, sous la forme d'avis et de conseils techniques concernant les documents présentés au Groupe de travail des accessions de l'OMC et des rapports sur différentes questions traitées dans les négociations; ii) mise à niveau des compétences des responsables du commerce grâce à une formation approfondie sur certaines questions touchant à la politique commerciale; iii) amélioration des compétences et des capacités d'institutions nationales et de chercheurs; iv) amélioration des systèmes de gestion des données et des systèmes d'information dans le secteur du commerce; v) meilleure transparence de la politique commerciale nationale; et vi) sensibilisation de la communauté universitaire, de la société civile et des milieux d'affaires aux questions liées à la politique commerciale.

#### Produits/résultats

51. Les résultats des principaux projets exécutés en 1995 sont décrits ci-après.

- **Afrique** : La CNUCED a continué d'aider les pays africains à évaluer les incidences globales du Cycle d'Uruguay au niveau national en vue de faciliter l'adaptation des politiques aux divers accords et de permettre à chaque pays de tirer parti au maximum des nouvelles perspectives commerciales. En même temps, l'objectif consiste à renforcer les capacités et, en particulier, à créer une structure à partir de responsables nationaux et d'institutions locales ayant des connaissances spécialisées dans le domaine de la politique commerciale et de son élaboration, en les faisant intervenir dans les évaluations par pays. Le monde des affaires, la communauté universitaire, les institutions orientées vers le développement et la société civile contribuent également à l'élaboration de la politique commerciale dans le cadre d'ateliers nationaux faisant partie intégrante de la méthodologie appliquée aux études par pays. Des dispositions ont été prises pour collaborer étroitement avec l'OMC et le CCI dans ce domaine (voir section IV.A ci-dessous).

Un séminaire régional commun CNUCED/Secrétariat du Commonwealth a eu lieu en 1995 à Harare (Zimbabwe), avec la participation de 19 pays africains et de représentants des pouvoirs publics et du secteur privé. Ce séminaire a offert aux responsables gouvernementaux et aux représentants du secteur privé une occasion rare de procéder à un dialogue ouvert sur des questions liées aux résultats du Cycle d'Uruguay, le rôle du secteur privé dans

l'élaboration de la politique commerciale et les mesures qui lui permettraient d'intervenir davantage dans cette tâche et dans les activités de promotion du commerce, ainsi que sur les moyens de satisfaire les besoins du secteur privé en tant qu'agent essentiel de développement des échanges. La nécessité de renforcer la participation du secteur privé à l'application des accords du Cycle d'Uruguay a été soulignée. Les participants ont reçu des informations et échangé des vues sur les méthodes appropriées à employer pour évaluer de façon détaillée les incidences du Cycle d'Uruguay et les possibilités qui en découlent. Il a été jugé indispensable de fournir à cet égard une assistance concrète et continue aux différents pays.

Le Ghana, le Malawi et la Namibie ont fait l'objet d'évaluations par pays, qui sont près d'être achevées. Elles examinent le cadre macro-économique du pays, analysent les résultats du Cycle du point de vue de l'accès aux marchés, décrivent les conditions d'accès aux marchés propres au pays concerné en fonction de son profil commercial, examinent les incidences possibles sur certains secteurs clés du commerce du pays, passent en revue les débouchés commerciaux et les interventions correspondantes à prévoir pour en tirer parti, étudient les modalités d'ajustement aux règles commerciales multilatérales par rapport aux capacités actuelles et formulent des recommandations de politique générale. Des études similaires ont été entreprises en 1996 au Bénin, au Tchad et au Togo.

- **Pays arabes** : Un colloque sur l'évaluation des incidences du Cycle d'Uruguay pour les pays arabes s'est tenu à Casablanca (Maroc) à la fin de 1994. En 1995, des fonctionnaires de plusieurs pays ont bénéficié de services consultatifs sur des questions liées au Cycle d'Uruguay (six responsables algériens ont eu, par exemple, des consultations avec le personnel de la CNUCED au sujet des incidences du Cycle d'Uruguay et des questions liées au processus d'adhésion). Des travaux préparatoires ont été réalisés pour fournir au Groupe d'experts arabes une aide concernant les incidences du Cycle d'Uruguay pour les pays arabes, notamment dans les secteurs de la pétrochimie et des services : ce groupe s'est ensuite réuni, en mars 1996, à Manama (Bahreïn).

Au Liban, à la demande du Ministère de l'économie et du commerce, la CNUCED a organisé à Beyrouth un séminaire de trois jours, qui a réuni 200 participants. Les principaux thèmes développés à cette occasion ont été les suivants : mondialisation des marchés et

intégration plus poussée de l'économie libanaise; participation du Liban au système commercial international et incidences du Cycle d'Uruguay sur les perspectives du commerce libanais; adhésion du Liban à l'OMC et aux accords régionaux de libre-échange. A cet égard, une aide a été fournie en vue de l'établissement d'un mémorandum sur l'économie libanaise à présenter ultérieurement à l'OMC. Sur la question des accords régionaux de libre-échange, un groupe spécial coprésidé par le Ministre de l'économie et du commerce et le Ministre des affaires étrangères a été constitué.

- **Asie-Pacifique** : Un atelier sur l'identification des débouchés commerciaux pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique et l'élaboration de stratégies spécialisées dans le contexte commercial de l'après-Cycle d'Uruguay a été organisé à Subic Bay (Philippines) en novembre 1995. Plus de 200 hauts fonctionnaires de 15 pays et territoires - Bangladesh, Chine, Fidji, Hong-kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam - y ont participé, ainsi que les représentants de chambres de commerce et d'organismes de promotion du commerce. Les participants ont pu profiter des analyses d'experts et de l'échange de données d'expérience d'ordre directif sur les nouvelles perspectives commerciales et l'adaptation des stratégies d'exportation au contexte commercial consécutif au Cycle d'Uruguay. Des représentants de la CNUCED, du PNUD, de la CESAP et de l'ONUDI, ainsi que des experts internationaux, ont également fourni des contributions de fond à l'atelier. Les communications présentées à cette occasion, notamment des analyses générales des débouchés commerciaux intéressant les pays de la région, des études sectorielles et des monographies nationales, ont été publiées en vue d'une large diffusion. Des ministres et de hauts fonctionnaires de pays ne faisant pas partie de l'OMC ont participé à Bangkok (du 8 au 10 août 1995) à un séminaire régional de haut niveau sur l'intégration des pays non membres de l'OMC au système commercial international; ce séminaire était organisé conjointement par la CNUCED et la CESAP avec le concours de l'OMC et financé par le PNUD.
- **Amérique latine** : Une aide a été accordée au Gouvernement de la République dominicaine dans la mise en oeuvre de réformes juridiques et institutionnelles visant à moderniser le commerce extérieur et à procéder aux ajustements nécessaires conformément aux engagements pris par le pays dans le cadre du Cycle d'Uruguay. La CNUCED a fourni les avis techniques requis à la Commission

nationale du GATT pour appliquer des réformes commerciales et a conseillé le gouvernement au sujet du processus de ratification de l'Accord de Marrakech par l'Assemblée nationale. A la suite de cela, la Banque interaméricaine de développement prévoit, dans une prochaine étape, de financer un programme général d'appui au secteur extérieur pour la période 1996-1999.

Une évaluation du Cycle d'Uruguay a été publiée dans deux éditions, et 10 000 exemplaires en ont été distribués dans le monde des affaires et les milieux universitaires. En outre, plus de 300 représentants du secteur privé et du secteur public ont bénéficié d'une formation dans le cadre de six séminaires nationaux.

- **Chine** : La Chine a été dotée des moyens de participer efficacement aux pourparlers concernant l'adhésion à l'OMC grâce au renforcement des capacités de négociation des responsables nationaux. Les obstacles au commerce des services de la Chine ont été identifiés, de même que des moyens de les éliminer par le biais de négociations internationales. Des améliorations ont été apportées à l'élaboration des politiques relatives au commerce et au développement des secteurs de services. Des travaux ont permis de mettre au point une base de données commerciales tant pour les marchandises que pour les services et d'étoffer les capacités de recherche d'institutions chinoises qui contribuent à l'élaboration de la politique commerciale. Un certain nombre d'études et de rapports ont été rédigés sur un large éventail de sujets touchant au commerce extérieur de la Chine et à ses relations commerciales avec des pays tiers, notamment un aperçu des questions essentielles liées à la réintégration de la Chine dans le système commercial international, les principaux avantages et débouchés offerts à la Chine par l'adhésion à l'OMC et les grands défis qu'elle peut avoir à affronter du fait de son adhésion à l'OMC.
  
- **Fédération de Russie** : Des concours ont été apportés à la Fédération de Russie dans les phases préparatoires et initiales des négociations sur l'adhésion à l'OMC, dans le cadre d'activités visant à : a) aider à l'élaboration de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur et à l'établissement des réponses aux questions de membres de l'OMC et d'autres documents, et soutenir l'équipe de négociation; b) examiner certains aspects des négociations relatives à l'adhésion, notamment en évaluant la compatibilité de la législation et des pratiques commerciales nationales avec les règles et disciplines des accords de l'OMC;

c) former des responsables nationaux du commerce en vue d'étoffer leurs connaissances et leur expérience des questions de politique commerciale; et d) analyser les politiques et la législation commerciale des principaux partenaires commerciaux dans le cadre des négociations en matière d'adhésion.

- **Bélarus** : Diverses activités ont été entreprises : a) aide à l'élaboration de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur; b) préparation des responsables du commerce aux phases initiales des négociations relatives à l'adhésion par le biais de consultations et d'une formation; c) réalisation d'études sur les politiques des Etats-Unis et de l'Union européenne vis-à-vis du Bélarus; d) analyse de la conformité de la législation du Bélarus avec les prescriptions de l'OMC et diffusion d'informations sur les accords de l'OMC. Ces activités ont permis aux responsables nationaux de mieux comprendre la ligne de conduite et les stratégies des principaux membres de l'OMC à l'égard de l'adhésion du pays et de ses politiques et capacités de négociation internes, ce qui a facilité l'élaboration de la stratégie bélarussienne dans les pourparlers.

En ce qui concerne l'adhésion à l'OMC, la CNUCED a reçu plusieurs autres demandes d'assistance, émanant du Vanuatu, de la Croatie, de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Ouzbékistan, du Kirghizistan et de l'Azerbaïdjan.

## 2. **Corrélation entre le commerce et l'environnement**

### Contexte

52. Le programme Action 21 reconnaît que le commerce, allant de pair avec des politiques macro-économiques et environnementales rationnelles, peut apporter une contribution importante au développement durable. Il souligne la nécessité de faire en sorte que le commerce et l'environnement se soutiennent mutuellement, grâce à des mesures appropriées aux niveaux national et multilatéral. Il faut pour cela mobiliser l'attention des décideurs, du monde des affaires, des institutions universitaires et des organisations non gouvernementales, parmi d'autres.

### Objectifs

53. Les principaux objectifs des activités exécutées dans ce domaine sont les suivants :

- Aider à mieux faire comprendre la complexité des liens entre le commerce, l'environnement et le développement;
- Contribuer à renforcer dans les pays en développement et les pays en transition le potentiel institutionnel requis pour tenir compte de l'interaction commerce-environnement;
- Concourir à une participation efficace des pays en développement aux délibérations des instances internationales compétentes.

#### Caractéristiques

54. Les activités sont étroitement liées au programme de travail intergouvernemental, ainsi qu'aux travaux de recherche du secrétariat. Il s'agit d'études orientées vers l'action, d'ateliers et de séminaires, de la fourniture d'informations et de séminaires de formation ou de renforcement des capacités, organisés en coopération étroite avec le PNUD, le PNUE, l'OMS, le CCI et d'autres organisations, ainsi qu'avec des représentants de la société civile, notamment des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales.

#### Produits/résultats/incidences

#### Etudes orientées vers l'action

55. Dans le cadre du projet conjoint CNUCED/PNUD sur l'harmonisation des politiques environnementales et commerciales, des instituts de recherche de pays en développement analysent l'expérience de différents pays afin de mieux comprendre les liens entre le commerce et l'environnement. En outre, diverses monographies nationales sont actuellement réalisées de concert avec le PNUE. Les pays suivants participent à ce programme :

- a) Afrique : Afrique du Sud, Cameroun, Egypte, Ouganda et Zimbabwe;
- b) Asie : Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande;
- c) Amérique latine : Argentine, Brésil, Chili, Colombie et Costa Rica;
- d) Autres régions : Pologne, Russie et Turquie.

56. Une série d'études a été achevée. Des rapports de synthèse portant sur les monographies relatives au Brésil, à la Colombie, à l'Inde, à la Pologne et au Zimbabwe ont été communiqués à la troisième session du Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement. En réponse aux

demandes présentées par les gouvernements de plusieurs pays en développement, des études supplémentaires seront entreprises, dans la limite des ressources disponibles.

57. Un projet sur l'éco-étiquetage et le commerce international vient d'être achevé : ses résultats seront présentés dans un ouvrage à paraître en 1996.

58. D'autres études ont également été menées à bien, ou sont en cours de réalisation, concernant des questions telles que la réponse des petites et moyennes entreprises aux exigences de protection de l'environnement 4/, les accords multilatéraux sur l'environnement (en coordination avec le PNUE) et la sensibilisation des consommateurs à l'écologie.

#### Ateliers et séminaires régionaux et nationaux

59. Le secrétariat de l'ANASE a organisé du 11 au 23 mai 1995 à Manille, Bangkok, Kuala Lumpur et Djakarta une série d'ateliers sur le commerce et l'environnement pour lesquels le secrétariat de la CNUCED a fourni des conseillers techniques.

---

4/ Les études suivantes ont été achevées : Das, S. "The differential impacts of environmental policies on small and large enterprises in India, with special reference to the textile and clothing and leather and footwear sectors", mai 1996; Uribe, E. et G. Medina, "Small and medium enterprises and their relationship with environmental regulations and institutions in Colombia".



60. Une réunion régionale commune CNUCED/SELA d'experts du commerce et de l'environnement, accueillie par le SELA et bénéficiant de l'appui du PNUE et du PNUD, s'est tenue à Caracas (Venezuela) les 25 et 26 juillet 1995. Des experts de neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes y ont participé. Des séminaires nationaux sur le commerce, l'environnement et le développement ont eu lieu à La Havane (Cuba) les 20 et 21 juillet et à Caracas le 27 juillet 1995.

61. Les liens entre le commerce et l'environnement intéressant les pays arabes ont été examinés, parmi d'autres questions, lors d'une réunion d'un groupe d'experts arabes sur les incidences du Cycle d'Uruguay, notamment dans les secteurs de la pétrochimie, de l'environnement et des services (Bahreïn, 16-18 mars 1996), et d'une conférence sur les relations commerciales du Conseil de coopération du Golfe vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (Bahreïn, 19-20 mars 1996).

62. Le secrétariat a entrepris de mettre à jour sa documentation en matière de formation et de renforcement des capacités.

#### Diffusion de l'information

63. La CNUCED adapte actuellement sa base de données sur les mesures de réglementation commerciale pour y inclure les mesures environnementales qui peuvent avoir une incidence sur le commerce. Le secrétariat a coopéré avec les secrétariats de l'ANASE et de la CESAP pour recueillir des renseignements sur les nouveaux instruments de politique environnementale et les activités connexes. Le secrétariat met également au point GREENTRADE, qui est un système d'information automatisé permettant le codage et la recherche d'informations sur les préoccupations écologiques et les mesures environnementales par produit à l'aide d'un ordinateur individuel.

64. Les résultats du programme ont été diffusés dans le cadre de séminaires et d'ateliers, ainsi que dans une série de publications, dont trois ouvrages 5/. Diverses études ont également été publiées dans la langue

---

5/ Les ouvrages suivants doivent être publiés : Trade, Environment and Sustainable Development: A South Asian Perspective, CNUCED/PNUD, MacMillan Press, 1996 (à paraître); Zarrilli, S., V. Jha, R. Vossenaar, Eco-labelling and International Trade, MacMillan Press, 1996 (à paraître); et Jha, V., A. Markandya et R. Vossenaar, Trade and the Environment: case studies from developing countries, Elgar, 1996 (à paraître).

nationale des pays concernés 6/.

### Résultats

65. Les résultats des activités susmentionnées ont grandement contribué aux analyses et aux débats de politique générale, aux travaux d'ordre conceptuel, à la formation d'un consensus entre les Etats membres sur l'interaction entre politique environnementale et politique commerciale, à la diffusion d'informations auprès des décideurs et au renforcement des capacités.

66. Le Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement a, par exemple, reconnu dans son rapport final que ses travaux avaient beaucoup profité des études orientées vers l'action. Celles-ci jouent également un rôle catalyseur en donnant lieu à de nouveaux travaux de recherche d'orientation pragmatique sur le commerce, l'environnement et le développement durable dans les pays du tiers monde.

67. Les activités d'assistance technique ont aussi contribué à une prise de conscience et à une meilleure compréhension de la corrélation entre le commerce et l'environnement, ainsi qu'à la participation effective des pays en développement aux délibérations multilatérales sur le commerce et

---

6/ Par exemple, Chudnovsky, D., G. Lugones et M. Chidiak, "Comercio Internacional y Medio Ambiente: el Caso Argentino"; Pedro de Motta Veiga, "Evidencias sobre as relacoes entre comercio e ambiente no Brasil", Revista Brasileira de Comercio Exterior, No 41, octobre-décembre 1994; Uribe Botero E., Y.G. Medina Moncayo, "La pequeña y mediana industria y su relación con las regulaciones y las instituciones ambientales en Colombia", Departamento Tecnico Administrativo del Medio Ambiente, décembre 1995.

l'environnement.

### 3. Droit et politique de la concurrence <sup>1/</sup>

#### Contexte

68. Dans le cadre des grandes réformes économiques entreprises de par le monde qui reconnaissent le rôle joué par le marché et le secteur privé dans le fonctionnement efficace de l'économie, quel que soit son stade de développement, il semble que les pays en développement aient de plus en plus tendance, depuis quelques années, à adopter, à remanier ou à mieux appliquer les réglementations ou politiques relatives à la concurrence. Cependant, la majorité d'entre eux n'ont pas encore mis à jour leurs lois ou politiques en la matière, ou ne les appliquent pas de façon pleinement efficace : de nombreuses demandes de coopération technique ont donc été formulées à cet effet.

#### Objectifs

69. Conformément à la Déclaration de Midrand, les activités menées dans ce domaine visent à aider les pays en développement, notamment à ceux d'Afrique, à élaborer des politiques et une législation de la concurrence et à faciliter le renforcement des institutions.

#### Caractéristiques

70. Compte tenu des demandes reçues, des besoins des pays concernés et des ressources disponibles :

- i) Les Etats dépourvus de toute législation en matière de concurrence peuvent recevoir des renseignements sur les pratiques commerciales restrictives, les formes sous lesquelles elles se manifestent et les conséquences néfastes qu'elles peuvent avoir sur l'économie; une étude des pratiques commerciales restrictives dans leur économie peut éventuellement être envisagée. Ces Etats peuvent également bénéficier de séminaires d'initiation destinés aussi bien à des fonctionnaires gouvernementaux et à des universitaires qu'au monde des affaires et aux milieux proches des consommateurs;

---

<sup>1/</sup> Les renseignements ci-après sont fournis en réponse à la demande formulée par le Groupe de travail à sa vingt-sixième session, au paragraphe 12 d) de ses Conclusions concertées.

- ii) Les Etats qui ont entrepris d'élaborer une législation de la concurrence peuvent recevoir des renseignements sur les dispositions existant à cet égard dans d'autres pays, ainsi que des conseils sur la façon de formuler ladite législation;
- iii) D'utiles conseils peuvent être fournis aux Etats qui viennent de se doter d'une législation en matière de concurrence, concernant la mise en place d'autorités chargées de faire respecter cette législation : il s'agit généralement, entre autres choses, de former les fonctionnaires responsables du contrôle des pratiques commerciales restrictives et, dans certains cas, d'organiser des ateliers de formation et/ou une formation en cours d'emploi auprès des autorités compétentes de pays plus expérimentés en matière de droit de la concurrence;
- iv) Pour les Etats ayant déjà adopté une législation de ce type et disposant d'une certaine expérience du contrôle des pratiques commerciales restrictives, une occasion peut être offerte de consulter d'autres Etats se trouvant dans la même situation au sujet de tel ou tel cas et d'échanger des informations;
- v) Les Etats désireux de revoir leur législation en matière de concurrence peuvent se voir offrir les moyens de solliciter des avis d'experts auprès des autorités compétentes d'autres Etats, de façon à modifier leurs lois le plus efficacement possible.

71. Outre les travaux visant à mettre en place une législation et une politique de la concurrence au niveau national, la CNUCED contribue également à créer une "culture" de la concurrence et à préparer les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux ainsi que les pays en transition, aux futures négociations multilatérales dans ce domaine.

#### Produits et résultats

72. Depuis 1986, date à laquelle la CNUCED a lancé ses programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation sur les pratiques commerciales restrictives, 25 séminaires nationaux, 10 séminaires régionaux, 6 séminaires sous-régionaux et 2 conférences sur les pratiques de ce type ainsi que le droit et la politique de la concurrence ont été organisés. Le secrétariat a également envoyé huit missions consultatives pour aider des pays à élaborer une législation dans ce domaine.

73. En 1995, la CNUCED a pris les dispositions nécessaires en vue de la réalisation d'une étude d'experts du type i) à Maurice et a organisé des

séminaires nationaux du type ii) sur la politique de la concurrence, au Guatemala et en Bolivie, ainsi que des échanges de données d'expérience entre les autorités chargées de faire respecter le droit de la concurrence au Pakistan et en Zambie. Des missions consultatives ont été effectuées en Afrique du Sud et en El Salvador.

74. Du fait de ces activités, Maurice, la Bolivie et El Salvador s'emploient activement à élaborer des lois nationales en matière de concurrence. Compte tenu des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, deux conférences régionales ont été organisées, l'une en Tunisie en octobre 1995 pour les pays africains intéressés par la question (avec la participation de l'Afrique du Sud, de l'Egypte, du Gabon, du Kenya, du Maroc, de la Mauritanie, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe), l'autre à Caracas à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Venezuela). Elles ont permis aux pays participants de faire part de leurs expériences respectives. Parmi eux, le Panama et le Costa Rica ont adopté une nouvelle législation de la concurrence à la suite des séminaires de la CNUCED. Enfin, le secrétariat de la CNUCED a également contribué à organiser une conférence régionale pour les organisations asiatiques de protection des consommateurs (CUTS) sur la politique de la concurrence dans le cadre de la libéralisation (New Delhi (Inde), 20-21 janvier 1995), à laquelle ont participé des représentants de l'Inde, du Pakistan, des Philippines et de la République de Corée.

75. En dépit des résultats obtenus, tels qu'ils sont décrits ci-dessus, les activités du secrétariat de la CNUCED n'ont pas pu répondre à la forte augmentation des demandes et des besoins de coopération technique survenue ces dernières années dans le secteur du droit et de la politique de la concurrence. Il s'avère indispensable d'accroître sensiblement les ressources financières et humaines allouées à ce domaine d'activité. On notera à cet égard que, dans sa résolution adoptée le 21 novembre 1995, la troisième Conférence d'examen, compte tenu des besoins accrus de coopération technique et d'assistance technique dans les pays en développement, les pays en transition et d'autres pays, a prié le secrétariat de réaliser un examen des activités de coopération technique entreprises par la CNUCED et par d'autres organisations internationales, ainsi que par des Etats au niveau bilatéral, en vue d'accroître sa capacité de fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités nationales. Elle a demandé instamment aux organismes intergouvernementaux et aux programmes et institutions de financement de fournir des ressources pour le financement des activités de coopération technique dans ce domaine et a également lancé un appel aux Etats, en particulier aux pays développés, pour qu'ils accroissent leurs contributions financières volontaires et qu'ils fournissent les compétences techniques nécessaires à l'exécution de telles activités.

#### **4. Politiques commerciales et expansion des échanges**

##### Objectifs

76. La Division du commerce international a exécuté un certain nombre de projets visant à aider des pays en développement ou des pays en transition (individuellement ou en groupe) à améliorer ou à adapter leurs politiques commerciales dans un environnement régional et international en pleine évolution.

##### Caractéristiques/produits/résultats

77. Les activités entreprises en 1995 au titre des principaux projets sont décrites ci-après.

##### **Développement du commerce, des paiements et de la coopération entre les entreprises à l'intérieur de la CEI et entre les Etats baltes**

78. Un projet a été entrepris à la suite du démantèlement de l'ex-Union soviétique, qui a beaucoup nui aux échanges et à la coopération interentreprises entre les nouveaux Etats établis sur le territoire ex-soviétique et a entraîné une forte baisse de la production et de l'emploi.

79. Un atelier a été organisé à Chisinau (Moldova) du 9 au 12 janvier 1995, afin d'examiner les moyens de relancer et de développer le commerce mutuel, et d'évaluer, en concertation avec les représentants d'organismes donateurs, et compte tenu de l'assistance technique actuellement fournie, les besoins et les possibilités d'appui international. Au nombre des participants figuraient des ministres, des vice-ministres et de hauts fonctionnaires de pays de la CEI et de l'Estonie, de même que des représentants du secteur des entreprises. En outre, plusieurs experts internationaux du PNUD, de la CNUCED, de la CEE/ONU, du Centre CNUCED/GATT du commerce international, de l'OMC, du FMI et de la Commission de l'Union européenne, ainsi que des représentants de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Roumanie, de la Turquie, de la Banque mondiale et du Comité international pour la réforme et la coopération économiques ont également participé à l'atelier.

80. Un acte final a été adopté, contenant des recommandations concrètes, notamment dans les domaines ci-après : expansion des échanges, des paiements et des moyens de financement au niveau régional, et coopération entre les entreprises. Il fournit en outre des orientations concernant les secteurs dans lesquels une coopération technique régionale s'avère nécessaire. L'acte final, les études examinées et les déclarations faites au titre des différents points de l'ordre du jour, ou leurs résumés, ont été publiés dans le document UNCTAD/ITD/Misc.32 et Add.1.

#### **Les arrangements économiques régionaux et leurs rapports avec le système commercial multilatéral**

81. Le Conseil du commerce et du développement a organisé un séminaire sur cette question du 15 au 17 janvier 1996. Celui-ci a bénéficié du concours financier d'un donateur bilatéral, essentiellement pour réaliser des études régionales de fond ainsi que pour financer la participation de certains des pays les moins avancés. Le séminaire visait à évaluer les perspectives et les problèmes nouveaux découlant des arrangements régionaux pour les pays en développement et les pays en transition, et à étudier les mesures envisageables à cet égard. Le secrétariat de la CNUCED a élaboré une documentation. Les participants comprenaient des délégations de 79 pays, dont 54 pays en développement, ainsi que des observateurs et des représentants des secrétariats de groupements d'intégration régionale.

82. Le séminaire a fourni une importante contribution analytique concernant l'expansion de l'intégration régionale, notamment sur les questions suivantes : i) mise en évidence des principaux sujets de préoccupation et des nouvelles perspectives pour les pays en développement et les pays en transition; ii) analyse de l'élargissement de l'intégration économique à de nouveaux domaines d'action; iii) établissement de critères en vue d'une

orientation vers l'extérieur et d'un régionalisme ouvert; iv) évaluation des incidences des grands espaces économiques sur le caractère multilatéral du système commercial international; et v) renforcement de la capacité des décideurs des PMA et d'autres pays en développement à faible revenu d'analyser les conséquences pouvant découler des grands espaces économiques et des mécanismes d'intégration régionale.

### **Relations commerciales et coopération économique dans la région méditerranéenne**

#### Contexte

83. Compte tenu de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Union européenne, qui envisage la création d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne d'ici à l'an 2010 et une nouvelle série d'accords d'association, un projet visant à contribuer au renforcement de la coopération économique et commerciale dans la région méditerranéenne a été mis en oeuvre. Ce projet a permis de fournir un appui technique aux fonctionnaires gouvernementaux concernés ainsi que des renseignements et une formation au secteur privé sur le contenu des accords relatifs à la zone de libre-échange euroméditerranéenne au regard des engagements pris dans le cadre de l'OMC, en indiquant les ajustements nécessaires pour s'adapter au nouvel environnement et en examinant les conséquences qui découlent de l'exécution des engagements en question.

84. En 1995, les activités ont englobé des missions consultatives et des ateliers visant à apporter un appui aux capacités de négociation et à évaluer les incidences de l'application des différentes dispositions des accords d'association et les débouchés commerciaux offerts par les schémas de préférences pertinents. Ces activités ont été étayées et complétées par le programme TRAINS, qui fournit des renseignements informatisés à jour sur les accords préférentiels applicables. Des ateliers ont été organisés dans la République arabe syrienne, en Jordanie, au Liban et en Egypte, et des missions consultatives se sont rendues en Cisjordanie et à Gaza, ainsi qu'au Liban et dans la République arabe syrienne, à la fois pour préparer les ateliers et pour en assurer le suivi. Diverses missions ont également été effectuées en Egypte, pour procéder à des consultations avec l'unité chargée de négocier l'accord euroméditerranéen, et fournir des conseils précis sur la mise en oeuvre progressive d'une libéralisation du commerce pour les produits industriels sur les règles d'origine et sur les obstacles techniques au commerce.

85. Vu les enseignements qui se sont dégagés de ces ateliers et de ces missions consultatives, notamment en ce qui concerne les contraintes et les



perspectives découlant de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Union européenne, le projet a contribué à d'autres réunions importantes dans la région arabe et en Europe, sous la forme de documents et d'exposés présentés au Forum civil qui a suivi la Conférence de Barcelone et à la première conférence arabe de gestion internationale sur le libre-échange des biens et des services, à Beyrouth.

86. Des travaux de recherche ont en outre été réalisés, tant indépendamment qu'en collaboration avec des centres de recherche et des universités d'Europe et de la région arabe. Les études, manuels et documents produits dans le cadre du projet portent sur des questions concrètes soulevées par les accords euroméditerranéens, qu'il s'agisse de l'accès aux marchés pour les produits agricoles, des règles d'origine ou des taux de droit préférentiels.

87. Il est prévu de mettre en place une composante méditerranéenne du système TRAINS englobant toutes les informations sur les tarifs préférentiels disponibles pour les pays de la région; des contacts ont été établis et des jalons posés en vue d'élaborer une version arabe de ce logiciel.

88. Globalement, le projet s'est avéré utile pour traiter des questions susceptibles d'avoir d'importantes incidences sur l'avenir des pays de l'Union européenne et de la Méditerranée, dont :

- La libéralisation du commerce à l'égard des produits industriels de l'UE;
- Les marchés d'exportation des produits agricoles, qui intéressent particulièrement les pays méditerranéens;
- La législation en matière de concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

89. **Nicaragua - politique commerciale :** Au Nicaragua, on se rend de mieux en mieux compte de l'importance de la politique commerciale et des questions à négocier pour la stratégie de développement du pays. Les principales sphères d'intérêt dans lesquelles la CNUCED a été priée d'intervenir sont les suivantes : lois relatives à la promotion des exportations; renforcement de la capacité de négociation du Nicaragua en vue de participer à différentes instances de négociation dans le secteur du commerce; et analyse des relations commerciales du Nicaragua avec les Etats-Unis, le Mexique et l'Amérique centrale.

90. L'assistance fournie par la CNUCED visait à étoffer les connaissances et les compétences des autorités nicaraguayennes en matière de gestion du

commerce extérieur dans le cadre du processus d'ajustement structurel. Le projet a appuyé le passage de l'économie nicaraguayenne à un système de marché. En 1995, il a essentiellement permis de produire des rapports sur les principales orientations stratégiques de la politique commerciale nicaraguayenne et sur des propositions concernant une loi relative à la promotion des exportations.

91. **République arabe syrienne - politique commerciale** : Dans le cadre d'un projet du CCI, la CNUCED a fourni des conseils aux autorités syriennes sur les moyens et les options à envisager pour renforcer la capacité nationale d'évaluer et de réorganiser le secteur du commerce extérieur. Une étude détaillée sur cette question a été achevée en 1995 et soumise aux autorités syriennes pour qu'elles formulent des observations à ce sujet. L'étude devrait être un des documents de base d'une table ronde nationale sur le commerce extérieur syrien.

## **5. Système généralisé de préférences et lois commerciales**

### Contexte

92. La conclusion du Cycle d'Uruguay s'est traduite par une réduction des taux NPF et des modifications des taux et des régimes préférentiels, ainsi que par la création d'un nouvel ensemble de règles influant sur le fonctionnement et l'application des lois commerciales relatives aux conditions d'accès aux marchés. D'autres formes d'arrangements préférentiels tels que des accords bilatéraux concernant des zones de libre-échange, assortis de dispositions connexes en matière de règles d'origine, jouent également un rôle important dans la configuration de l'environnement international.

93. Même si la protection dont bénéficiaient certaines branches d'activité a été réduite, voire éliminée, des droits de douane élevés subsistent dans des secteurs essentiels pour les exportations des pays en développement. De surcroît, dans bon nombre de pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire, les exportations ne sont pas suffisamment développées et diversifiées pour permettre un véritable décollage économique, de sorte que le SGP reste important pour les secteurs d'exportation, traditionnels ou non.

### Objectifs

94. Le programme vise à contribuer à l'expansion et à la diversification des exportations des pays en développement, à améliorer le taux d'utilisation du SGP et à faire en sorte que les responsables gouvernementaux et ceux du secteur privé soient mieux informés des lois commerciales régissant les conditions d'accès aux marchés dans les principaux pays donneurs de

préférences.

### Caractéristiques

95. Les activités de coopération technique visent à fournir aux pays bénéficiaires les compétences nécessaires pour résoudre les difficultés rencontrées dans l'utilisation du SGP et, plus généralement, dans les conditions d'accès aux marchés. Le programme contribue, par le biais du projet TRAINS pour le SGP, à la mise à jour du système TRAINS dans ce domaine (voir section H.1/ ci-dessous), de façon à élargir les informations sur le SGP et d'autres tarifs préférentiels applicables aux pays en développement.

96. Parmi les activités réalisées en 1995, il convient de mentionner un atelier spécialisé sur les règles d'origine organisé en Indonésie et un séminaire sous-régional sur l'accès aux marchés pour certains pays d'Asie de l'Est, qui s'est tenu en Malaisie. Ce dernier s'est concentré sur les règlements antidumping et les règles d'origine. Les activités de formation de ce type, sous la forme d'ateliers portant sur des schémas ou des thèmes particuliers, sont de plus en plus prisées, compte tenu du niveau relativement avancé de développement économique et des capacités d'exportation des pays de la région.

97. Deux séminaires nationaux sur le SGP et le nouveau système commercial international ont eu lieu à Sri Lanka et dans la République démocratique populaire lao. Vu que ces pays affichent actuellement une forte croissance des investissements étrangers directs, ils ont particulièrement apprécié les activités organisées et ont su en tirer parti. Des séminaires nationaux sur le SGP et les lois commerciales se sont également tenus au Pérou et au Honduras.

98. Des missions consultatives sur le SGP ont été effectuées en Mongolie, dans la République populaire démocratique de Corée et au Cambodge. Ces missions visent, en particulier, à former des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants du secteur privé aux aspects techniques des règles d'origine dans des régimes préférentiels ou non.

99. A l'occasion de la participation à la Foire commerciale afro-arabe qui s'est tenue à Johannesburg, des renseignements sur les schémas de préférences révisés ont été largement diffusés. La CNUCED, qui disposait de son propre stand, a présenté des exposés, entre autres sur les différents régimes préférentiels dont peuvent bénéficier les pays afro-arabes.

### Produits/résultats

100. Ces activités devraient permettre d'accroître le taux d'utilisation des schémas de préférences, et les exportations totales vers les pays donneurs de préférences. Grâce aux activités réalisées au titre du programme, les exportateurs privés et les responsables gouvernementaux sont mieux informés des avantages tarifaires et des marges préférentielles offerts aux produits visés par le SGP et sont ainsi plus à même d'exploiter les débouchés fournis par celui-ci dans le cadre des nouvelles règles commerciales découlant du Cycle d'Uruguay.

101. Une meilleure connaissance des procédures d'enquête antidumping peut aider les gouvernements et les exportateurs privés concernés à traiter de manière adéquate les questionnaires envoyés par les autorités chargées des enquêtes et à prévenir l'application de droits antidumping plus élevés grâce aux "meilleures informations disponibles".

102. Des procédures correctes de délivrance et de vérification des certificats d'origine permettent parfois d'éviter des enquêtes et le paiement rétroactif de droits. Au Cambodge, par exemple, une demande de dérogation aux règles d'origine applicables aux produits textiles au titre du schéma de l'Union européenne a été présentée à la suite de l'assistance fournie. Cette dérogation, si elle est acceptée, pourrait épargner aux nouvelles usines textiles créées au Cambodge le paiement de droits rétroactifs pour les trois dernières années.

103. La composante SGP du Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) de la CNUCED (voir sect. H.1/ ci-dessous) s'est avérée être un outil important pour communiquer rapidement des données provenant du programme basé à Genève aux centres de coordination sur le SGP et aux secteurs d'exportation des pays bénéficiaires de préférences. De telles informations ont été utiles aux exportateurs de ces pays, qu'il s'agisse de travaux d'étude et d'analyse des marchés ou de la recherche de débouchés dans les pays donneurs.

#### **D. Division des sociétés transnationales et de l'investissement et Division de la science et de la technologie**

104. **Sociétés transnationales, et science et technologie.** Depuis 1994, les activités d'assistance technique de la Division des sociétés transnationales et de l'investissement ont été en grande partie regroupées avec celles de la Division de la science et de la technologie de manière à former les Services consultatifs pour l'investissement et la technologie (SCIT).

105. Même si l'exécution des programmes d'assistance technique a continué de s'améliorer (leur valeur dépassant 2 millions de dollars en 1995), elle est restée inférieure aux résultats obtenus avant le transfert de ces programmes

de New York à Genève en 1993. Cela tient principalement au niveau relativement faible des effectifs et des ressources extrabudgétaires.

## **1. Privatisation**

### Contexte

106. A la demande du Gouvernement zimbabwéen et en coopération avec lui, un séminaire sur la privatisation s'est tenu à Harare du 22 au 24 mars 1995.

### Objectifs/caractéristiques

107. Ce séminaire avait entre autres pour objectif :

- i) de montrer les avantages que présentent la réforme et la privatisation des entreprises publiques;
- ii) de fournir aux participants un aperçu des questions en jeu et des expériences nationales en matière de réforme des entreprises publiques et de privatisation;
- iii) de présenter les facteurs clés et les options disponibles dans la conception et l'exécution de programmes de privatisation.

108. Diverses questions ont été abordées à cette occasion : i) objectifs et stratégie en matière de privatisation; ii) formes de privatisation; iii) concurrence et réglementation; iv) privatisation de l'infrastructure; v) effets sociaux et mesures d'accompagnement.

109. Ont participé au séminaire des représentants d'organismes nationaux chargés d'élaborer et d'appliquer des politiques de privatisation ou de réforme des entreprises publiques, des fonctionnaires des ministères techniques, des chefs ou des cadres supérieurs d'entreprises publiques, des responsables syndicaux et des représentants du secteur privé.

### Produits/résultats

110. Le séminaire s'est concentré sur les options autres que la cession d'actions, telles que l'exploitation commerciale et la transformation en société, considérées l'une et l'autre par les participants comme les formes les plus appropriées de réorganisation des entreprises, vu la situation politique et économique du pays. Il a largement contribué à mettre en évidence les conditions dans lesquelles la formule de la transformation en société pourrait être appliquée au Zimbabwe. Les enseignements tirés du séminaire ont

été particulièrement appréciés par les cadres de divers services publics de distribution et de la Banque centrale.

111. Vu que le pays se trouvait alors dans une période préélectorale, les hauts fonctionnaires responsables de l'élaboration des politiques se sont montrés relativement prudents quant à la position à adopter à l'égard de la privatisation et de la réforme des entreprises publiques. Cependant, depuis les élections, le nouveau gouvernement fait une large place à ces questions dans son programme. Le séminaire semble avoir contribué à cet ajustement de la politique économique du pays.

## **2. Comptabilité : Normes internationales de comptabilité et de publication**

### Contexte

112. Des données financières exactes et compréhensibles sont indispensables pour permettre aux pouvoirs publics et aux investisseurs, ainsi qu'aux autres utilisateurs d'informations de ce type, de prendre des décisions d'ordre financier en connaissance de cause. En vue d'attirer des investisseurs étrangers, les entreprises doivent faire en sorte que leurs bilans financiers inspirent confiance.

### Objectifs

113. Le programme vise à aider les gouvernements et les entreprises à élaborer et à appliquer des lois et des normes en matière de comptabilité et de vérification des comptes, tout comme d'autres dispositions réglementaires pertinentes répondant à des principes comptables reconnus au niveau international.

### Caractéristiques

114. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports met au point depuis de nombreuses années des projets d'assistance technique considérés comme objectifs et adaptés aux besoins des investisseurs, des créanciers, des pouvoirs publics et d'autres utilisateurs intéressés. Ils cadrent avec les normes internationales élaborées par le Comité international des normes comptables et la Fédération internationale des experts-comptables, et avec les directives de l'Union européenne. Le programme de la CNUCED permet de faire en sorte que ces normes internationales puissent être utilisées par les pays en développement et les pays en transition, qui ont beaucoup de difficultés à les interpréter et à les appliquer.

115. Deux méthodes distinctes sont employées pour l'exécution du programme. Premièrement, aux sessions annuelles du Groupe de travail intergouvernemental, des experts examinent et approuvent des rapports et des publications de caractère technique. Des responsables de l'élaboration des normes, des représentants d'organismes chargés de la réglementation, des universitaires et des professionnels venus d'une trentaine de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition ont participé aux sessions annuelles de 1995 et de 1996. Tous les documents produits par le Groupe de travail intergouvernemental sont distribués aux pays et aux mécanismes intéressés par les filières habituelles, notamment dans le cadre du vaste programme de "vulgarisation" de la section de comptabilité. Deuxièmement, des activités concrètes sont organisées au niveau des pays.

#### Produits/résultats

116. Des exemples de résultats obtenus à l'échelon national sont décrits ci-après.

- **Ouzbékistan** : Les activités entreprises au titre d'un projet s'échelonnant sur deux ans (1994-1996) ont commencé à se ralentir à la fin de 1995, après l'introduction d'un règlement sur les coûts de production permettant aux entreprises de calculer le bénéfice net selon des principes comptables internationaux communément reconnus, qui font également concorder le bénéfice comptable et le bénéfice imposable. L'Ouzbékistan est le premier pays de l'ex-Union soviétique à faire cette distinction, qui est un concept fondamental dans la plupart des pays développés. Plus de 6 000 experts-comptables ont bénéficié d'une formation à l'aide de matériels didactiques mis au point dans le cadre du projet. Les lois sur la comptabilité et la vérification des comptes élaborées dans le même temps sont en passe d'être adoptées par le Parlement, après quoi une série de séminaires de courte durée sera organisée pour assurer la mise en oeuvre de cette législation. La deuxième phase du projet sera financée par l'Union européenne, et la CNUCED entend participer à l'appel d'offres.
  
- **Azerbaïdjan** : Un projet s'inspirant des travaux menés en Ouzbékistan est en cours d'exécution, mais ses activités ont été élargies pour inclure non seulement l'élaboration de lois et de normes, mais également un recyclage approfondi des commissaires aux comptes. Il est prévu d'adapter autant que possible les matériels mis au point dans le cadre du projet ouzbek, en vue d'obtenir des systèmes comptables comparables dans l'ensemble de la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

- **Chine** : Plus de 60 cadres supérieurs ont été formés aux principes modernes de gestion financière et de comptabilité communément admis dans les pays occidentaux. Les thèmes abordés durant ce séminaire, d'une durée de quatre jours, comprenaient : la comptabilité financière internationale; les structures d'entreprise et d'organisation; l'analyse des états financiers; la budgétisation et la planification.
- **Communauté d'Etats indépendants** : La CNUCED a contribué à organiser et à animer une conférence de deux jours à Almaty (Kazakhstan) pour le Conseil de coordination des méthodes comptables de la CEI, dont la CNUCED est membre fondateur. Cette conférence a permis aux représentants de 12 pays de l'ex-Union soviétique et de la Mongolie d'échanger librement des vues sur l'expérience accumulée et les difficultés rencontrées dans le processus de réforme de la comptabilité. A la faveur de l'établissement de ce réseau, il est à espérer que les responsables de l'élaboration des normes comptables dans la région pourront intensifier leurs efforts afin de mettre au point des lois et des normes de comptabilité adaptées à leur pays et compatibles avec les critères et principes internationaux communément admis. Un bulletin d'information comptable a été créé, pour lequel la CNUCED a fourni des contributions. Elle a également réalisé une enquête auprès de tous les pays de la CEI concernant l'état des réformes de la comptabilité et de la vérification des comptes, et a coordonné un séminaire à l'intention de commissaires aux comptes à Kiev en juin 1996.

### **3. Cadre directif pour attirer les investissements étrangers (FORINVEST)**

#### Contexte

117. Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à rechercher des investissements de sociétés transnationales, à des fins multiples : capitaux extérieurs/devises étrangères, exportations, emploi et formation, technologie, compétences en matière de gestion et de commercialisation.

#### Objectifs

118. Les activités entreprises dans ce domaine sont destinées à aider les pays en développement, en particulier leurs organismes de promotion des investissements, à renforcer leur capacité de concevoir et de gérer les politiques et conditions permettant aux investissements étrangers et au commerce international de prospérer.

#### Caractéristiques



119. FORINVEST dispense des services consultatifs et des modules de formation dans les domaines suivants : politique d'investissement, codes d'investissement, politiques sectorielles régissant la participation des sociétés transnationales dans des secteurs particuliers. Ce programme aide aussi les pays à créer des organismes de promotion des investissements ou à moderniser et rationaliser les institutions existantes, ainsi qu'à mettre au point et à instituer des mécanismes propres à encourager et faciliter l'investissement et à assurer l'accès à des informations sur les marchés mondiaux.

#### Produits/résultats

Pendant la période considérée, des éléments du programme FORINVEST ont été mis en oeuvre dans les pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Bangladesh, Bolivie, Cameroun, Colombie, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Kazakstan, Kenya, Liban, Pakistan, Palestine, Philippines et Sao Tomé-et-Principe. Un certain nombre d'initiatives ont été également lancées aux niveaux régional et interrégional. Les exemples ci-après montrent comment le programme a été appliqué :

- **Albanie** : Une assistance a été accordée au gouvernement sous la forme de voyages d'étude et de stages de formation en Belgique et en Irlande à l'intention de hauts fonctionnaires du Centre albanais pour la promotion des investissements étrangers. Le Centre a reçu une aide pour informatiser son système d'enregistrement et de contrôle des investissements et procéder à l'analyse financière de 16 projets d'investissement en Albanie. Des missions de promotion des investissements effectuées par de hauts fonctionnaires gouvernementaux en Autriche, en Italie et en Suisse ont également bénéficié d'un appui.
- **Bolivie** : Le gouvernement a reçu une assistance technique concernant la façon d'élaborer et d'appliquer une stratégie pour tirer parti de certains avantages compétitifs au niveau international. Différents secteurs et produits ont été répertoriés. Après examen du rôle incombant au gouvernement dans ce processus, des recommandations précises ont été formulées en vue de renforcer la capacité nationale d'améliorer la compétitivité des biens et des services boliviens sur les marchés internationaux et de faire connaître la Bolivie aux entreprises étrangères susceptibles d'y investir.
- **Kazakstan** : En janvier-février 1995, une mission commune ONU/Gouvernement, menée par la CNUCED, s'est rendue auprès de

cinq grandes sociétés dans des cités aménagées par des entreprises, pour passer en revue les vastes problèmes économiques et sociaux liés à la période de transition et à l'effondrement de l'ancien système économique. Cette mission comprenait des experts de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OIT, des VNU, de la BERD et de la BAD, et du Gouvernement kazak. Son rapport a été présenté à une table ronde de bailleurs de fonds, ainsi qu'à un séminaire gouvernemental en mai 1995. Le programme d'assistance technique envisagé a fait l'objet de discussions lors d'une réunion de haut niveau avec le gouvernement, organisée à Vienne en août 1995. Selon l'approche adoptée à cette occasion, la restructuration des grandes entreprises et la création de nouveaux emplois dans les cités concernées sont considérées comme essentielles. Le gouvernement a donc constitué un comité interministériel dirigé par le Ministre de l'économie en vue de restructurer les grandes entreprises industrielles et de contribuer au relèvement des cités ouvrières du Kazakstan.

- **Afrique du Sud** : Une aide effective a été apportée à l'organisation et à la conduite de la conférence du Président sur les petites, moyennes et micro-entreprises qui a eu lieu en mars 1995. Cette conférence extrêmement positive a réuni 2 000 participants, représentant de petites et de grandes entreprises, des ONG, des organismes donateurs internationaux, des gouvernements étrangers et le Gouvernement sud-africain : elle a permis d'assurer un large appui au Livre blanc du gouvernement sur le développement des entreprises en question et de contribuer à l'élaboration d'un programme d'action national sur le développement des petites entreprises en Afrique du Sud.
  
- **Association mondiale des organismes de promotion des investissements** : En avril 1995, une réunion de haut niveau des organismes de promotion des investissements a été organisée à Genève parallèlement à la réunion de la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales. Les représentants de 60 organismes de promotion du commerce, y ont participé, pour échanger des données d'expérience et des renseignements sur les moyens d'attirer des investissements de l'étranger. Cette manifestation, d'une durée de trois jours, comprenait des rencontres avec des représentants des milieux d'affaires suisses et de sociétés transnationales. Il a été décidé de créer une association mondiale des organismes de promotion des investissements et de désigner un groupe de travail composé de 15 de ces organismes afin d'établir des principes directeurs pour

le fonctionnement de l'Association. Une aide a été fournie au Conseil philippin des investissements pour organiser la première réunion du groupe de travail à Manille. Les statuts de l'Association, adoptés à cette occasion, ont été adressés à tous les organismes de promotion des investissements. Le premier bulletin de l'Association, produit avec le concours de la CNUCED et de l'ONUDI, a été publié en novembre 1995.

#### **4. Négociation d'arrangements dans le domaine des affaires commerciales internationales (TRANSACT)**

##### Contexte

120. Des accords dans le milieu complexe des affaires à l'échelle mondiale exigent aujourd'hui, pour être couronnés de succès, la maîtrise de techniques financières novatrices et de structures légales et fiscales élaborées, ainsi qu'une connaissance approfondie de beaucoup d'autres disciplines.

##### Objectifs

121. L'objectif du programme est d'aider les gouvernements (et le secteur privé) à s'attaquer à toute la série de problèmes qui se posent dans leurs négociations avec des investisseurs étrangers, tout spécialement des sociétés transnationales.

##### Caractéristiques

122. TRANSACT fournit des services consultatifs et des dossiers didactiques se rapportant aux projets d'investissement, aux régimes sectoriels, aux contrats de construction, aux coentreprises, ainsi qu'aux problèmes connexes de transfert de technologie, de financement et de fiscalité. Pendant la période considérée, des éléments du programme TRANSACT ont été mis en oeuvre dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Chine, Colombie, Erythrée, Fidji, Libéria, Malaisie, Oman et République-Unie de Tanzanie.

##### Produits/résultats

123. Les exemples ci-après montrent comment le programme a été appliqué :

- **Azerbaïdjan** : En mars 1995, un atelier sur les négociations avec les sociétés transnationales et les moyens de structurer des coentreprises a été organisé à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux et de représentants du secteur privé et du secteur public.

- **Erythrée** : Le Ministère de l'énergie, des industries extractives et des ressources en eau a bénéficié d'une assistance dans le cadre d'un programme de formation à l'économie pétrolière et à la fiscalité du secteur pétrolier et a reçu le logiciel le plus récent existant dans ce domaine. Des services consultatifs ont été fournis pour l'élaboration d'un contrat type d'extraction, et une aide a également été accordée au ministère pour l'achat de matériel scientifique permettant de réaliser des activités de recherche fondamentale au département des mines.
  - **Oman** : Un document sur les options envisageables dans le secteur minier a été rédigé, après quoi la CNUCED a été invitée, à la suite d'une mission effectuée à Oman au début de 1996, à exécuter un programme d'assistance technique destiné à actualiser la loi omanaise sur les industries extractives et les dispositions réglementaires et fiscales connexes : il est prévu de fournir des contrats et des licences types pour le secteur minier.
5. **Développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)**

#### Contexte

124. L'augmentation du nombre d'entrepreneurs dans les pays en développement peut stimuler un développement vigoureux, d'où un climat d'affaires dynamique offrant une multitude de nouvelles possibilités d'emploi. Il est cependant fréquent que les imperfections du marché jouent contre les petites et moyennes entreprises (PME), freinant l'apparition d'entrepreneurs et la croissance de ces entreprises.

#### Objectifs

125. Le programme EMPRETEC a été institué pour favoriser le développement de l'esprit d'entreprise et des PME, ainsi que pour encourager l'établissement de relations avec des sociétés étrangères. Il vise à stimuler les investissements créateurs d'emplois, le transfert de technologie et les exportations en développant les activités des entrepreneurs locaux et de PME novatrices.

### Caractéristiques

126. Un groupement de fonctionnaires, d'entrepreneurs, de cadres dirigeants de sociétés, de banquiers et de responsables de sociétés transnationales facilite l'accès des PME aux compétences, à la technologie, aux possibilités commerciales, à la formation et à l'information voulues pour les aider à atteindre leurs objectifs, à étendre leurs activités et à établir des relations productives et stables avec des sociétés étrangères. Le programme EMPRETEC se concentre sur la sélection de chefs d'entreprise prometteurs, l'organisation d'ateliers de formation à leur intention, une aide à la création d'entreprises, l'appui à l'activité commerciale et l'établissement d'un réseau d'entrepreneurs. Il est censé se financer lui-même à la fin des quatre années de participation habituelle de la CNUCED. Le programme EMPRETEC est exécuté en concertation avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU. Des activités particulières sont menées en coopération avec l'OIT, le CCI et l'ONUDI.

127. Créé en 1988, le programme fonctionne maintenant en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Ethiopie, au Ghana, au Nigéria, en Uruguay, au Venezuela et au Zimbabwe en fournissant une aide à plus de 5 000 entrepreneurs par l'intermédiaire de 22 centres locaux d'aide aux entreprises, laissant jouer les mécanismes du marché. De nouveaux projets vont être exécutés en Afrique du Sud, en Angola, au Botswana, en Guinée équatoriale et au Pérou. D'autres sont en préparation pour l'Amérique centrale, la Bolivie, le Burkina Faso, les Caraïbes, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines et le Viet Nam. Une nouvelle initiative importante concernant les entreprises africaines sera lancée à la fin de 1996 par le Bureau régional pour l'Afrique, dans le cadre du sixième cycle de programmation du PNUD. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement participe à l'exécution du programme.

128. Les projets EMPRETEC menés en Amérique latine ainsi qu'au Ghana et au Nigéria sont à présent financièrement autonomes. En Afrique, la CNUCED exécute le projet en cours au Zimbabwe, et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement celui en cours en Ethiopie.

### Produits/résultats

129. Plus d'un millier de nouveaux participants ont été formés en 1995, tandis que plus de 5 000 entrepreneurs participants continuent à faire appel aux moyens de formation d'EMPRETEC et à ses réseaux.

- **Zimbabwe** : En 1995, 120 entrepreneurs ont participé aux ateliers sur l'esprit d'entreprise. A ce jour, plus de 380 entrepreneurs ont

été formés (dont 42 % de femmes), certains d'entre eux étant susceptibles de devenir les principaux chefs d'entreprise du Zimbabwe au cours des 10 années à venir. En outre, 280 entreprises clientes ont investi 60 millions de dollars zimbabwéens dans de nouveaux projets, ou des projets d'agrandissement, et créé 2 000 emplois nouveaux et permanents, leur chiffre d'affaires global dépassant 200 millions de dollars zimbabwéens par an. Six entreprises utilisatrices ont établi des relations avec l'étranger dans les secteurs de l'alimentation, de l'industrie légère, de l'ingénierie, de la construction et de la publicité. Il s'agit de coentreprises, de contrats de distribution et d'exportations de biens et de services dans la région, en Europe et aux Etats-Unis. Le projet a permis de mettre en place des capacités locales de formation d'entrepreneurs reposant sur huit formateurs, dont cinq possèdent des qualifications répondant à des normes internationales. Le projet jouit d'une excellente réputation, ainsi que l'ont confirmé les entreprises interrogées lors d'une mission de la Banque mondiale en novembre 1995 et d'une récente évaluation Coopers & Lybrand. Cependant, il n'a pas encore atteint son objectif concernant les relations avec des entreprises plus vastes et des sociétés transnationales, tout simplement parce que les efforts requis pour établir de telles relations au Zimbabwe avaient été nettement sous-estimés; en outre, les apports de nouveaux investissements étrangers ont été plus faibles que prévu.

#### **6. Autres activités relatives à l'investissement**

130. La Division des sociétés transnationales et de l'investissement a exécuté d'autres activités relatives aux investissements au titre de divers petits projets interrégionaux, les principaux étant les suivants :

- Le projet sur les sociétés transnationales et la restructuration industrielle dans les pays en développement a pour objet d'examiner la mesure dans laquelle les sociétés transnationales contribuent à la restructuration industrielle dans les pays en développement et, partant, à l'amélioration de leur compétitivité, ainsi que la façon dont les gouvernements des pays en développement peuvent promouvoir la restructuration industrielle et, plus précisément, une meilleure compétitivité par des politiques relatives aux investissements directs de l'étranger. Le projet est en cours d'exécution au Chili, au Costa Rica, en Malaisie, au Maroc, au Mexique, dans la République dominicaine, en Thaïlande et au Zimbabwe.
- Le projet concernant les qualités marchandes des services

- incidences et conséquences qui en découlent pour les pays en développement analyse l'effet des technologies modernes de l'information et des télécommunications sur les possibilités de commercialiser des services de consultation et de télécommunication, et en tire des conclusions quant aux conséquences qui en découlent pour les pays en développement.
- Le projet relatif à l'expansion des investissements étrangers directs et du commerce dans le secteur des services (EFDITS) examine comment l'efficacité des capacités locales du secteur des services dans les pays en développement peut être améliorée (étant entendu qu'un secteur tertiaire vigoureux et en expansion est d'une importance cruciale pour le développement) grâce à la participation de fournisseurs étrangers de services. Ce projet a été exécuté en Tunisie, en Ouganda et en Uruguay, et est en cours de réalisation en Thaïlande.
- Le projet sur le nouveau globalisme et les pays en développement - liens entre l'investissement, le commerce et la technologie dans les années 90 étudie de manière approfondie les corrélations entre l'investissement étranger direct, le commerce et la technologie sous l'angle de la production internationale et examine la nécessité d'une approche globale à l'égard des modalités des transactions internationales, notamment en ce qui concerne la production internationale, la cohérence des politiques et le cadre de référence applicable à la production internationale.
- En 1995, les activités d'assistance technique de la Division ont été également appuyées par plusieurs experts associés.

## **7. Science et technologie**

### Commercialisation de la science et de la technologie : COMSAT

#### Contexte

131. Beaucoup d'économies en transition possèdent de vastes capacités scientifiques et technologiques qui pourraient être et, dans certains cas, sont déjà exploitées et commercialisées. Toutefois, la tâche qui consiste à réunir des moyens financiers aux fins de la recherche-développement, à protéger la propriété intellectuelle découlant de cette recherche et à rattacher effectivement les activités de recherche-développement à l'industrie s'est révélée ardue dans les nouvelles conditions axées sur le marché. Il s'est révélé tout aussi difficile de concéder des licences à l'étranger

pour cette technologie ou de créer des coentreprises avec des partenaires étrangers.

### Objectifs

132. Dans ce domaine, l'objectif visé est d'aider les économies en transition (et les pays en développement) à renforcer leurs structures et institutions scientifiques et technologiques existantes, et à vendre dans le monde entier les produits et services qui en proviennent.

### Caractéristiques

133. Le programme COMSAT est centré sur les activités ci-après : priorité aux secteurs dans lesquels les produits et services issus de la science et de la technologie ont des chances de bénéficier d'un avantage comparatif au niveau international, formation de gestionnaires du secteur privé et de fonctionnaires, établissement de relations internationales, commercialisation de la technologie d'origine nationale, mise au point de compétences et stratégies en matière de commercialisation, et encouragement des liaisons recherche-développement.

### Produits/résultats

134. Pendant la période considérée, les éléments du programme COMSAT ont été mis en oeuvre au Bélarus et en Ouzbékistan.

- **Bélarus** : Un plan d'action que la CNUCED avait présenté en 1994 en vue d'accroître les capacités du Bélarus de commercialiser de manière compétitive et viable, à l'échelle mondiale, les produits et services issus de la science et de la technologie a été mis à exécution en 1995. Diverses activités de conseil et de formation ont fait l'objet de préparatifs, les premières étant menées à bien au début de février 1996. Les activités consultatives ont consisté à évaluer le potentiel technologique et les perspectives de commercialisation des produits et services issus de la science et de la technologie. La formation assurée a porté sur la planification stratégique, la commercialisation et la promotion, le financement, la protection de la propriété intellectuelle et les négociations internationales;
- **Ouzbékistan** : A la suite de l'assistance technique fournie en 1994, la CNUCED a dépêché une mission à Tachkent pour examiner les conclusions et recommandations d'un rapport présenté à cette occasion. Celui-ci dressait un bilan du secteur de la science et de



la technologie : savoir-faire, produits et idées reposant sur de bonnes compétences techniques, possibilités de commercialisation. Les recommandations formulées visaient à accroître les capacités nationales pour assurer une commercialisation internationale à la fois concurrentielle et viable aux produits et services issus de la science et de la technologie. Un plan d'action et deux descriptifs de projet ont été soumis.

### Création de capacités

#### Contexte

135. La création de capacités n'est pas un processus instantané, gratuit et automatique : outre des apports matériels, il exige une éducation et une formation technique, des informations et des services, des installations de recherche-développement, des normes reconnues au niveau international et un contexte propice. Les pays avancés sur le plan industriel et de nombreux pays en développement ont élaboré des politiques scientifiques et technologiques explicites ou implicites visant à favoriser l'émergence et le développement de capacités nationales et de structures favorables, et à déterminer les priorités en matière de recherche.

#### Objectifs

136. Dans ce domaine d'activité, les objectifs poursuivis sont les suivants : renforcer les capacités d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques scientifiques et technologiques dans les pays en développement, en particulier les PMA; permettre aux pays en développement et aux pays en transition de tirer parti de modes de coopération novateurs entre les milieux de la recherche et les entreprises en matière de commercialisation et d'application des technologies de façon à mettre à profit de nouvelles formes de partenariat; aider ainsi ces pays à se préparer à soutenir la concurrence dans une économie en cours de mondialisation.

#### Caractéristiques/produits/résultats

137. Les principales activités exécutées sont décrites ci-après :

- **Thaïlande** : Des consultants thaïlandais ont établi des rapports relatifs au renforcement des capacités locales, portant sur la mise en valeur des ressources humaines, la recherche-développement dans le secteur privé et le système de normes industrielles. Le Ministère thaïlandais de la science, de la technologie et de l'environnement et la CNUCED ont décidé d'organiser une réunion

d'évaluation pour associer ces activités aux efforts du Ministère visant à instituer un plan directeur sur 20 ans de mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de la science et de la technologie;

- **Asie** : En concertation avec le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) de la CESAP, un atelier visant à favoriser la coopération entre les milieux de la recherche et les entreprises aux fins de la commercialisation et de l'application de technologies, a été organisé à New Delhi, en novembre 1994. Avec l'appui technique de la CNUCED, le Centre a fait paraître, en 1995, une publication relative à la coopération chercheurs-entreprises en matière de recherche technologique et de commercialisation des résultats, résumant les principales idées et propositions issues de la réunion. Egaleme nt à la suite de l'Atelier de New Delhi, une proposition de projet visant à mettre en place des réseaux régionaux a été établie en 1995, en commun avec le Centre, et a fait l'objet d'une demande de crédit;
- **Amérique latine (LATINTEC)** : Pour donner suite aux conclusions et recommandations formulées à l'occasion de l'Atelier latino-américain d'experts sur la coordination, organisé à Buenos Aires (Argentine) en 1993, la CNUCED a aidé des institutions de la région à mettre au point l'initiative LATINTEC, qui vise à renforcer les liens entre les universités et le secteur productif en Amérique latine. En septembre 1995, elle a participé, à Concepción (Chili), à la réunion ALTEC consacrée à la gestion de la technologie et a apporté sa contribution à la définition des principaux éléments du projet LATINTEC, dont une version révisée est en cours d'examen;
- **Pays les moins avancés** : Dans le cadre d'un projet expressément conçu pour favoriser la création de capacités technologiques dans les pays les moins avancés, des monographies ont été établies sur le Bangladesh, l'Ethiopie, le Népal et la République-Unie de Tanzanie. Les recommandations qui y figuraient concernant les mesures propres à renforcer les moyens technologiques ont été examinées à l'atelier sur certains aspects de la coopération touchant à la création de capacités technologiques dans les pays en développement, qui s'est tenu à Genève en avril 1995 (voir ci-après); les conclusions relatives aux orientations du projet ont été largement diffusées auprès des bénéficiaires;
- **Partenariat technologique** : Avec le concours de l'initiative

de partenariat technologique lancée par le Ministère du commerce et de l'industrie et l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni, un atelier a été organisé à Genève en avril 1995 pour examiner certains aspects de la coopération touchant à la création de capacités technologiques dans les pays en développement 8/. Les travaux ont porté sur : i) des observations et des expériences faites sur le terrain concernant la création de capacités, eu égard en particulier aux PMA; ii) des initiatives et programmes en cours, visant notamment à favoriser l'instauration de partenariats technologiques entre les entreprises des pays en développement et celles des pays développés. Une publication a été réalisée sous le titre "Technological Capacity-Building and Technology Partnership: Field Findings, Country Experiences and Programmes" (UNCTAD/DST/6) comprenant les rapports susmentionnés sur le Bangladesh, l'Ethiopie, le Népal et la République-Unie de Tanzanie. A la suite de l'atelier, une étude examinant les possibilités de partenariat technologique pour l'expansion des entreprises dans le monde en développement a été entreprise en 1995 9/.

#### Système d'évaluation des technologies de pointe (SEVTEP)

##### Contexte

138. Les technologies de l'information exercent une grande influence sur l'économie mondiale, qu'il s'agisse de l'informatique, de la prestation de services sociaux, de la productivité ou de la compétitivité : cette tendance se poursuivra dans le prochain millénaire. S'ils veulent être en mesure d'affronter la concurrence sur le marché mondial, les pays en développement devront mettre à profit les possibilités qu'offrent ces technologies.

---

8/ Pour plus de précisions, voir "Report of the Workshop on Selected Cooperation Aspects for Technological Capacity-Building in Developing Countries" (UNCTAD/DST/7).

9/ "Emerging Forms of Technological Cooperation: The Case of Technology Partnership" (UNCTAD/DST/13).

### Objectifs

139. Le programme SEVTEP vise principalement à informer les gouvernements, les universitaires et les secteurs public et privé des pays en développement de l'évolution des technologies de l'information en publiant et en diffusant un large éventail d'opinions émises à ce sujet par des responsables et des spécialistes de la question.

### Caractéristiques/produits

140. Le bulletin publié par le programme (ATAS Bulletin) est un moyen de contribuer au renforcement des capacités endogènes, notamment dans les pays en développement. Le dixième numéro de cette publication, paru pendant la période considérée, a fait l'objet d'une large diffusion. Le premier tirage de 4 000 exemplaires est épuisé. Une partie a été distribuée à un atelier organisé à Nairobi (mars 1996) par le secrétariat du Commonwealth, à l'intention des responsables de l'information des pays africains du Commonwealth. En outre, 200 exemplaires en ont été demandés par le Council for Scientific and Industrial Research (CSIR) d'Afrique du Sud, la Development Bank of South Africa et le CRDI, en tant que document de fond pour la Conférence sur la société de l'information et le développement qui s'est tenue en Afrique du Sud en mai 1996.

141. Une version abrégée du bulletin, intitulée "Information Society and Development", a également été publiée à la demande de l'Union européenne. Elle a servi de document de base à la conférence que la CNUCED a organisée à Midrand (mai 1996) en coopération avec l'Afrique du Sud et l'Union européenne.

### Examen des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

### Contexte

142. De nombreux pays en développement ont élaboré leurs politiques scientifiques et technologiques à une époque où le contexte économique, tant national qu'international, était très différent du cadre actuel de l'économie mondiale, fondé sur les mécanismes du marché. Il faudrait que ces politiques tiennent compte, à tout le moins, des changements qui ne cessent d'intervenir sur les plans technologique et économique.

### Objectifs

143. L'examen des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation vise à aider les pays concernés à évaluer la contribution que les orientations et institutions scientifiques et technologiques apportent au développement des entreprises, notamment à leur compétitivité internationale, de façon à mieux servir les intérêts du secteur industriel.

### Caractéristiques/activités

144. Les activités menées dans ce domaine se composent d'analyses qui s'inspirent de travaux en cours du secrétariat de la CNUCED et d'éléments de coopération technique dans le cadre desquels les pays reçoivent des conseils sur l'élaboration de différentes options. A la demande du Gouvernement colombien, la CNUCED, en collaboration avec le Comité de la science et de la technique au service du développement, a envoyé en Colombie, en juin 1996, une mission d'étude comprenant cinq experts. Celle-ci représentait la deuxième étape de l'opération entreprise dans ce pays dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, après la mission de programmation organisée en décembre 1995.

### Produits

145. Le principal apport de la CNUCED a été une contribution technique à l'examen en cours des politiques de la Colombie en matière de science, de technologie et d'innovation, en vue de l'établissement du rapport final.

## **E. Division des pays les moins avancés**

### **1. Pays les moins avancés**

### Contexte et objectifs

146. La tâche qui attend les PMA dans la seconde moitié des années 90 consistera à inverser la tendance à la détérioration de leur situation économique et sociale, à promouvoir une croissance économique, un développement et une transformation structurelle durables ainsi qu'à lutter contre leur marginalisation croissante dans l'économie internationale. Tels sont les objectifs du Programme d'action en faveur des PMA (1990) et de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action (1995).

Caractéristiques

147. En 1995, les activités d'assistance technique appuyées par la Division ont essentiellement porté sur les préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (New York, 28 septembre - 16 octobre 1995). Pour faciliter la concertation intergouvernementale, la CNUCED a entrepris un certain nombre d'activités préparatoires.

148. Trois réunions de groupes d'experts, pour lesquelles la CNUCED a coordonné l'établissement d'études de fond, ont été organisées à cet effet. La première, sur la participation de la femme au développement dans les pays les moins avancés, s'est tenue à Nyamey, en janvier 1995. Des recommandations précises ont été formulées concernant les mesures prioritaires à prendre dans ce domaine et la nécessité de tenir compte des préoccupations des femmes dans les principales activités de développement (TD/B/LDC/GR/2, 5 avril 1995).

149. Une deuxième réunion d'experts, sur les réformes de la politique budgétaire dans les pays les moins avancés, a eu lieu à Genève en mars 1995. Différentes options possibles en matière de réforme fiscale ont été examinées, de même que des moyens d'accroître les recettes publiques dans ces pays. Les principales conclusions et orientations qui se sont dégagées des débats sont présentées dans le document TD/B/LDC/GR/1, du 27 avril 1995.

150. La troisième réunion d'experts consacrée à la diversification du commerce dans les pays les moins avancés s'est tenue en avril 1995, à Genève. Les experts ont étudié les possibilités de diversifier les échanges commerciaux dans les pays les moins avancés, les obstacles à cette diversification et les mesures d'appui à prendre aux niveaux national et international. Ils ont adopté diverses conclusions et recommandations de politique générale, qui figurent dans le document TD/B/LDC/GR/3, du 17 mai 1995.

151. En mai 1995, un groupe de discussion spécial de haut niveau a examiné, avec la participation d'éminents spécialistes, des questions liées au financement externe, à la dette et au commerce à l'occasion d'une réunion donateurs-bénéficiaires. Il a formulé des idées et des recommandations novatrices, dont des propositions concrètes concernant une stratégie de gestion de la dette pour les pays les moins avancés.

152. Les activités énumérées ci-dessus ont permis aux PMA de participer plus efficacement tant aux préparatifs de la Réunion d'examen à mi-parcours qu'à la réunion elle-même, ce qui a contribué à en assurer le succès.

153. Parallèlement, une étude a été entreprise sur le développement en place et l'état actuel des systèmes financiers dans les PMA. Les monographies réalisées font le point des réformes du secteur financier menées au Bangladesh, au Malawi, en Ouganda, dans la République démocratique populaire lao, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Le processus de mondialisation et d'ouverture des marchés dans le secteur financier offre de nouvelles possibilités aux PMA tout en les rendant plus vulnérables à l'égard de l'évolution extérieure. Les recommandations formulées intéressent directement les responsables de l'élaboration et de la mise en oeuvre de réformes du secteur financier dans les PMA et peuvent être utiles aux donateurs pour l'établissement de leurs programmes d'assistance technique.

154. Un autre projet interrégional visait à aider les PMA à mobiliser et à allouer des ressources pour le développement. Des recommandations pratiques ont été présentées dans une étude générale réalisée à partir de quatre monographies nationales (Lesotho, Madagascar, République démocratique populaire lao et Vanuatu). Les conclusions de ces monographies pourraient également servir à mettre au point des modules de formation.

## **2. Pays en développement sans littoral**

### Contexte

155. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'infrastructures et de services améliorés le long des couloirs de transport de transit, afin de surmonter les handicaps propres à leur situation géographique.

### Objectifs

156. Les activités de la CNUCED dans ce domaine visent à aider ces pays à rendre leurs systèmes de transport en transit plus efficaces en simplifiant les procédures sur les plans administratif, de la gestion et de l'exploitation, et en mettant en place des mécanismes institutionnels appropriés de coopération en matière de transport avec les pays de transit.

### Caractéristiques

157. Des conseils sont prodigués aux pays sans littoral et aux pays de transit voisins en vue de simplifier les formalités douanières de transit, de rationaliser le trafic de transit par la route, le chemin de fer et les voies navigables, d'améliorer la qualité des services connexes tels que l'assurance-transit, le dédouanement et l'expédition de marchandises ainsi que la gestion des entrepôts de transit, de favoriser l'adoption et la mise en oeuvre d'accords de transit, de former des responsables et des professionnels du transit et de renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur du transport en transit.

### Produits/résultats

158. Pendant la période considérée, une étude détaillée des systèmes de transport en transit des pays d'Asie centrale a été entreprise dans le cadre d'un projet d'assistance technique intitulé "Central Asian External Trade and Transit Transport Initiative: Rebuilding the Silk Road". Cette étude, qui porte sur l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la Chine, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan, la Turquie et le Turkménistan, a notamment recensé les couloirs actuels et d'autres couloirs qu'il serait possible d'utiliser pour assurer la liaison entre les pays d'Asie centrale et des ports maritimes internationaux, et a mis en évidence les goulets d'étranglement matériels et autres existants. Cette étude constituait la principale contribution de fond à la réunion technique sur l'Asie centrale que la CNUCED a organisée en coopération avec le Gouvernement turc à Ankara (Turquie), du 7 au 9 novembre 1995.

159. Il en est ressorti que l'ouverture de nouveaux couloirs et itinéraires et l'amélioration de ceux qui existent déjà faciliteraient grandement l'accès des pays d'Asie centrale et des pays de transit voisins aux marchés mondiaux. La priorité a été accordée au développement de deux axes : 1) le couloir transcaucasien reliant la Chine à la mer Noire en passant par la mer Caspienne; et 2) l'accès le plus court à l'océan Indien par la République islamique d'Iran. Il a été également recommandé que les pays d'Asie centrale et les pays de transit voisins adhèrent aux conventions internationales qui contribuent à la facilitation du transit. La CNUCED a été invitée à fournir une assistance dans ce domaine.

160. En ce qui concerne la suite donnée aux précédents programmes d'assistance technique exécutés en Afrique, la douzième réunion de l'Autorité de coordination du transport en transit, à laquelle les ministres des transports du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zaïre ont participé à



Kampala (Ouganda), a été consacrée à l'examen des propositions faites par la CNUCED et le secrétariat permanent de l'Autorité en vue de relancer le projet de transport en transit pour l'Afrique centrale et orientale qui avait été financé par le PNUD et exécuté par la CNUCED. Les participants ont chargé le président de l'Autorité de faire appel à des donateurs pour trouver les ressources nécessaires à la revitalisation du projet.

## **F. Division de la coopération économique entre pays en développement et des programmes spéciaux**

### **1. Atténuation de la pauvreté**

#### Contexte

161. Le principal moyen permettant d'atténuer et de réduire la pauvreté dans les pays en développement consiste à créer des emplois et des moyens de subsistance supplémentaires exigeant peu de qualifications. L'avantage comparatif de ces pays dans le commerce international réside dans leur main-d'oeuvre peu qualifiée et peu coûteuse. Le Cycle d'Uruguay et des accords commerciaux régionaux tels que l'ALENA ont permis aux pays en développement de participer dans une plus large mesure à la division internationale du travail. Une stratégie de développement qui encourage une production axée sur les exportations peut ainsi créer de nouveaux emplois, d'où une atténuation et une réduction de la pauvreté.

#### Objectifs

162. L'objectif général de la CNUCED à cet égard a été de contribuer à l'amélioration des politiques visant à réduire la misère à la faveur d'un échange d'observations pratiques d'origine nationale. En 1995, l'accent a été mis sur les mesures propres à atténuer la pauvreté par le biais du commerce international.

#### Caractéristiques

163. Un atelier interrégional sur le rôle du commerce dans l'atténuation de la pauvreté s'est tenu à Santiago (Chili) du 10 au 13 janvier 1995. Il a fourni l'occasion de mettre en commun l'expérience acquise au niveau national à partir d'exemples positifs de lutte contre la pauvreté dans le cadre a) de petites entreprises manufacturières orientées vers l'exportation et b) d'activités de production et de transformation, par de petits exploitants, de produits agricoles non traditionnels destinés à l'exportation.

### Produits et résultats

164. Le secrétariat de la CNUCED a établi, pour la troisième session de la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté, des rapports analytiques et de procédure sur les travaux de cet atelier, l'un intitulé "Commerce international et atténuation de la pauvreté" (TD/B/CN.2/13), du 31 mars 1995, et l'autre "Rapport de l'atelier sur le rôle du commerce dans l'atténuation de la pauvreté" (UNCTAD/ECDC/PA/1), du 18 mai 1995. L'un des résultats obtenus réside dans les orientations générales reçues à cet égard par les Etats membres par l'intermédiaire de la Commission.

165. Une mission de suivi a été effectuée en Bolivie en mai 1995 afin d'évaluer et d'aider à établir une proposition de projet sur les moyens d'atténuer la pauvreté grâce à la production de produits agricoles d'exportation (floriculture).

## **2. Coopération économique entre pays en développement**

### **Financement du commerce dans le cadre d'arrangements régionaux et sous-régionaux**

#### Contexte

166. Les mécanismes permettant de financer le commerce entre pays en développement sont souvent déficients, ce qui ne facilite guère les courants commerciaux entre ces pays. Il s'avère nécessaire de renforcer les moyens de financement des échanges commerciaux au niveau des pays.

#### Objectifs

167. Cependant, compte tenu de l'étroitesse du marché de nombreux pays en développement et des dimensions restreintes de beaucoup de leurs entreprises, il faudrait sans doute élaborer des mécanismes appropriés de coopération sous-régionale ou régionale dans le domaine du financement du commerce.

#### Caractéristiques

168. Des ateliers régionaux et interrégionaux sont organisés pour permettre des échanges de données d'expérience et d'information entre les pays en développement, avec des pays développés et avec des pays en transition, au sujet des principaux enjeux, des nouveaux instruments et des modalités pratiques de financement du commerce susceptibles d'apparaître dans la seconde moitié des années 90.

### Produits et résultats

169. En 1995, le secrétariat de la CNUCED a réalisé les activités suivantes :

- Après examen de 140 institutions nationales et régionales, il a constaté qu'elles devaient dans leur quasi-totalité être renforcées, notamment pour ce qui est des crédits à l'exportation, des garanties et des mécanismes d'assurance;
- Il a établi des notes de fond analysant plusieurs mécanismes existants en vue de définir les principaux éléments et caractéristiques de plans types pour des organismes de financement du commerce;
- Il a activement participé à la table ronde sur les moyens de financer le commerce et l'investissement dans les pays en transition, organisée par la Commission économique pour l'Europe à Genève en décembre 1995. Il a communiqué à cette occasion une note d'information décrivant les travaux en cours du secrétariat de la CNUCED sur les questions relatives au financement des échanges commerciaux dans les pays en développement. Les participants ont apprécié cette contribution à leurs délibérations et exprimé l'espoir que des avis techniques pourraient être fournis concernant la mise en place de moyens de financement du commerce dans les pays de la CEI.

### Evolution des mécanismes de compensation et de paiements

#### Développement

170. Les mécanismes de paiements et de compensation sont d'importants modes d'échange entre les pays, en particulier dans le cadre des efforts de coopération et d'intégration économiques. Ils sont essentiels pour que des courants commerciaux internationaux puissent avoir lieu normalement dans les cas où les monnaies ne sont pas encore pleinement convertibles. L'élargissement et le renforcement des mécanismes de paiements pourraient susciter des effets externes d'une grande importance en matière de coopération financière et l'apparition de marchés sous-régionaux de capitaux.

#### Objectifs

171. Les activités de coopération technique touchant aux mécanismes de paiements et de compensation ainsi qu'aux nouveaux marchés régionaux de capitaux visent à : i) permettre aux pays en développement de participer

d'avantage aux relations économiques internationales; ii) accroître les flux commerciaux entre pays en développement; et iii) faciliter l'insertion des petites et moyennes entreprises des pays en développement sur le marché.

#### Caractéristiques/produits et résultats

172. Diverses activités intéressant l'Union asiatique de compensation (UAC) se sont déroulées en 1995 :

- Dans une étude opérationnelle établie en 1994, intitulée "The Asian Clearing Union: An Assessment and Prospects" (Evaluation et perspectives de l'Union asiatique de compensation), le secrétariat de la CNUCED a envisagé les modalités pratiques d'un élargissement des compétences, des fonctions et des activités de l'UAC; un conseiller technique de la CNUCED a activement participé à la réunion du conseil d'administration de l'Union, qui s'est tenue à Colombo (Sri Lanka) du 2 au 7 mai 1995. Les principales questions examinées englobaient l'accroissement du nombre des membres, les règles de l'UAC en ce qui concerne le passage à la convertibilité dans la région et la perspective d'un élargissement du rôle de l'Union : les exposés et les documents analytiques de référence présentés par le secrétariat de la CNUCED ont aidé le conseil d'administration dans son examen des aspects techniques d'une modification des procédures de règlement et de compensation dans un régime de convertibilité.

#### Coopération technologique entre pays en développement

##### Contexte

173. Les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, ont beaucoup de mal à soutenir le rythme rapide des mutations technologiques. La coopération technologique entre pays en développement et la coopération triangulaire avec les pays développés ont pour objet de favoriser le renforcement des capacités dans ce domaine et de remédier aux principales insuffisances liées à l'absence d'information, à la petite taille des entreprises et à la modicité des ressources financières et humaines consacrées aux travaux de recherche-développement.

##### Objectifs

174. Une série d'ateliers multinationaux et des activités de suivi sont envisagés en matière de coopération technologique et de renforcement des capacités. Ces ateliers s'adressent à des cadres, des gestionnaires, des

décideurs et des experts d'établissements nationaux et multinationaux de recherche, d'associations commerciales et professionnelles, d'organismes de coopération ou d'intégration, de départements chargés de définir des politiques et d'organisations non gouvernementales.

#### Caractéristiques

175. Diverses questions d'ordre technique et économique sont à prendre en considération : i) la complexité croissante des technologies, ii) l'ampleur des besoins de recherche-développement liés à l'évolution technologique, iii) la pénurie de capital-risque et de moyens de gestion nécessaires à l'application des résultats de R-D et de techniques plus récentes, iv) l'obsolescence des infrastructures de recherche et les difficultés qu'il y a à les moderniser, enfin v) les types d'informations, de compétences et de ressources humaines souhaitables face aux défis et aux possibilités découlant de la croissance économique et de la concurrence.

#### Produits et résultats

176. En 1995, la coopération technique de la CNUCED a porté sur :

- i) une publication, comprenant un résumé directif et des conclusions, relative à la coopération chercheurs-entreprises dans le domaine de la recherche technologique et de la commercialisation des résultats; une proposition connexe concernant la création d'une association régionale pour la commercialisation des résultats de R-D (RACORD), à laquelle il a été donné suite, notamment par la désignation d'un organe de liaison au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie CAPTT/CESAP; un projet multinational d'appui à RACORD, adopté par le biais des mécanismes du CAPTT/CESAP aux fins d'un financement;
- ii) l'élaboration et la formulation, en concertation avec le Centre régional africain de technologie CRAT/CEA et les organes régionaux et internationaux compétents (publics et privés), d'un projet d'atelier pour l'Afrique concernant la coopération et le renforcement des capacités en matière de technologie.

#### Evolution des marchés sous-régionaux et régionaux de capitaux

177. En l'absence d'économies d'échelle au niveau national, les pays pourraient améliorer les possibilités de marchés de capitaux aux échelons sous-régional et régional. De tels marchés permettraient non seulement de regrouper les risques, mais également de parvenir à une meilleure

compétitivité, de renforcer la confiance que les pays participants inspirent à des tiers et de faciliter l'accès des petites entreprises à des marchés et des circuits de financement plus vastes. Compte tenu de l'étude de 1994 sur la contribution des marchés régionaux de capitaux à la mobilisation des ressources et à leur utilisation efficace, le secrétariat de la CNUCED a proposé, à la fin de 1995, de mettre en place des services consultatifs sur le développement de ces marchés et le renforcement de leurs interactions.

### Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC)

#### Contexte

178. Le SGPC a pris effet après un long processus de négociations dans le cadre des réunions ministérielles du Groupe des 77. Il a été institué en tant que cadre de référence pour l'échange de préférences commerciales entre pays en développement. Le SGPC comprend à présent 40 participants, dont 6 PMA. Depuis son entrée en vigueur en avril 1989, l'Accord portant création du système a bien fonctionné et les courants commerciaux visés par le SGPC ont été considérables.

#### Objectifs

179. La deuxième série de négociations sur le SGPC a été lancée à Téhéran en 1991 en vue de faciliter l'adhésion au système et de poursuivre les échanges de concessions commerciales. Le comité chargé de la deuxième série de négociations en vertu de la Déclaration de Téhéran a constitué quatre groupes de négociation dans les domaines suivants : facilitation de l'adhésion, négociations produit par produit, négociations tarifaires générales, mesures commerciales directes et accords non tarifaires et sectoriels.

#### Caractéristiques

180. En 1995, un soutien technique a été apporté à l'application des concessions visées par le SGPC. Les activités d'appui ont consisté à assurer le service des réunions tant officielles qu'informelles des organes du SGPC. Des notes de référence et d'information ont également été communiquées aux pays en développement désireux de participer au système. Les concours techniques devaient être étendus aux négociations produit par produit et aux négociations tarifaires générales, ainsi qu'aux mesures commerciales directes et aux accords sectoriels et non tarifaires.

#### Produits et résultats

181. S'agissant de la facilitation de l'adhésion, les membres du Groupe des 77

ont été invités à adhérer à l'Accord et une assistance technique leur a été accordée. Huit pays se sont portés candidats à l'adhésion, à savoir la Colombie, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Maroc, le Myanmar, l'Uruguay, le Venezuela et la Zambie. Le Comité des participants du SGPC a décidé d'accepter les demandes de la Colombie, du Maroc, du Myanmar et du Venezuela, compte tenu des offres qu'ils avaient soumises. Des projets de protocoles ont été établis et présentés au Comité des participants, qui les a adoptés à sa huitième session.

182. Des dispositions ont été prises pour faciliter le processus d'adhésion grâce à la simplification des consultations et des négociations. Le Gouvernement brésilien, au nom des Gouvernements argentin, paraguayen et uruguayen, a fait part au Comité des participants de l'intention du Marché commun du Sud (MERCOSUR) d'adhérer à l'Accord relatif au SGPC en tant que groupement sous-régional de pays en développement. Dans les travaux sur la facilitation de l'adhésion, une attention particulière a été accordée aux demandes émanant des pays les moins avancés, qui ne sont pas tenus de faire des concessions selon le principe de la réciprocité.

183. Dans le secteur des négociations produit par produit, il y a eu trois séries de pourparlers bilatéraux entre les pays qui avaient déposé des listes de demandes et ceux auxquels les demandes étaient adressées. De nouveaux pourparlers bilatéraux doivent avoir lieu en vue d'achever la présentation, l'échange et la négociation des offres. Les activités concernant les négociations tarifaires générales se sont poursuivies. Les mesures commerciales directes et les contrats à long et à moyen terme ont continué à faire l'objet de négociations, mais celles-ci ont progressé plus lentement à cause de la complexité des problèmes en jeu.

184. Les activités de coopération technique ont été intensives en 1995 et près de 400 réunions ont été organisées conformément aux vœux des pays demandeurs. Ces réunions ont ouvert la voie à l'élargissement des concessions convenues. Les pays en développement ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction devant le bon fonctionnement de l'Accord portant création du SGPC et l'appui technique fourni en vue de la mise en oeuvre et du développement du système.

#### **Initiative pour un partenariat dans le bassin du Pacifique**

##### **Contexte**

185. Les relations économiques entre les pays en développement d'Amérique latine et ceux de l'Asie et du Pacifique sont actuellement peu développées en raison de plusieurs obstacles, notamment l'éloignement géographique, les différences de langue et de culture, le coût de l'implantation sur des marchés

inconnus, le manque de moyens d'investissement et de mécanismes de garantie entre les deux régions et l'absence de réseaux commerciaux. Qui plus est, les mécanismes existant dans le bassin du Pacifique n'englobent pas tous les pays en développement des deux régions.

#### Objectifs

186. L'objectif est d'introduire des arrangements et des mécanismes pour contribuer à la coopération requise dans le bassin du Pacifique, notamment entre les pays d'Amérique latine et ceux de l'Asie et du Pacifique.

#### Caractéristiques

187. L'initiative pour un partenariat dans le bassin du Pacifique a servi de cadre à des efforts visant à élargir les relations commerciales et économiques entre les pays en développement de ce bassin. Les activités entreprises en 1994 ont été poursuivies en 1995, notamment : i) la réalisation de deux études, l'une sur l'examen et les perspectives de la coopération commerciale, économique et institutionnelle entre les pays en développement d'Asie, du Pacifique et d'Amérique latine dans le bassin du Pacifique, l'autre sur l'état actuel des flux d'investissement entre ces pays et leurs perspectives; ii) la préparation de réunions régionales ayant pour objet de faciliter et d'accélérer les décisions à prendre au niveau des pays à l'égard des priorités régionales, en vue de la réunion ministérielle commune qui se tiendra en 1997.

#### Produits/résultats

188. Parmi les divers produits et résultats obtenus en 1995, il convient de mentionner :

- Des documents préliminaires sur les relations commerciales entre les pays en développement latino-américains et ceux de l'Asie et du Pacifique, et sur les régimes d'importation des pays riverains du Pacifique, études qui ont été présentées à une réunion d'experts latino-américains;
- Une mise à jour des études précédentes concernant l'examen et les perspectives de la coopération commerciale, économique et institutionnelle entre les pays en développement d'Asie et du Pacifique et ceux d'Amérique latine dans le bassin du Pacifique;
- Les préparatifs de la réunion régionale d'experts d'Amérique latine, qui s'est tenue ultérieurement (du 6 au 7 mai 1996, à Santiago du Chili). (Elle sera suivie d'une réunion ministérielle



qui devrait avoir lieu vers la fin de 1996);

- Des travaux visant à poser des jalons pour la réunion ministérielle commune prévue en 1997, qui aurait en particulier pour objet de réaffirmer la volonté politique des gouvernements de renforcer leurs relations commerciales et économiques mutuelles et de définir des mesures et des activités propres à renforcer leur coopération commerciale et d'autres formes de coopération économique.

#### **Appui à l'Union du Maghreb arabe (UMA)**

##### Contexte

189. La Convention commerciale et tarifaire de l'UMA prévoit, notamment, l'exonération à titre définitif des importations de produits originaires des Etats membres de l'UMA, des droits de porte, des taxes perçues au cordon douanier et toutes taxes d'effet équivalent.

##### Objectifs

190. Il est envisagé de mettre en place un système qui, en compensant les manques à gagner, convaincra les Etats de s'engager résolument dans le processus de libéralisation des échanges commerciaux. Une telle compensation n'interviendrait qu'après le démarrage du processus de libéralisation, mais il fallait auparavant en étudier tous les aspects de manière à ce que chaque Etat membre ait une vision claire de la situation.

##### Caractéristiques

191. L'étude devait déterminer le degré de dépendance des budgets des Etats membres vis-à-vis des recettes douanières, établir les moins-values en recettes résultant de l'application des mesures de libéralisation des échanges, définir la notion de pertes de recettes à compenser, faire des propositions sur l'établissement d'un mécanisme de compensation et sur son application.

##### Résultats

192. La CNUCED a apporté son concours à la préparation d'une étude prioritaire intitulée "Mécanisme de compensation des pertes induites de l'application de la Convention tarifaire et commerciale entre les pays de l'UMA". Elle a été traduite en arabe et soumise aux pays membres de l'UMA. Elle sera examinée par un groupe d'experts de l'UMA.

### 3. Assistance au peuple palestinien

#### Contexte

193. Conformément aux dispositions de la résolution 44/174 de l'Assemblée générale et au programme de travail pour 1994-1995, le secrétariat a poursuivi ses travaux sur les perspectives qui se dessinent concernant le développement économique soutenu du territoire palestinien de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Une nouvelle orientation a pu être imprimée à ces travaux grâce aux progrès accomplis sur le plan politique, qui ont entraîné la signature de la Déclaration de principes de 1993, puis des accords économiques entre Israël et la Palestine, ainsi que la prise de pouvoir de l'Autorité palestinienne.

#### Objectifs

194. Le programme du secrétariat relatif aux activités de coopération technique visant à appuyer le commerce, le financement et les services connexes palestiniens a été mis au point en 1995 : il définit un ensemble d'activités opérationnelles interdépendantes, ayant pour objet de fournir une aide dans les domaines où le peuple palestinien a assumé des responsabilités en matière d'élaboration des politiques et de gestion 10/.

#### Caractéristiques

195. Une fois approuvé par l'Autorité palestinienne, le programme a été présenté à divers donateurs bilatéraux et multilatéraux éventuels pour solliciter des contributions en vue de son exécution.

196. En même temps, un certain nombre de ministères et d'organismes relevant de l'Autorité palestinienne ont prié le secrétariat de fournir une assistance technique immédiate dans des secteurs prioritaires visés par le programme, dans lesquels l'Autorité palestinienne était appelée à intervenir conformément à son plan de travail pour 1995.

197. Une série de missions consultatives a été effectuée pour examiner la situation, recenser les problèmes et les besoins et mettre au point une stratégie et un programme d'action dans chacun des secteurs ci-après : ports, investissement et technologie, efficacité commerciale et produits de base. Les

---

10/ Pour plus de précisions sur la portée concrète et l'orientation de ce programme, il convient de se reporter au document TD/B/42(1)/8 du 3 juillet 1995 et à la version du programme publiée dans le document UNCTAD/ECDC/SEU/11.

rapports de ces missions, accompagnés de propositions détaillées concernant les mesures à prendre dans les secteurs en question, ont été présentés aux organismes compétents de l'Autorité palestinienne pour examen et décision.

#### Produits/résultats

198. Les missions d'enquête et de consultation ont élaboré un programme d'action détaillé dans chacun des secteurs pour lesquels une demande d'assistance avait été reçue de l'Autorité palestinienne.

199. Le secrétariat a établi des propositions de projets visant à mobiliser les ressources nécessaires à des mesures de suivi dans ces secteurs. A cet effet, des descriptifs des projets envisagés au titre des activités de suivi ont été présentés au Coordonnateur spécial des Nations Unies dans le territoire palestinien pour qu'il les soumette à la prochaine réunion du Groupe consultatif, qui doit se tenir en septembre 1996.

### **G. Division du développement des services et de l'efficacité commerciale**

#### **1. Efficacité commerciale**

##### Modernisation et réforme des douanes

##### Contexte

200. Une administration douanière efficace et compétente est indispensable au bien-être d'un pays quel qu'il soit. Elle peut à la fois servir les intérêts de l'économie nationale en lui procurant des recettes fiscales, aider le gouvernement à appliquer sa politique nationale et internationale, protéger le pays en luttant contre la fraude et le trafic illégal de marchandises interdites et soumises à des restrictions, fournir des informations statistiques relatives aux transactions commerciales extérieures - essentielles à la planification économique - et encourager le commerce international.

##### Objectifs

201. Les services des douanes de nombreux pays sont loin d'avoir l'efficacité et les moyens nécessaires. Le programme SYDONIA de réforme du processus de dédouanement vise à accélérer celui-ci grâce à l'informatisation et à la simplification des formalités, de façon à réduire au minimum les frais administratifs pour les milieux d'affaires et l'économie des pays. Il vise également à accroître les recettes douanières, principale source de revenu des budgets nationaux dans la plupart des pays, en veillant à ce que toutes les

marchandises soient déclarées, que le montant des droits ou taxes soit calculé correctement et que les exonérations accordées aux fins du développement fassent l'objet d'une gestion adéquate. Il s'agit enfin de fournir des statistiques commerciales et fiscales fiables et récentes pour faciliter le processus de planification économique de manière automatique, sous la forme d'un sous-produit du système douanier.

202. Le principal objectif est de mettre en place des systèmes aussi efficacement que possible, en assurant un transfert intégral de savoir-faire au profit des administrations douanières nationales au moindre coût pour les pays et les donateurs. Les projets servent aussi à introduire des normes internationales et à instaurer une coopération active entre les pays utilisateurs du système SYDONIA - dont le nombre ne cesse de grandir - ce qui accroît d'autant les avantages mutuels que procure ce programme.

#### Caractéristiques

203. SYDONIA est un système informatisé de gestion douanière visant la plupart des procédures du commerce extérieur. Le système traite les manifestes et les déclarations en douane, les opérations comptables et les procédures de transit et d'attente. Il fournit des renseignements détaillés sur les transactions commerciales internationales, qui peuvent être utilisés aux fins de l'analyse et de la planification économiques.

204. Ce programme, au titre duquel plus d'une quarantaine de projets étaient en cours en 1995, moyennant des dépenses supérieures à 7 millions de dollars, est le plus important de la CNUCED en matière de coopération technique.

205. Le logiciel SYDONIA fonctionne sur tous les types de matériel dans un environnement client/serveur. Les données relatives aux transactions et les paramètres sont stockées dans un système relationnel de gestion de base de données. Celui-ci tient compte de tous les codes et normes internationaux relatifs au traitement des opérations douanières, établis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'ONU.

206. SYDONIA peut être configuré en fonction de caractéristiques nationales telles que le régime douanier, les droits de douane propres au pays et les dispositions réglementaires et législatives pertinentes : la configuration initiale reste totalement souple et peut s'adapter, s'il y a lieu, à l'évolution des régimes, des réglementations et de la législation des douanes. Le système permet également l'échange électronique de données entre négociants et services des douanes selon les règles EDIFACT.

207. La stratégie de mise en application du système SYDONIA a été élaborée en tenant compte de l'enjeu considérable que représente un programme de réformes aussi complexe. Elle suppose un transfert intégral de savoir-faire pour assurer la viabilité à long terme du programme. Un engagement résolu des autorités nationales est essentiel à tous les échelons, et les progrès sont évalués de manière continue. Les activités prévues au titre des projets sont exécutées en trois phases :

- i) La phase préparatoire commence par une évaluation de la situation réelle. L'équipe nationale, de concert avec les conseillers internationaux, recense les secteurs devant faire l'objet d'une réforme, qu'il s'agisse de l'introduction de codes internationaux, de la rationalisation et de la simplification des procédures de dédouanement, de la mise en conformité des formulaires avec les normes internationales ou de la mise à jour de la législation douanière nationale suivant la Convention de Kyoto. Certaines de ces réformes peuvent être réalisées aux tous premiers stades des projets, mais d'autres doivent être approuvées par le parlement et leur mise en oeuvre peut prendre beaucoup plus de temps. Au cours de cette phase, des stages concernant la mise en application technique et fonctionnelle du programme SYDONIA sont organisés pour renforcer l'équipe nationale d'exécution et la préparer psychologiquement à assumer la responsabilité du système.
- ii) La phase d'exécution pilote comprend l'élaboration de la configuration nationale du système SYDONIA, c'est-à-dire le codage des tarifs douaniers et des dispositions réglementaires et législatives connexes, la saisie des données des tables de paramètres (codes et adresses des déclarants, codes des bureaux des douanes, etc.) et la mise au point des systèmes d'évaluation et de sélectivité. Les ordinateurs des bureaux pilotes (en principe, le siège de l'administration, un aéroport, un port maritime, un poste frontière terrestre et un bureau intérieur de dédouanement) sont installés, configurés et mis à l'essai pour que l'adaptation du système au niveau national réponde pleinement aux exigences de la réglementation. Les réformes engagées au cours de la première phase sont poursuivies, s'il y a lieu. Un plan de travail pour la mise en place du système dans l'ensemble du pays (phase 3), assorti d'une estimation des ressources requises, est élaboré. Un vaste programme de formation se déroule parallèlement, à l'intention des agents des douanes et des utilisateurs commerciaux.
- iii) La phase de déploiement peut en principe être exécutée par l'équipe nationale - les experts internationaux intervenant le moins

possible, voire pas du tout - si le transfert de compétences et de savoir-faire a été parfaitement effectué au cours des deux premières phases. Il s'agit davantage, en l'occurrence, d'une opération logistique que d'un problème intellectuel : elle consiste à équiper tous les lieux d'installation de façon à pouvoir fournir par voie électronique d'importantes quantités de moyens de formation reposant sur les stages types de la deuxième phase, puis à installer des systèmes informatiques dans les lieux désignés et à prévoir l'appui technique nécessaire. La configuration du logiciel douanier sera simplement copiée sur celle des sites pilotes appropriés.

208. Les deux premières phases durent au minimum 18 mois et ne peuvent être menées à bien que si elles font l'objet d'un ferme engagement politique et d'un appui sans réserve des autorités aux échelons les plus élevés, et moyennant la mise à disposition à temps complet d'une équipe nationale compétente et motivée comprenant une dizaine d'agents des douanes et de techniciens.

#### Produits/résultats

209. Les quelques exemples ci-après permettent de se faire une idée de l'impact des projets SYDONIA. Au cours des trois premiers mois de fonctionnement du système SYDONIA, Sri Lanka a enregistré une augmentation des recettes fiscales de 25 millions de dollars des Etats-Unis. Le Ghana et Maurice ont ramené la durée moyenne du processus de dédouanement d'une semaine à une demi-journée. En Colombie, l'amélioration des opérations douanières due au système SYDONIA a permis à l'entreprise Petroquimica Colombia d'économiser 4 millions de dollars par an sur le niveau des stocks et l'entreposage. Dans d'autres pays, les résultats ont été moins probants, principalement en raison de réticences à l'égard des profondes réformes à introduire dans le système douanier en vue de l'exécution du programme. Dans quelques cas regrettables, le matériel SYDONIA a été détruit à la suite de troubles politiques et d'une révolution, ce qui a entièrement paralysé les activités.

210. Au total, plus de 70 pays ont à présent adopté le système SYDONIA et 55 l'utilisent régulièrement. En 1995, huit nouveaux projets ont été signés. Selon une estimation prudente, les échanges internationaux visés par le système SYDONIA représentaient, cette année-là, plus de 200 milliards de dollars. Le système a, en 1995, accru les recettes fiscales d'au moins un milliard de dollars et réduit les délais cumulés de dédouanement de toutes les transactions de plus de 50 000 jours.

#### Réseau mondial de pôles commerciaux

### Contexte

211. Les perspectives offertes par le nouvel environnement commercial de l'après-Cycle d'Uruguay et par la diffusion des technologies de l'information ne pourront pas être exploitées si les négociants locaux continuent de se heurter à des obstacles techniques et réglementaires les empêchant de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

212. Les ministres et hauts fonctionnaires des 136 pays ayant participé au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (1994) ont invité la communauté internationale à fournir rapidement un important concours technique et financier aux pays en développement et aux pays en transition en vue de la création et de l'interconnexion de pôles commerciaux et de l'application des recommandations et des principes directeurs relatifs à l'efficacité commerciale.

213. A la reprise de sa huitième réunion directive, en juin 1995, le Conseil du commerce et du développement a déclaré dans ses "Conclusions concernant la coopération technique" (TD/B/EX(8)/L.3) que contribuer à la création et au renforcement des pôles commerciaux et de leur interconnexion devait rester un important aspect du programme de coopération technique de la CNUCED.

### Objectifs

214. Les principaux objectifs consistent : à accroître la participation des pays en développement et des pays en transition au commerce international, en mettant particulièrement l'accent sur les PME et les PMA; à réduire le coût des opérations et promouvoir de meilleures pratiques commerciales; à améliorer l'accès des négociants à l'information commerciale et aux réseaux mondiaux. Le programme vise également à diffuser des normes internationales en matière d'échange de données informatisé (EDI), telles que la norme EDIFACT de l'ONU.

### Caractéristiques

215. La première phase de l'établissement du réseau (GTPNet) a démarré en 1992, l'objectif étant de créer une "masse critique" de pôles commerciaux. La deuxième phase, visant à les relier entre eux dans le monde entier, a été lancée en 1994 à l'occasion du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale. En 1995, la CNUCED s'est attachée à mener à bien cette deuxième phase tout en jetant les bases de la troisième, prévue pour 1996 : les utilisateurs de pôles commerciaux pourront alors, grâce au GTPNet, effectuer leurs transactions sur Internet.

216. Deux projets de coopération technique relatifs au GTPNet ont démarré en 1995 : l'un consacré à la mise en place du réseau mondial de pôles commerciaux, l'autre à l'établissement du système central d'interconnexion du réseau. Un projet présenté à la Commission de l'Union européenne, visant à intégrer l'Afrique de l'Ouest dans le réseau mondial des pôles commerciaux devrait, sous peu, bénéficier d'un financement.

217. Pendant l'année écoulée, le Groupe d'experts sur les informations et normes relatives au GTPNet a fait porter l'essentiel de ses efforts sur l'utilisation de normes internationales dans les échanges d'informations effectués sur le réseau, condition sine qua non de l'interopérabilité du GTPNet.

218. Le Centre de développement des pôles commerciaux a mis au point le site World Wide Web du GTPNet sur Internet et l'"incubateur Internet des pôles commerciaux". Le serveur du GTPNet sur le Web présente des informations structurées sur l'efficacité commerciale, les pôles commerciaux, le GTPNet, le répertoire électronique des débouchés commerciaux (ETO) <sup>11/</sup> etc., et propose des liens hypertextes avec d'autres organismes de l'ONU, des institutions gouvernementales et des organisations et sources d'information liées relatives au commerce. Un logiciel servant de moteur de recherche ("agent intelligent") a été mis au point en vue de guider et d'optimiser l'utilisation des Gophers et du World Wide Web d'Internet.

219. Tous les pôles commerciaux peuvent être reliés au serveur GTPNet par des liens hypertextes s'ils possèdent leur propre serveur Internet. Dans le cas contraire, l'incubateur Internet offre à ceux qui en sont dépourvus (ce qui est souvent le cas des pôles commerciaux situés dans les PMA) la possibilité d'être présents sur Internet. Ils envoient leurs pages Web au Centre de développement des pôles commerciaux, qui les intègre dans le serveur du GTPNet. Actuellement, l'on compte plus d'une trentaine de pôles commerciaux rattachés à l'incubateur du Centre.

#### Produits/résultats

220. Ainsi qu'il ressort des informations fournies à la CNUCED, 48 pôles commerciaux étaient en service et 81 en cours d'établissement dans les 98 pays participant au programme à la fin de 1995.

---

<sup>11/</sup> La Bourse électronique de commerce permet d'effectuer des transactions sur des produits, des services et des placements par le biais du GTPNet.



221. Le serveur Web du GTPNet a été lancé en janvier 1995. En juillet 1995, lorsque le Centre de développement des pôles commerciaux a été transféré à Melbourne, un deuxième serveur identique à celui de Genève a été mis en place. Au début de 1996, huit sites miroirs étaient en service dans le monde et cinq en cours d'installation. L'accès au GTPNet en a été grandement facilité.

222. En 1994, seuls 30 pôles commerciaux avaient accès aux services de courrier électronique, contre 58 en février 1996. Ceux qui ont accès au World Wide Web d'Internet peuvent utiliser tous les services d'information en ligne du GTPNet alors que ceux qui ne peuvent accéder directement à Internet ont largement recours à l'incubateur. Pour la première fois, des PMA comme Djibouti, l'Ethiopie, les Maldives, la Mauritanie, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et Sao Tomé-et-Principe qui font appel à l'incubateur des pôles commerciaux, ont pu se faire connaître en passant des annonces et promouvoir ainsi leur commerce extérieur sur Internet.

223. Le Groupe d'experts a mis au point, à partir d'un sous-ensemble du message PRICAT (catalogue-liste de prix) un message EDIFACT pour les transactions inscrites au répertoire électronique des débouchés commerciaux (ETO). Ce message devrait contribuer pour une bonne part à rendre ces transactions pleinement conformes aux normes internationales. Les identifiants à six caractères compatibles avec le système EDIFACT/ONU sont utilisés dans le courrier électronique du répertoire ETO. Cette présentation est actuellement mise en place et testée par les pôles commerciaux, elle sera adaptée en fonction des informations reçues en retour.

224. Le système de messagerie électronique ETO a enregistré une croissance spectaculaire depuis sa mise en service il y a moins de trois ans, atteignant un rythme de 60 000 messages par mois en janvier 1996 <sup>12/</sup>. De l'ensemble des transactions ETO ayant fait l'objet d'une diffusion toutes catégories confondues, il ressort que le volume d'informations transmises par le GTPNet a rapidement augmenté, passant de 5 gigaoctets pour la période de juin 1993 à janvier 1995 (date de la dernière évaluation) à quelque 25 gigaoctets pour le seul mois de février 1996.

225. Il devient de plus en plus difficile à d'importants partenaires commerciaux de rester à l'écart du GTPNet. L'augmentation du volume d'activité permet de réduire sensiblement le coût de la collecte, de l'organisation, de la transmission et du traitement des informations commerciales. D'où un

---

<sup>12/</sup> Le volume d'activité de la messagerie ETO est calculé en multipliant le nombre de messages par le nombre de destinataires. Chaque message porte en moyenne sur cinq transactions.

accroissement constant du nombre des bénéficiaires des pôles commerciaux (en particulier les PME), et un renforcement de la progression technologique inhérente au GTPNet (par un réinvestissement dans la recherche-développement).

#### Projet de microbanques

226. Dans le cadre du programme spécial pour l'efficacité commerciale, une étude de faisabilité a été consacrée aux moyens de favoriser la mise en place de mécanismes de marché entre les fournisseurs de capitaux privés au niveau international et les emprunteurs des pays en développement, notamment les micro-entreprises et les petites entreprises.

227. Cette étude a abouti à la création d'un fonds privé qui investira dans les titres de créance émis par des institutions financières spécialisées dans les crédits aux micro-entreprises des pays en développement ("microbanques"). Ce fonds, administré par une banque luxembourgeoise de renom, sera géré par une société de gestion spécialisée de premier rang chargée de la sélection et du suivi des placements.

## **2. Développement des services**

228. Plusieurs projets exécutés par la Division du commerce international, notamment ceux qui sont mentionnés à la section C.1 ci-dessus, comportent d'importants éléments consacrés au commerce des services. De plus, la CNUCED poursuit la mise en oeuvre d'un programme coordonné d'assistance aux pays africains dans le domaine des services (programme CAPAS).

#### Contexte

229. La contribution que les services apportent à la croissance économique et au processus de développement s'avère de plus en plus manifeste. Les décideurs africains ressentent la nécessité de réformer la politique de leur pays en matière de services en conformité avec les objectifs d'intégration régionale et d'ouverture multilatérale des marchés.

#### Objectifs

230. Le programme vise à créer des capacités d'analyse et de prise de décisions dans les domaines suivants : politiques nationales relatives au secteur des services, intégration régionale des services et négociations multilatérales sur le commerce des services.

#### Caractéristiques

231. Les activités du programme sont exécutées par les pays participants par l'intermédiaire : 1) d'un groupe consultatif de représentants des secteurs public et privé et 2) d'une équipe nationale de recherche chargée d'élaborer des études analytiques sous la direction et avec le concours du groupe consultatif, utilisateur en dernier ressort des travaux de cette équipe. Le rôle de la CNUCED est de coordonner le programme de travail exécuté par les pays participants, de planifier et d'organiser des séminaires et ateliers régionaux, d'apporter un appui sur le plan des méthodes et de recueillir des fonds.

#### Produits/résultats

232. En 1995, quatre études sectorielles ont été réalisées dans le cadre de la phase II du programme CAPAS sur les sujets suivants : télécommunications, services de main-d'oeuvre (il s'agissait de deux études régionales), services de logistique commerciale et services financiers (deux études nationales). De telles études permettent, entre autres, de sensibiliser à la fois les pouvoirs publics, les établissements de recherche, les consultants et le secteur privé au rôle que les services jouent dans le processus de développement et de les aider à mieux cerner leurs intérêts dans les négociations en cours ou prévues dans le cadre de l'AGCS.

### **3. Transports maritimes, ports et transport multimodal**

#### Législation maritime

##### Contexte

233. De nombreux pays ont une législation maritime désuète et fragmentée, qui ne contribue guère au développement du trafic maritime et des services de transport par mer. Or la législation est essentielle à une bonne administration maritime et à la mise en place d'un cadre qui facilite les relations entre les armateurs et les propriétaires des marchandises transportées. De même, la législation maritime nationale est d'une importance capitale pour établir et définir le degré de compétence de l'Etat sur les navires battant son pavillon et sur les navires étrangers naviguant dans ses eaux territoriales.

##### Objectifs

234. Le programme vise à actualiser et harmoniser la législation, les documents et les procédures maritimes aux niveaux tant national que sous-régional, afin d'aider les pays à se doter d'un cadre juridique moderne pour des transports maritimes plus efficaces.

### Caractéristiques

235. En 1995:

- Une assistance a été accordée à la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes (CONMINMAR) pour l'harmonisation de la législation maritime; elle a consisté à établir des principes directeurs et des recommandations après une étude approfondie des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans le secteur maritime dans les Etats anglophones et francophones membres de la Conférence. La CNUCED a également aidé des experts nationaux à revoir le projet de code maritime de la Côte d'Ivoire en tenant compte des recommandations susmentionnées, conformément à la résolution 144/8/92 de la CONMINMAR.
- En Amérique centrale, un vaste projet visant à moderniser et à harmoniser la législation maritime du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua (LEGISMAR) a été mené à terme en 1995. Dans le cadre de ce projet, la CNUCED a collaboré avec l'OMI à l'actualisation et à l'harmonisation de la législation maritime des Etats centraméricains. En 1995, une réunion tripartite entre la COCATRAM, la CNUCED et l'OMI s'est tenue à Managua au sujet de l'achèvement du projet. Des réunions ont également eu lieu avec la Cour de justice centraméricaine et le système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).
- Les travaux visant à aider l'Ethiopie à rédiger un nouveau code maritime adapté à sa nouvelle situation de pays sans littoral se poursuivent.

### Produits/résultats

236. Les recommandations et principes directeurs adoptés par la CONMINMAR et le projet révisé de code maritime de la Côte d'Ivoire pourront en principe servir de modèle aux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, contribuant ainsi à l'uniformisation de la législation maritime des Etats membres de la Conférence.

237. Au titre du projet LEGISMAR, une législation maritime type a été établie à l'intention des Etats d'Amérique centrale. Des propositions concrètes visant à organiser et à renforcer l'administration maritime de chaque pays ont été formulées : un des résultats obtenus a été la mise en place d'une administration maritime en El Salvador.

### Transport multimodal

### Contexte

238. Les transports modernes de marchandises font appel aux conteneurs ISO. De nos jours, leur acheminement se fait principalement de porte à porte, une seule entreprise étant chargée de l'organiser et d'en assurer le suivi. Ce type de transporteur est souvent appelé un "entrepreneur de transport multimodal" (ETM).

239. Le transport multimodal facilite le commerce international et permet de mieux maîtriser la chaîne de transport. La conteneurisation a donné la possibilité aux transporteurs disposant des techniques les plus modernes de se lancer énergiquement et à grande échelle dans le transport multimodal, à la faveur, le plus souvent, d'un vide réglementaire et d'un cadre juridique rudimentaire. Actuellement, la situation de nombreux pays en matière de transport est la suivante : relativement peu de sociétés nationales proposent des services de porte à porte à destination et en provenance de pays étrangers, alors qu'il existe un nombre élevé de chargeurs et de destinataires qui sont des utilisateurs potentiels.

### Objectifs

240. Dans le domaine considéré, les activités de la CNUCED visent à faciliter le commerce en modernisant et en rationalisant le secteur du transport pour accélérer le développement économique, notamment en fournissant une assistance aux transporteurs et à leurs clients, en améliorant le cadre réglementaire applicable au transport de marchandises au niveau national et en renforçant les organismes publics compétents. Ces efforts passent le plus souvent par la création de comités nationaux de facilitation du commerce et du transport.

### Caractéristiques/produits/impact

241. Quatre activités de coopération technique ont été exécutées en 1995. L'accent a été mis essentiellement sur l'étude de couloirs de transport à forte densité, l'un entre New Delhi et Bombay, l'autre entre Hanoi et Haiphong. Des travaux de suivi concernant la création de comités de facilitation du commerce et des transports ont également été effectués en Colombie et au Pakistan. Chaque fois, sauf dans le cas du Viet Nam, il a été décidé d'établir un comité national. Au Pakistan, la Banque mondiale a donné suite aux activités et aux résultats du projet réalisé en mettant au point un projet complémentaire de plusieurs millions de dollars, qui a été accepté. La CNUCED devrait être associée à son exécution.

242. Un certain nombre d'ateliers consacrés au transport multimodal ont

également été organisés dans le monde entier. On trouvera plus loin des précisions sur les activités de formation à la gestion des transports maritimes.

243. La création de comités nationaux devrait contribuer à accroître l'efficacité du secteur du commerce et du transport dans les pays concernés. On prévoit d'intégrer, si possible, lesdits comités dans les pôles commerciaux nationaux.

244. Le secrétariat a en outre poursuivi la mise au point du logiciel "MULTISHIP Model II", programme informatique évolué de simulation permettant à l'utilisateur de tester un large éventail de scénarios qui facilitent la prise de décisions dans le domaine des services modernes de transport de porte à porte. Le logiciel est en cours d'adaptation sur Windows. Plusieurs utilisateurs ont informé le secrétariat que ce logiciel s'avérait fort utile aux entreprises dans la planification de nouveaux services.

245. La publication du bulletin relatif au transport multimodal suscite un grand intérêt chez les destinataires, et le secrétariat a reçu de nombreuses demandes d'exemplaires supplémentaires à envoyer dans le monde entier. Un réseau de centres de liaison sur le transport multimodal est actuellement mis en place : ils assureront au niveau local la diffusion d'informations pertinentes. Il convient à cet égard de signaler la création d'une nouvelle organisation privée, l'International Multimodal Transport Association (IMTA). Elle compte de plus en plus d'adhérents dans le monde et sa première assemblée générale se tiendra en juin 1996; de multiples questions relatives au transport multimodal y seront examinées.

#### Gestion et développement des ports

246. Un important projet d'assistance technique s'est poursuivi en Somalie, l'objectif étant de réorganiser la gestion des quatre principaux ports du pays. A la fin du mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) en mars 1995, les activités menées au titre du projet ont été suspendues dans les ports méridionaux de Mogadishu et Kismayu pour se concentrer davantage sur ceux du nord, Berbera et Bosasso.

247. Le projet a favorisé la mise en place de conseils d'administration dans les ports de Berbera et Bosasso. En 1995, des séminaires ont été organisés à l'intention des membres des conseils d'administration à Djibouti (14-15 mars) et à Nairobi (7-9 août). Le succès de ces rencontres montre l'importance considérable accordée par l'ONU à la remise en état des structures de direction du pays. Des spécialistes de la sécurité, des opérations et des finances ont été envoyés sur le terrain pendant le

deuxième semestre afin de mettre au point les procédures élémentaires d'exploitation et d'administration desdits ports. Par ailleurs, un séminaire destiné à 11 candidats au Conseil d'administration du port de Kismayu a été organisé en octobre à Nairobi.

248. La situation des ports de Mogadishu et de Kismayu fait l'objet d'un suivi, des visites y étant effectuées occasionnellement. Ces dernières complètent les enquêtes réalisées par le PNUD en matière de sécurité à l'échelle du pays. Pour l'instant, les conditions de sécurité excluent une reprise des activités prévues au titre du projet dans les deux ports en question.

249. Les activités relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la gestion des ports sont exposées ci-après.

#### Formation à la gestion des transports maritimes

##### Contexte

250. Les perspectives de développement par le biais du commerce sont directement liées à la mise au point et à l'organisation des services de transport par des moyens efficaces et novateurs. La quasi-totalité du commerce extérieur des pays en développement se faisant par voie maritime, la qualité des services de transport par mer doit faire l'objet d'une attention particulière.

251. Pour mettre en place des moyens de transport efficaces et organiser des itinéraires commerciaux, il faut que responsables et gestionnaires possèdent les compétences voulues et des connaissances à jour. Cela est d'autant plus important que les tendances actuelles à la mondialisation ne pourront être pleinement mises à profit que si les pays ont accès à des services efficaces de transport maritime.

##### Objectifs

252. L'objectif est d'aider les responsables, les cadres et le personnel commercial des pays en développement et des pays en transition à acquérir les compétences et les connaissances voulues, de façon à mettre en place des services de transport efficaces qui répondent aux besoins du commerce extérieur. Dans l'immédiat, la formation doit, d'une part, permettre de faire mieux comprendre le rôle que jouent le transport et ses différentes composantes au service du commerce et, d'autre part, dispenser des connaissances sans cesse mises à jour sur les évolutions juridiques,

commerciales et technologiques qui influent sur le mouvement des marchandises.

### Caractéristiques

253. Afin d'élaborer et d'offrir une formation adéquate, plusieurs méthodes sont utilisées, qu'il s'agisse d'organiser des cours individuels ou collectifs avec l'appui d'organismes d'accueil triés sur le volet, de mettre au point et de fournir des matériels didactiques à utiliser sur place ou de renforcer les capacités locales de formation de niveau professionnel. Elles sont toutes fondées sur une analyse systématique des besoins de formation et des moyens de les satisfaire en vue d'assurer les services nécessaires au trafic maritime.

254. Afin qu'une formation adaptée à la situation locale puisse être proposée à ceux, très nombreux, qui contribuent au transport de marchandises pour le commerce extérieur, la CNUCED met avant tout l'accent sur le renforcement des capacités locales de formation.

255. Le principal programme de formation dans le domaine maritime est TRAINMAR. Il se caractérise essentiellement par une méthode, étayée par des documents, qui peut être adoptée par tout centre de formation désireux de mieux répondre aux besoins locaux, ainsi que par un mécanisme de coopération entre centres locaux de formation, leur permettant de conjuguer leurs efforts et d'échanger leurs produits et leurs observations pratiques. Les centres qui dispensent une formation à la gestion du secteur maritime ou des entreprises prestataires de services en matière de trafic maritime peuvent étoffer leurs propres capacités en adoptant la méthodologie proposée. A cette fin, une série d'ateliers peuvent être organisés par la CNUCED ou par d'autres établissements compétents; la CNUCED fournit également des avis sur l'organisation locale des activités de formation et de mise en valeur des ressources humaines. Dans un deuxième temps, les centres de formation intéressés peuvent adhérer au réseau TRAINMAR. Les membres font partie d'un réseau régional au sein duquel ils organisent eux-mêmes leur collaboration sur les conseils de la CNUCED, qui coordonne la coopération entre les régions.

256. Parmi les autres activités de mise en valeur des ressources humaines, on peut citer "Stratship" et "Stratbulk", qui visent à améliorer la gestion des compagnies de transport maritime dans les pays en développement. Les cours dispensés continuent de répondre aux besoins de formation des cadres supérieurs sur des questions telles que la planification stratégique et l'amélioration de la rentabilité, notamment dans les secteurs du vrac sec et des navires-citernes.

257. JOBMAR offre aux participants la possibilité de suivre un stage en cours d'emploi dans les pays dotés d'un secteur maritime plus développé.



Ce programme vise à donner des connaissances pratiques en matière de gestion. L'expérience, qui ne peut être stimulée par des méthodes de formation traditionnelle, est acquise "sur le tas", et les progrès sont évalués d'après les résultats concrets obtenus. Le programme JOBMAR s'autofinance grâce aux frais de placement perçus et aux contributions reçues des organismes d'accueil.

258. La CNUCED propose également des ateliers sur le transport multimodal consacrés à des thèmes tels que : les avantages économiques et commerciaux découlant de l'introduction du transport multimodal; les régimes de responsabilité en matière de transport; les qualifications nécessaires pour introduire des services de transport multimodal; les mesures réglementaires et les prescriptions applicables aux qualifications des ETM; et l'échange de données informatisé. Chaque atelier s'achève par l'adoption d'un ensemble de recommandations, qui sont ensuite présentées aux responsables publics et privés des secteurs nationaux (ou sous-régionaux/régionaux) des transports, pour que des mesures soient prises en vue de remédier aux faiblesses ou aux goulets d'étranglement recensés dans les différentes branches.

259. Concernant la gestion des ports, un séminaire en français sur les terminaux à conteneurs a été organisé en 1995 à Anvers, et un autre en anglais sur le nouveau rôle commercial et le marketing portuaire. Les participants ont été particulièrement intéressés par les observations pratiques faites à l'occasion de la visite des ports de Gand, de Dunkerque et d'Anvers, ainsi que par l'évaluation des projets de commercialisation établis pendant le séminaire pour les ports de leur propre pays.

260. Les matériels didactiques mis au point par la CNUCED à l'intention des pays en développement, notamment le cours Stratship sur la politique des transports maritimes, les cours IPP sur la politique portuaire et les ateliers sur le transport multimodal, peuvent être mis à la disposition de tous les utilisateurs qualifiés, mais sont essentiellement destinés aux centres TRAINMAR.

Produits/résultats

261. Composé de trois centres seulement en 1980, le réseau mondial TRAINMAR a aujourd'hui des membres dans plus de 50 pays, certains possédant leur propre réseau national. Les centres nationaux font tous partie d'un des huit réseaux régionaux, qui organisent eux-mêmes les modalités de leur collaboration à l'échelon local. Les cours, l'expérience acquise et le personnel font régulièrement l'objet d'échanges au niveau régional, voire interrégional, lorsqu'il s'agit de questions particulièrement importantes. Les cours établis par chaque centre selon des normes de base, en anglais, en espagnol, en français ou en portugais, peuvent également être échangés : ils sont présentés dans des catalogues publiés dans les différentes langues. Certains cours sont aussi disponibles en arabe.

262. En 1995, des progrès ont été réalisés à tous les niveaux et dans des conditions très diverses. Dans les régions où les réseaux sont bien implantés, comme en Asie et en Amérique latine, les nouveaux membres désireux d'obtenir une aide ont de plus en plus tendance à s'adresser directement aux centres TRAINMAR situés dans les pays voisins. La Bolivie, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka, par exemple, ont tous été en mesure de créer de nouveaux centres sans aucune assistance officielle de la part de la CNUCED. Dans le même temps, celle-ci a pu concentrer ses très modestes ressources sur les régions où les réseaux sont moins étoffés, comme l'Afrique australe et l'Europe orientale. Dans le premier cas, des centres TRAINMAR ont été créés en Angola et au Mozambique à la faveur d'échanges de cours et de formateurs; parallèlement, des consultations se sont tenues avec des organisations maritimes en Afrique du Sud en vue de privilégier une coopération à l'échelle de l'Afrique. Dans le second cas, un nouveau centre TRAINMAR a été établi en Roumanie; il offre déjà une formation tant dans des domaines traditionnels, à partir de cours mis au point dans d'autres centres du réseau TRAINMAR, que dans de nouveaux secteurs, où la réforme des institutions nécessite de profondes transformations dans les politiques et les mentalités (zones de libre-échange, rôle du secteur privé, etc.). Les activités exécutées de concert avec les centres TRAINMAR d'Europe occidentale s'avèrent particulièrement utiles à cet égard.

263. Plus d'une centaine d'ateliers sur le transport multimodal (dont 7 en 1995) ont été organisés à ce jour dans le monde entier (21 en Afrique, 42 en Asie, 24 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 12 en Europe, dans 56 pays au total, pour des participants venus de plus de 100 pays). Ils ont grandement contribué à mieux faire connaître les questions liées aux transports modernes et leurs incidences sur l'efficacité commerciale. Les organisations et entreprises concernées sont ainsi mieux à même de s'adapter aux procédés actuels de transport de porte à porte.

## Gestion des itinéraires de transport

### Contexte

264. Au milieu des années 80, la CNUCED a étudié la situation des éléments composant les chaînes africaines de transport et a recensé les obstacles - matériels et autres - à l'amélioration de ces systèmes de transport. Elle a notamment conclu à la nécessité d'adopter un programme d'action qui permette de suivre les mouvements de marchandises, d'où l'idée du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM).

### Objectifs

265. Le système informatique SIAM suit les mouvements de matériel et de marchandises dans les différents modes de transport. Il a été conçu pour fournir aux transporteurs et aux intermédiaires des informations fiables, utiles et immédiates concernant les opérations effectuées sur un itinéraire de transport donné, leur permettant ainsi d'améliorer leur gestion et leurs processus de décision au quotidien.

### Caractéristiques

266. Le SIAM offre les ressources suivantes :

- Renseignements facilitant le contrôle des opérations des différents transporteurs;
- Informations anticipées sur le mouvement des divers envois, ce qui permet aux responsables de planifier l'utilisation optimale des réseaux de transport, de l'équipement et des installations, d'où une réduction de la durée du transit;
- Base de données à laquelle ont accès toutes les personnes concernées par l'expédition et le transport des marchandises, qui permet de localiser ces dernières et d'obtenir des renseignements sur le matériel de transport;
- Base de données permettant aux entrepreneurs de transport de planifier rationnellement leurs activités;
- Information récapitulant les mouvements de marchandises sur une longue période, pour aider à constituer des bases de données nationales et sous-régionales et permettre aux gouvernements et

à d'autres organismes d'analyser les problèmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'étudier les différentes possibilités d'investissement dans le secteur des transports.

267. Le système SIAM, faisant appel aux systèmes de communication existants et à la technologie aisément accessible des micro-ordinateurs, constitue un réseau d'informations reliant entre eux des points physiques situés le long des divers itinéraires de transport de surface, où les décisions sont prises.

268. Le SIAM applique des méthodes pragmatiques ayant fait leurs preuves et des procédés simples testés sur le terrain. Il emploie des solutions technologiques applicables dans des situations difficiles (micro-ordinateurs et moyens de télécommunication disponibles, par exemple).

269. Le SIAM comporte quatre éléments :

a) RailTracker : ce module permet de suivre l'acheminement des marchandises transportées par voie ferrée grâce à cinq logiciels de base (RailTraffic, TrailStats, RailInterchange, RailCommunications et RailTutorial);

b) PortTracker : ce système d'information portuaire comprend lui-même quatre modules de base (Manifest Transfer System, Harbour Master, Gate Pass et Port Statistics);

c) RoadTracker (transports routiers);

d) Lake/River Tracker (transports lacustres et fluviaux).

270. En 1995, 10 projets étaient en cours, dont un en Afrique australe au bénéfice des pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

#### Produits/résultats

271. Après avoir été mis en place, les années précédentes, sur les chemins de fer du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Cameroun, le module RailTracker a été installé en 1995 en Ouganda, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie dans le cadre du projet COMESA.

272. Le SIAM a apporté une importante contribution à l'intégration sous-régionale : les réseaux ferroviaires du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie peuvent, grâce à leur interconnexion électronique,

avoir chacun accès aux systèmes d'information des deux autres. Ce projet a contribué à améliorer les relations entre ces trois pays d'Afrique de l'Est et a abouti à la création d'un comité spécial chargé de surveiller le trafic ferroviaire sous-régional le long des couloirs desservant l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et l'est du Zaïre.

273. L'installation du module PortTracker dans les ports de Tema (Ghana) et Mombasa (Kenya) s'est achevée en 1995. Dans ces deux ports, tout le trafic maritime est désormais surveillé par le système SIAM, ce qui facilite considérablement les opérations maritimes (réservations, occupation des postes à quai, services de pilotage et de remorquage, etc.) ainsi que les entrées et les sorties de marchandises dans les ports : l'autorisation de sortie de tous les conteneurs transportés est délivrée par le SIAM, d'où une amélioration de l'efficacité et de la sécurité.

#### **4. Assurance**

##### Contexte

274. Les services d'assurance, qui constituent une composante importante des services financiers, permettent aux agents économiques de se protéger contre les risques et contribuent à sauvegarder le patrimoine national, tout en facilitant le développement et le commerce. De nombreux pays en développement, particulièrement en Afrique, sont souvent dépourvus de services d'assurance fiables et d'un prix raisonnable, adaptés aux besoins des agents économiques.

##### Objectifs

275. Le programme vise à :

- Etablir des marchés d'assurance compétitifs et efficaces et à permettre à une grande partie de la population d'y accéder plus facilement;
- Fournir un appui technique, des avis, des orientations et une formation aux autorités de tutelle, notamment pour l'élaboration de cadres juridiques et de mécanismes de surveillance;
- Mieux faire connaître aux responsables publics et aux cadres des sociétés d'assurance les incidences de la libéralisation du marché des assurances et d'autres questions plus techniques, et leur fournir des informations à ce sujet.

Caractéristiques/produits/résultats

Séminaires de formation

276. Compte tenu des conclusions d'un rapport consacré aux besoins de formation des organismes de surveillance des assurances des pays d'Afrique et de l'océan Indien, trois séminaires consacrés à "la surveillance des activités d'assurance" ont été organisés dans différentes régions d'Afrique en 1995 :

a) Au Caire (janvier 1995) à l'intention des pays anglophones d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, avec la participation de représentants de 12 pays (Afrique du Sud, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan et Sri Lanka);

b) A Pretoria (juillet 1995) à l'intention des autorités de surveillance des pays d'Afrique australe, avec la participation de représentants de sept pays (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe);

c) A Casablanca (prévu pour décembre 1995, le séminaire a été reporté à janvier 1996) à l'intention des pays francophones d'Afrique du Nord et de l'Ouest, avec des participants venus de 10 pays (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie) et un représentant du "Brown Card Agreement".

277. Au total, 80 agents des autorités de surveillance de 30 pays ont participé à ces séminaires. Ainsi qu'il ressort des évaluations auxquelles ils ont procédé, les participants ont été très satisfaits à 92 %, 94 % et 100 %, respectivement, du déroulement général des séminaires du Caire, de Pretoria et de Casablanca. Il est encore plus intéressant de noter que, respectivement, 80 %, 73 % et 100 % d'entre eux ont estimé que les séminaires leur seraient très profitables sur le plan professionnel. Les autorités nationales de surveillance ont montré qu'elles étaient attachées à accroître les compétences de leur personnel en prenant à leur charge les frais de voyage de la plupart des participants.

## Conférences

278. Deux conférences successives ont été organisées conjointement par la CNUCED et la Société égyptienne de réassurance en avril 1995 au Caire. Elles avaient pour thème, l'une "la libéralisation et la privatisation des marchés d'assurance", l'autre "les pays en développement et la réassurance dans un monde en évolution". Elles ont réuni plus de 350 participants venus du monde entier. La grande majorité d'entre eux ont affirmé que ces conférences avaient été très utiles et leur avaient permis de mieux comprendre le processus de libéralisation et ses conséquences.

279. A la vingt-troisième Conférence de l'Organisation des assurances africaines, à laquelle ont participé plus de 1 200 représentants venus d'Afrique et du monde entier, le président en exercice de cette organisation a, dans sa déclaration liminaire, apprécié comme suit le rôle et l'impact de la CNUCED dans le secteur des assurances :

280. "Les résultats [enregistrés en 1995] s'expliquent sans aucun doute par la persévérance du personnel de nos compagnies d'assurance, par la perspicacité de nos gouvernements, mais aussi par l'appui constant de la CNUCED. A ce propos, permettez-moi de vous rappeler qu'au cours des 30 dernières années, la CNUCED, en collaboration étroite avec les gouvernements et les institutions des pays en développement, s'est efforcée de favoriser le développement des marchés de l'assurance en mettant à notre disposition des experts compétents et coopératifs, en prodiguant des conseils éclairés sur la législation applicable aux marchés africains de l'assurance et en établissant des cadres, des mécanismes de surveillance et des structures de gestion pour ces marchés."

## **H. Activités intersectorielles et autres activités**

### **1. Mesures de réglementation commerciale**

La base de données de la CNUCED sur les mesures de réglementation commerciale et la diffusion d'informations au moyen du CD-ROM TRAINS

## Contexte

281. Les lois et réglementations commerciales et les procédures administratives nationales ont des incidences sur le commerce. De très grandes compétences sont nécessaires pour exploiter d'importantes quantités de données sur les divers obstacles au commerce. Les mesures de réglementation commerciale, telles que définies par la CNUCED, sont des mesures qui ont une influence réelle ou potentielle sur les courants d'échanges internationaux, du fait de leur nature même, ou de la façon dont elles sont appliquées. Depuis

plusieurs années, le secrétariat de la CNUCED rassemble des informations provenant de ses Etats membres sur ces mesures. L'étendue et la qualité des renseignements se sont progressivement améliorées et les données concernant plus de 70 pays ont été informatisées au niveau des lignes tarifaires du Système harmonisé : elles constituent désormais la base de données de la CNUCED sur les mesures de réglementation commerciale.

#### Objectifs

282. Cette base de données et les instruments de diffusion qui l'accompagnent ont été mis au point essentiellement pour accroître la transparence du commerce international et donc faciliter les échanges. La base de données a également été utilisée en vue d'analyser l'évolution des politiques commerciales nationales, d'élaborer des documents de référence pour les



négociations commerciales, d'analyser les conditions d'accès aux marchés extérieurs pour la promotion des exportations et de mener des travaux de recherche.

#### Caractéristiques et activités réalisées en 1995

283. Les activités exécutées pendant la période considérée ont consisté à améliorer et à élargir la base de données, ainsi qu'à l'adapter pour tenir compte des mesures visant des catégories de produits sensibles, en particulier ceux qui influent sur l'environnement. La version DOS du système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) a été perfectionnée, de même que la version WINDOWS, avec une fonction permettant la présentation de données chronologiques sur le commerce et les régimes d'importation. Une nouvelle version de TRAINS sur CD-ROM a été publiée à l'automne 1995.

284. Pour assurer la diffusion de l'information, le secrétariat de la CNUCED a invité les Etats membres à créer un centre de liaison TRAINS. Il a aussi pris contact avec des groupements régionaux à ce sujet. A l'heure actuelle, les secrétariats de l'ALADI, du Conseil de l'Accord de Carthagène, de la SAARC, de l'UDEAC et de l'UMA ont accepté de collaborer avec la CNUCED et participeront donc au programme interactif de diffusion de TRAINS. Après les visites de fonctionnaires de l'ALADI, de la SAARC et du Conseil de l'Accord de Carthagène au secrétariat de la CNUCED, un fonctionnaire de l'UDEAC y a passé deux mois pour se familiariser avec la tenue de nombreux fichiers informatiques, ce qui facilitera la collaboration. Des relations spéciales ont également été établies avec l'OCDE et la Banque mondiale.

285. Les centres de liaison reçoivent TRAINS sur un CD-ROM contenant des renseignements à jour sur les mesures de réglementation commerciale. Les centres de liaison sont aussi utilisés par le secrétariat pour obtenir des renseignements récents sur les pays ou les régions, en particulier des renseignements informatisés sur les tarifs douaniers et le commerce, ainsi qu'une documentation sur les mesures paratarifaires et non tarifaires. Un fonds d'affectation spéciale auquel peuvent être versées des contributions volontaires a été créé afin de répondre aux demandes d'autres parties intéressées, en particulier celles qui émanent du secteur privé.

#### Résultats et impact

286. L'utilisation généralisée de la base de données de la CNUCED, en particulier dans les publications d'organisations aussi prestigieuses que l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI, ainsi que dans celles de la CNUCED proprement dite, témoigne de l'utilité de cet instrument. Le système d'analyse et d'information commerciales TRAINS est largement utilisé par les ministères

du commerce et les bureaux nationaux de promotion des exportations. Le fait qu'un certain nombre d'universités et d'organisations privées ont versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le système d'information sur les mesures de réglementation commerciale donne la mesure de l'intérêt que suscitent les travaux de la CNUCED.

287. En 1995, ce système d'information jouissait donc à l'extérieur d'une réputation bien établie : la CNUCED peut désormais faire valoir que le logiciel TRAINS et la base de données sur les mesures de réglementation commerciales sont les outils les plus connus et les plus utilisés pour analyser les conditions d'accès aux marchés et les obstacles au commerce et débattre de ces questions au niveau international. Les quelques exemples récents ci-après permettent de le confirmer :

a) OCDE : Les données et la méthodologie sur lesquelles reposent les travaux du Groupe ad hoc d'experts sur les indicateurs de l'aide gouvernementale - relevant du Groupe de travail No 1 du Comité de politique économique - découlent pour l'essentiel du système TRAINS. Le rapport présenté par le secrétariat de l'OCDE à la réunion de janvier 1996 précise que "la base de données de la CNUCED est la plus complète actuellement disponible sur la question des obstacles tarifaires et non tarifaires".

b) Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) : Le rapport établi par le Conseil de coopération économique du Pacifique à l'intention de la Réunion ministérielle de la CEAP (Osaka, novembre 1995), concernant les entraves au commerce et à l'investissement dans cette région, utilise des informations provenant de la base de données de la CNUCED. Ce rapport constate que "la seule base de données complète sur les obstacles tarifaires et non tarifaires imposés aux importations est celle de la CNUCED";

c) Zone de libre-échange des Amériques - Groupe de travail sur l'accès aux marchés : Le logiciel TRAINS a été mis à profit dans une base de données relatives à l'hémisphère, utilisée à l'appui des débats du Groupe de travail à sa deuxième réunion. Dans le rapport du Groupe de travail sur sa troisième réunion (28 et 29 février 1996), des remerciements ont été adressés à la CNUCED pour sa collaboration;

d) Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) : TRAINS a été installé au secrétariat de la SAARC et utilisé dans des réunions d'organes comme le Comité de la coopération économique (voir le rapport de la sixième réunion du Comité, New Delhi, 1995);

e) Banque mondiale : La CNUCED et la Banque mondiale continuent de coopérer, notamment dans le cadre de travaux en commun sur le logiciel SMART

(Système pour l'analyse des marchés et les restrictions au commerce). En 1995, les deux organisations ont négocié un mémorandum d'accord pour collaborer à la mise au point de ce logiciel et l'intégrer au système TRAINS en 1996;

f) Banque interaméricaine de développement : Grâce à une collaboration spéciale avec la Banque interaméricaine de développement visant à élaborer un sous-système "TRAINS pour les Amériques", la base de données comprend désormais des renseignements sur les accords préférentiels bilatéraux, ainsi que sur les règles d'origine pour les pays de l'hémisphère occidental.

## **2. TRAINFORTRADE**

### Contexte

288. L'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce a été mise en évidence à maintes reprises au cours des 10 dernières années. Ainsi qu'il est précisé dans l'Engagement de Carthagène adopté par la Conférence à sa huitième session, une participation accrue des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale suppose, entre autres, des politiques résolues en la matière.

289. A la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement, ainsi qu'à sa quarante et unième session tenue en 1994, d'importantes recommandations ont été formulées en vue de mettre en oeuvre de manière cohérente, dans l'ensemble de la CNUCED, une démarche systématique à l'égard de la valorisation des ressources humaines dans le secteur du commerce et des services connexes.

290. Le document final de la neuvième session de la Conférence fait plusieurs fois état de la mise en valeur des ressources humaines dans la coopération technique, l'objectif étant par exemple de "renforcer les capacités ... humaines afin d'aider les pays en développement à analyser les questions nouvelles..."; en ce qui concerne l'infrastructure nécessaire au développement et à l'efficacité commerciale, la CNUCED est également invitée à "continuer de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition intéressés de commercer efficacement dans le cadre de programmes comme ... TRAINMAR et TRAINFORTRADE".

### Objectifs

291. TRAINFORTRADE est conçu pour mettre en valeur les ressources humaines dans le domaine du commerce et des services connexes grâce à l'élaboration et à l'échange de matériels didactiques et à la formation de formateurs. Ce programme contribue :

- Au renforcement des établissements qualifiés pour assurer une formation, qu'il s'agisse de concevoir et de produire des matériels didactiques de qualité ou de former des formateurs;
- A la mise en place d'un réseau de coopération entre établissements de formation pour échanger des renseignements, du matériel didactique et des formateurs.

Caractéristiques/résultats

292. Les résultats obtenus en 1995 sont décrits ci-après :

293. Analyse des besoins de formation : En 1995, des études détaillées sur les besoins de perfectionnement du personnel et de formation ont été réalisées pour le Pacifique et l'Afrique australe. Une étude similaire est en cours en Afrique de l'Ouest.

294. Ces études ont montré que, pour répondre aux besoins les plus pressants des pays en développement, une démarche intégrée s'avère nécessaire en matière de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce. Les principaux problèmes tiennent en partie à une pénurie de personnel qualifié dans les domaines suivants :

- Politiques (considérées comme la priorité absolue) : politiques commerciales nationales, diplomatie commerciale internationale, mesures en faveur du développement des entreprises, intégration régionale, commerce avec des entités régionales;
- Services d'appui : services d'information commerciale, gestion des moyens de financement du commerce et de l'investissement;
- Développement des entreprises : relations entre les entreprises, coentreprises, création de zones franches industrielles pour l'exportation;
- Opérations et techniques commerciales : commerce des produits de base et gestion des risques, opérations de financement du commerce.

295. Pour obtenir effectivement une amélioration des résultats commerciaux, il faut que la démarche intégrée envisagée soit appliquée simultanément à l'ensemble des intéressés (hauts fonctionnaires responsables de l'élaboration des politiques, cadres chargés des services d'appui, directeurs d'entreprise, professionnels du commerce), pour que tous les sous-systèmes de la structure commerciale nationale puissent intégrer en temps opportun dans leurs

opérations les nouvelles compétences acquises. A cet effet, les programmes de formation doivent être organisés en même temps et de manière coordonnée.

296. Il a été recommandé que la formation contribue à l'organisation des carrières et ne se limite pas à la formation en cours d'emploi, mais englobe également des activités de "pré-carrière" pour les nouveaux venus et de "gestion de carrière" pour les salariés déjà en poste. Des diplômes reconnus dans le monde entier dans le domaine du commerce international pourraient ainsi être introduits.

297. **Les dossiers de formation les plus récents** portent sur le nouveau cadre multilatéral du commerce international (23 modules, version anglaise), la formation des directeurs de pôles commerciaux (version française) et le développement du commerce entre les pays des Caraïbes (celui-ci n'a pas encore été validé).

298. **Les nouveaux modules en cours d'élaboration** sont les suivants : commerce des produits de base, copra et huile de coco, facilitation du commerce, financement du commerce, logistique des transports et assurance.

299. **Les dossiers de formation adaptés** englobent le nouveau cadre multilatéral du commerce international (version française pour l'Afrique de l'Ouest), la politique commerciale nationale (version anglaise pour l'Afrique et le Pacifique), la politique commerciale nationale pour les pays de la zone du franc CFA (version française).

300. **Les dossiers de formation mis à jour** comprennent le commerce des produits de base (marchés physiques) et le commerce avec les pays du marché unique européen (Moyen-Orient/version anglaise).

301. **Cours et formation de formateurs** : En 1995, 17 cours ont été donnés à 357 participants. En outre, 84 responsables d'activités de formation ont participé à la Réunion sur le développement du réseau, tenue à Grenoble (France) en juin 1995.

302. **Développement du réseau** : Des activités ont été exécutées en Afrique du Nord, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes, dans les pays lusophones d'Afrique et dans la région du Pacifique. Des travaux préparatoires ont été réalisés au Moyen-Orient.

303. **Deuxième Réunion sur le développement du réseau TRAINFORTRADE** : Cette réunion a été organisée à Grenoble du 27 au 30 juin 1995, avec la participation de 84 personnes de 29 pays et 8 organismes internationaux ou intergouvernementaux. Ses principaux résultats ont été les suivants :

- Tous les participants se sont déclarés intéressés par l'établissement d'un programme de formation sanctionné par un diplôme de commerce international et d'un certificat de deuxième cycle;
- Les membres du réseau TRAINFORTRADE ont adopté des principes généraux en vue d'approfondir et d'institutionnaliser la coopération entre les organismes de formation.

### **3. Services consultatifs**

304. Ainsi qu'il a été indiqué les années précédentes, le programme de coopération technique de la CNUCED bénéficie de deux sources de financement autres que les fonds affectés aux projets, à savoir le programme d'appui sectoriel du PNUD et le chapitre 12 du budget-programme de l'ONU. Le programme d'appui sectoriel du PNUD permet à des organismes qui, comme la CNUCED, n'ont aucune représentation sur le terrain, de fournir des conseils et des avis techniques aux gouvernements et de seconder les pouvoirs publics et les représentants résidents du PNUD dans la mise au point de nouveaux programmes et projets à soumettre au PNUD et à d'autres donateurs. Comme ils peuvent être utilisés avec souplesse et rapidement, ces fonds sont particulièrement utiles pour la CNUCED.

305. Les fonds alloués au titre de l'appui sectoriel du PNUD ont été utilisés en 1995 pour entreprendre une série d'examen des politiques par pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, de l'investissement et de l'efficacité commerciale.

306. Des conseils, un appui technique et une assistance concernant l'élaboration de programmes ont pu être fournis dans des domaines tels que les transports maritimes et les aspects logistiques, la réforme des douanes, le commerce international, le trafic de transit et la gestion de la dette, ainsi que pour les activités TRAINMAR et TRAINFORTRADE. Des ressources ont également servi à démontrer aux pays intéressés le fonctionnement des logiciels de la CNUCED (SYGADE, SYDONIA et SIAM) et à mettre au point des descriptifs de projet devant être approuvés par le PNUD ou d'autres donateurs.

307. Au titre du chapitre 12 du budget-programme de l'ONU, la CNUCED a reçu des fonds correspondant à environ 36 mois de travail en 1995 pour les services consultatifs interrégionaux, ainsi qu'un montant destiné à couvrir les frais de voyage connexes. Ces ressources ont été principalement consacrées à la coopération économique entre pays en développement, aux services liés au commerce, ainsi qu'au développement des entreprises, en particulier

des PME. Des conseillers ont effectué plus d'une vingtaine de missions en 1995.

### III. QUESTIONS GENERALES ET EVOLUTION

#### A. Coopération avec d'autres organisations

308. Les renseignements figurant dans la présente section portent sur les travaux menés en collaboration avec d'autres organisations dans le secteur de la coopération technique en 1995 et au premier semestre de 1996. Il convient à ce propos de se reporter également aux informations complémentaires sur la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations, transmises au Conseil à sa session en cours.

309. Vu le type de coopération technique que la CNUCED fournit sur les multiples aspects du commerce et du développement, il est normal qu'elle collabore avec d'autres organisations, qu'il s'agisse d'organismes des Nations Unies membres du CAC ou d'organisations internationales, régionales et sous-régionales. Cette collaboration passe tant par des arrangements officiels - mémorandums ou lettres d'accord interorganisations pour la mise en oeuvre de certaines activités de coopération technique - que par des relations informelles au niveau de l'exécution. Elle a pour but de tirer le meilleur parti possible des "capacités existantes, de créer de nouvelles synergies et d'éviter les doubles emplois afin que la coopération technique atteigne un niveau optimal. Elle devrait aussi aboutir à un échange systématique d'information et des pratiques les meilleures" (par. 99 du document final de la neuvième session de la Conférence).

310. Une coopération efficace est fonction des intérêts communs et de l'engagement mutuel de toutes les parties concernées. Dans cette optique, le Groupe de travail et le Conseil du commerce et du développement ont invité le secrétariat à renforcer sa collaboration avec d'autres organisations. A la neuvième session de la Conférence, les Etats membres ont décidé que "la CNUCED devrait intensifier sa coopération et sa coordination avec l'OMC, le CCI, les institutions compétentes du système des Nations Unies, d'autres organisations et des institutions donatrices, ainsi qu'avec les groupements régionaux et sous-régionaux, à travers des arrangements officiels et dans le cadre des mécanismes existants" (par. 99 du document final susmentionné).

311. Le Secrétaire général de la CNUCED entend s'employer à établir une collaboration efficace avec d'autres organisations, notamment dans le domaine de la coopération technique. Pour compléter les renseignements présentés dans la section II au sujet de la collaboration avec différents organismes, l'on trouvera ci-après un aperçu des initiatives récentes prises en la matière.

312. En novembre 1995, dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Conférence, le Gouvernement suisse, avec l'appui de la CNUCED, a organisé un séminaire sur la coopération technique pour le commerce et le développement à l'heure de la mondialisation (voir le rapport publié sous la cote UNCTAD/IX/Misc.1). Ce séminaire a fait ressortir le rôle catalyseur que joue la coopération technique en aidant les pays à tirer parti de la mondialisation ou à en atténuer les conséquences néfastes. Il a également permis de recenser un certain nombre de domaines qui se prêtent à une collaboration accrue entre les organisations intervenant dans des activités de coopération technique liées au commerce.

313. OMC. A la suite de la création de l'OMC en 1995, et en particulier depuis la désignation du Secrétaire général de la CNUCED, diverses mesures ont été prises pour assurer une complémentarité entre les deux organisations. Les chefs de secrétariats, ainsi que le Directeur exécutif du CCI, ont lancé à la neuvième session de la Conférence un programme intégré de coopération technique pour l'Afrique. Initialement axé sur huit pays, le nouveau programme vise à faciliter l'expansion et la diversification de leur commerce et à contribuer à leur intégration au système commercial multilatéral. Les activités prévues font une large place à la mise en valeur des ressources humaines et à la création de capacités institutionnelles, ainsi qu'au renforcement du potentiel de production pour l'exportation. Les travaux en commun envisagés dans le programme intégré - notamment des missions conjointes - ont à présent été mis en route, et des renseignements à jour seront communiqués au Conseil à sa prochaine session.

314. La CNUCED et l'OMC collaborent également à d'autres activités de coopération technique. Un résumé d'une page de leurs responsabilités respectives dans ce domaine et de celles du CCI a été établi et publié à la mi-1996. Les deux organisations collaborent étroitement dans la coopération technique fournie aux Etats non membres de l'OMC concernant l'adhésion à celle-ci. Des fonctionnaires de la CNUCED et de l'OMC participent régulièrement aux séminaires et aux ateliers organisés par l'une ou l'autre sur le commerce international et les questions connexes, notamment la mise en oeuvre et le suivi du Cycle d'Uruguay.

315. CCI. L'ONU, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED, et le GATT/OMC ont continué d'exercer conjointement leur tutelle sur le CCI, conformément aux dispositions approuvées en 1995. Outre cette responsabilité partagée, la CNUCED collabore également avec le CCI sur plusieurs questions opérationnelles.

316. La collaboration concernant l'efficacité commerciale et l'élargissement



du programme relatif aux pôles commerciaux s'avère positive. En tirant parti de cette expérience, les deux organisations s'emploient à renforcer d'autres secteurs d'activité, en particulier :

- la formation et la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le cadre du programme TRAINFORTRADE de la CNUCED;
- le développement des entreprises, compte tenu du mandat révisé de la CNUCED dans ce domaine; et
- la mise en place de capacités, dans le domaine de la politique commerciale et des mesures de promotion du commerce, ainsi que leur application.

317. Le PNUD reste un important partenaire, même si sa part dans le financement des activités de coopération technique de la CNUCED a diminué ces dernières années. Les coordonnateurs résidents, en leur qualité de représentants résidents du PNUD, agissent au nom de la CNUCED en ce qui concerne sa coopération technique, indépendamment de l'origine des fonds. Le programme d'appui sectoriel du PNUD à la CNUCED constitue une source appréciable de fonds hors projets, permettant de fournir des avis et un appui technique aux pays bénéficiaires : grâce à ce programme, la CNUCED a pu en 1995 entreprendre des travaux sur la première série d'examens des politiques par pays dans les domaines suivants : investissement; science, technologie et innovation; et évaluation de l'efficacité commerciale.

318. L'instauration d'un dialogue plus efficace entre la CNUCED et le PNUD suppose une concordance de vues sur la façon de répondre aux préoccupations du PNUD touchant au développement humain durable par une expansion du commerce et de l'investissement dans les pays en développement. La CNUCED entend collaborer dans ce sens avec le PNUD.

319. La Banque mondiale et la CNUCED coopèrent dans le cadre de plusieurs programmes, notamment ceux qui sont liés à l'utilisation de logiciels informatiques :

- gestion de la dette (SYGADE) : un programme conjoint a été entrepris de concert avec la Banque dans ce domaine et les installations SYGADE de certains pays sont financées à l'aide des fonds fiduciaires de la Banque mondiale, ainsi que par les emprunteurs de la Banque eux-mêmes;
- la Banque utilise des données provenant du système d'information sur les mesures de réglementation commerciale de la CNUCED et a

récemment demandé (moyennant une rémunération) que des travaux particuliers soient entrepris au sujet de ces mesures;

- suivi des marchandises et des engins de transport sur tel ou tel itinéraire, en particulier en Afrique : plusieurs emprunteurs africains de la Banque utilisent les crédits de l'IDA pour installer le système SIAM-CNUCED (Système d'informations anticipées sur les marchandises);
- réforme et modernisation des douanes : les emprunteurs de la Banque ont également recours à des prêts ou des crédits pour réorganiser leur administration douanière, y compris pour installer le logiciel SYDONIA de la CNUCED;
- la Banque s'intéresse aussi au programme des pôles commerciaux, l'application des technologies modernes de l'information pouvant servir à résoudre des problèmes de développement; enfin,
- la Banque fait appel aux connaissances spécialisées de la CNUCED dans le domaine du transport multimodal. Compte tenu des exemples susmentionnés de leur collaboration et de l'expérience positive qui s'en dégage, la CNUCED et la Banque mondiale ont produit une publication commune présentant des principes directeurs applicables aux échanges commerciaux et à la logistique des transports en Afrique.

320. La collaboration avec le FMI sur des questions opérationnelles est centrée en partie sur l'appui fourni par le Fonds à la réforme et à la modernisation des administrations douanières, y compris leur automatisation, dans le cadre du programme SYDONIA. Récemment, après un accord conclu avec le gouvernement concerné, le FMI a demandé à la CNUCED de fournir des services de gestion de la dette au Viet Nam.

321. La CNUCED coopère depuis un certain temps avec la Banque interaméricaine de développement (BID), d'une part dans le cadre du programme LATINTRADE et de questions connexes touchant au commerce international et, d'autre part, dans des activités liées aux systèmes SYDONIA et SYGADE : plusieurs emprunteurs de la BID ont pu, grâce à des prêts, financer l'installation de ces logiciels ainsi que les services consultatifs et la formation nécessaires. Comme nous le verrons ci-dessous, une coopération similaire devait être établie en 1995 avec la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement au titre d'une nouvelle initiative.

322. ONUUDI. Le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur général de

l'ONUDI sont convenus, par le biais d'un mémorandum d'accord, d'un certain nombre de mesures visant à approfondir la collaboration entre les deux organisations, notamment dans le domaine de la coopération technique. Il est prévu de privilégier les activités de promotion des investissements en Afrique et dans les pays les moins avancés. Au moment où le présent rapport a été établi, des consultations étaient en cours à ce sujet avec l'ONUDI.

323. La CNUCED continue de coopérer avec les cinq commissions économiques et sociales régionales de l'ONU. La teneur de cette coopération est naturellement fonction du mandat respectif et des compétences de chaque commission et de la CNUCED. Elle est centrée sur des questions telles que le commerce, y compris le suivi du Cycle d'Uruguay, la coordination dans la fourniture d'informations commerciales et l'efficacité commerciale, les transports, les stratégies et les expériences de développement, les pays les moins avancés, enfin la coopération entre pays en développement. Ces derniers mois, l'ONU a procédé à un examen de la coopération entre les commissions régionales et les organismes des Nations Unies ayant un champ d'action mondial, dont la CNUCED.

324. La coopération avec d'autres organisations s'est poursuivie en 1995, notamment avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, l'OIT, la FAO et l'OMI, ainsi qu'avec des organismes internationaux tels que le Fonds commun pour les produits de base et les organisations régionales et sous-régionales mentionnées dans la section II ci-dessus.

325. Au niveau opérationnel, la coopération peut se mesurer au nombre de projets ou d'éléments de projets que la CNUCED est invitée à réaliser au nom d'autres agents d'exécution, qu'il s'agisse des gouvernements eux-mêmes, du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU ou de différentes organisations. Ces projets sont énumérés au tableau IX de l'annexe. En 1995, la CNUCED a participé à plus d'une trentaine de projets de ce type, les dépenses s'établissant au total à 1,6 million de dollars environ. Pour d'autres projets, moins nombreux (la plupart d'entre eux relevant du CCI), la CNUCED, en tant qu'agent d'exécution, demande à un autre organisme de réaliser une partie des activités prévues.

#### **B. Suivi et évaluation des projets et programmes**

326. Les examens tripartites et les rapports finals fournissent les renseignements des plus utiles pour apprécier les résultats des différents projets. Cette question est examinée dans d'autres sections du présent rapport au titre du descriptif des projets considérés. Cependant, force est de constater que l'évaluation des incidences et du mode d'exécution est, dans une certaine mesure, avant tout fonction de la façon dont les résultats attendus

ont été définis lors de l'élaboration du programme ou du projet. De ce fait, conformément aux nouvelles directives du PNUD sur l'évaluation des résultats 13/, l'on s'attache de plus en plus à fixer au stade de la formulation des projets des objectifs orientés vers des résultats, et à analyser - plutôt qu'à décrire - au stade de l'évaluation les conditions dans lesquelles le projet a été exécuté.

327. Outre l'évaluation générale des résultats évoquée ci-dessus, des travaux d'évaluation sont également en cours au sujet du projet régional COMESA/SYDONIA/Eurotrace (RAF/92/A37) exécuté à Lusaka, (Zambie). Ce projet étant près de s'achever, l'objectif global de l'évaluation est de mesurer à la fois les progrès réalisés par rapport aux objectifs, les incidences du projet tant sur les pays bénéficiaires membres du Marché commun des Etats de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (COMESA) que sur le secrétariat du COMESA, et sa viabilité. Les enseignements qui s'en dégagent permettront de déterminer si le projet pourra être repris dans d'autres régions.

328. Par ailleurs, comme le Groupe de travail l'a décidé à sa vingt-sixième session, une étude approfondie du programme TRAINFORTRADE lui sera présentée à sa vingt-neuvième session, au début de 1997. Cette tâche cadre avec la décision prise par le Groupe de travail à sa vingt-quatrième session de demander la réalisation d'une étude annuelle approfondie sur un programme de coopération technique pour lui permettre de mieux évaluer ce programme, de faire des recommandations et de contribuer au renforcement de l'avantage comparatif de la CNUCED. Cet avantage devrait également être renforcé par une autre étude prévue, visant à aider la CNUCED à améliorer l'efficacité de son système d'obligation redditionnelle et de responsabilité ainsi que ses mécanismes de surveillance introduits par l'Assemblée générale dans de récentes résolutions.

329. Dans le cadre de la réorganisation du secrétariat, les capacités de suivi et d'évaluation seront étoffées. Il est prévu de faciliter la circulation des informations relatives à la gestion aux fins de suivi, tant pour les questions financières que pour les programmes, et d'introduire une base de données améliorée pour la coopération technique.

330. On trouvera aux paragraphes 385 à 395 ci-dessous des renseignements sur la suite donnée à l'étude approfondie du programme SYDONIA, examinée par le Groupe de travail à sa vingt-sixième session.

---

13/ Improving Programme Performance Assessment in UNDP. A Concept Paper, Service de l'évaluation et de la planification stratégique, PNUD, 1995.

### C. Evolution constatée dans la mobilisation des ressources

331. Les projets de coopération technique exécutés par la CNUCED sont financés par le PNUD et à l'aide de contributions à des fonds d'affectation spéciale. Comme on l'a vu dans la section I ci-dessus, les parts relatives de ces sources de financement se sont complètement inversées depuis la fin des années 80. La part du PNUD a diminué, et celle des fonds d'affectation spéciale s'est accrue ces dernières années : en 1995, les activités financées par le PNUD représentaient 36 % environ des dépenses totales et les fonds d'affectation spéciale à peu près 60 % (les 4 % restants correspondent aux activités financées par le budget ordinaire).

332. La diminution de la part du PNUD dans le financement résulte principalement de la réduction des fonds alloués aux programmes régionaux et interrégionaux, qui constituaient jusqu'à présent une importante source de coopération technique dans le secteur du commerce et du développement. Dans le cas de l'Afrique, l'aide financière du PNUD à des projets régionaux exécutés par la CNUCED, qui s'élevait à plus de 6 millions de dollars en 1991, s'est quasiment tarie en 1995. Le Conseil d'administration du PNUD a, pour la prochaine période de programmation, prévu d'accroître la proportion de ressources allouées aux programmes multinationaux : cependant, l'on ne sait pas encore dans quelle mesure le PNUD souhaitera associer la CNUCED et d'autres organismes à ces programmes.

333. En outre, il se peut que la part des ressources du PNUD consacrées à des questions économiques telles que le commerce et le développement ait pâti de l'idée erronée que l'objectif du développement humain durable pouvait être atteint uniquement par des initiatives en faveur du secteur social. La CNUCED a entrepris des consultations avec le PNUD au sujet des moyens permettant de remédier à ce problème.

334. Ces dernières années, les contributions fournies à la CNUCED au titre de fonds d'affectation spéciale dans le domaine de la coopération technique se sont considérablement accrues et diversifiées. Le tableau 4 indique le montant des contributions provenant des pays développés (CAD/OCDE) au niveau bilatéral, des pays en développement, de la Commission européenne et de sources multilatérales et autres, y compris des fondations et du secteur privé. On trouvera au tableau VII de l'annexe statistique des renseignements sur les contributions des différents pays.

**Tableau 4**

CONTRIBUTIONS A LA CNUCED AU TITRE DE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE, PAR CATEGORIE *a/* (1983-1985)  
(en dollars des Etats-Unis)

Catégorie	1983-1991 Total cumulé	1992	1993	1994	1995	TOTAL (1983-1995)	PART %
1. Contributions de pays développés (dont : experts associés)	21 454 873 n.d. <i>c/</i>	8 251 729 (784 000)	7 855 598 (632 000)	10 860 222 (535 507)	10 496 930 (671 683)	58 919 352 (2 623 190)	74
2. Pays en développement - Contributions générales	1 546 112	41 571	174 216	190 462	218 204	2 170 565	3
3. Pays en développement - Financement autonome <i>b/</i>	1 021 205	395 613	990 083	2 686 374	2 077 762	7 171 037	9
4. Commission européenne	425 758	1 594 663	443 698	1 780 215	4 122 548	8 366 882	11
5. Autres sources multilatérales <i>d/</i>	382 171	-	407 523	887 766	296 633	1 974 093	2
6. Fondations/Divers	191 410	129 832	249 396	194 926	290 316	1 055 880	1
TOTAL	25 021 529	10 413 408	10 120 514	16 599 965	17 502 393	79 657 809	100

*a/* Non compris les contributions au titre de la participation aux coûts versées par l'intermédiaire du PNUD.

*b/* Pour des activités exécutées sur leur propre territoire, financées par le trésor public ou à l'aide de prêts de la Banque mondiale et de banques régionales de développement.

*c/* Non disponible.

*d/* Banque mondiale, ONU, FAO, OCDE, PNUE, ONUDI.

335. Les apports financiers de la Commission européenne ont nettement augmenté ces dernières années, en particulier en raison de l'appui qu'elle a accordé à plusieurs programmes de la CNUCED, dont les programmes SIAM, SYDONIA, TRAINFORTRADE et TRAINMAR. La Commission a également fourni de modestes contributions à d'autres activités de la CNUCED. Le secrétariat entend, sur la demande des Etats membres, étudier les autres activités possibles de concert avec les directions générales compétentes de la Commission. Le développement de la coopération entre la CNUCED et la Commission a été également facilité par l'accord conclu entre celle-ci et l'ONU sur des questions administratives et financières.

336. Les contributions provenant des pays en développement eux-mêmes font apparaître deux tendances. Premièrement, certains de ces pays contribuent à la coopération technique de la CNUCED au profit d'autres pays en développement. Deuxièmement, des pays bénéficiaires sont prêts à recourir à leurs propres ressources nationales, ou aux prêts de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement, pour financer la coopération technique proposée par la CNUCED : tel a été le cas, en particulier, pour divers projets SIAM, SYDONIA et SYGADE entrepris en Afrique, en Asie, en Amérique latine ainsi qu'en Europe orientale et dans la CEI. Récemment, la CNUCED a pour la première fois conclu des accords avec la Banque africaine de développement (pour un projet SYGADE au Soudan) et la Banque asiatique de développement (pour un projet SYGADE au Viet Nam et un projet SYDONIA au Népal).

337. La CNUCED a en outre reçu des concours financiers de fondations ou de centres de recherches sur le développement et du secteur privé pour certaines activités opérationnelles. Dans le cas des centres de recherche et des fondations (Centre canadien de recherches pour le développement international, Fondation Carnegie, ou Institut international du développement durable, par exemple), il s'agit notamment de travaux analytiques sur les services, sur les corrélations entre le commerce et l'environnement et sur des questions monétaires et financières internationales. Le secteur privé a fourni de modestes contributions pour des informations spécifiques émanant de la CNUCED et des activités de formation (fonds d'affectation spéciale pour les statistiques du minerai de fer, Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS), matériels didactiques sur la gestion des ports, par exemple).

338. La diversité <sup>14/</sup> et l'accroissement des financements sous la forme de fonds d'affectation spéciale soulèvent deux questions. En premier lieu,

---

<sup>14/</sup> La diversité se manifeste également dans les modalités de financement appliquées par un même donateur.

contrairement aux procédures types du PNUD, les exigences des différents donateurs varient considérablement suivant les cas. Les négociations sur les aspects administratifs et financiers des descriptifs de projets ou des contrats et sur les rapports à fournir sont souvent complexes, ce qui retarde d'autant la conclusion d'un accord sur un projet.

339. En second lieu, la nature de la source de financement influe bien entendu sur la répartition des dépenses de coopération technique : cela ne devrait néanmoins pas poser de problèmes tant que les contributions des donateurs et des autres sources tiennent compte et vont dans le sens du programme de travail de la CNUCED, énoncé dans le plan à moyen terme et le budget-programme. De plus, le processus de financement de la coopération technique de la CNUCED pourrait être amélioré dans la pratique si la formule des affectations annuelles de fonds se généralisait, de même que les consultations régulières dans le cadre desquelles le bailleur de fonds et le secrétariat examinent conjointement les activités antérieures et s'entendent sur les travaux prioritaires à entreprendre, compte tenu des demandes de coopération technique adressées à la CNUCED et des priorités fixées par le mécanisme intergouvernemental.

340. La CNUCED bénéficie depuis des années de contributions fournies par plusieurs bailleurs de fonds sous la forme d'experts associés, détachés par le pays donateur ou recrutés dans des pays en développement. Bon nombre de ces experts ont fourni d'éminents services, et certains d'entre eux sont ensuite restés en poste au secrétariat. Il est prévu de poursuivre le programme des experts associés, en tirant parti au maximum de la possibilité offerte à cet égard par des pays de l'OCDE de recruter des experts de pays en développement, et en tenant compte de la nécessité de renforcer les dispositions relatives à la gestion des ressources humaines à l'égard des experts associés.

#### **D. Renseignements sur les dépenses d'appui**

341. Conformément aux politiques et procédures établies de longue date par l'ONU, la CNUCED prélève, lorsqu'elle exécute des projets au nom du PNUD ou d'autres bailleurs de fonds, une commission de 13 % du coût de l'exécution effective en contrepartie des dépenses supplémentaires engagées dans les activités opérationnelles, qu'il s'agisse de moyens techniques, de dépenses de gestion ou de frais administratifs. Le montant correspondant (autrement dit les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui) est versé sur un compte qui sert à financer les dépenses en question.

342. Il y a quelques années, le compte des dépenses d'appui était soit légèrement excédentaire (les dépenses financées à l'aide du compte restant inférieures aux encaisses) soit équilibré. Depuis peu, les dépenses d'appui



(de personnel principalement) dépassent les recettes courantes, le déficit étant financé au moyen de l'excédent antérieur. Par ailleurs, certaines dépenses de personnel qui pourraient normalement être imputées au compte des dépenses d'appui sont financées au moyen des crédits ouverts au budget ordinaire pour des postes qui demeurent vacants, ce qui contribue à alléger les charges.

343. Des efforts ont été entrepris pour rééquilibrer le compte des dépenses d'appui, mais il s'agit d'un processus graduel qui prendra du temps, d'autant que le budget ordinaire subit lui aussi des réductions sensibles.

344. La demande du Conseil tendant à affecter aux programmes de fond visés une part appropriée des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui a été prise en compte. Pour 1996, il est prévu d'allouer 50,5 % de ces ressources aux divisions organiques et 49,5 % aux activités d'appui au niveau central : en 1995, le rapport était de l'ordre de 45/55 % en faveur de l'appui au niveau central.

#### **IV. SUIVI DES DECISIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELATIVES A LA COOPERATION TECHNIQUE**

##### **A. Examen intergouvernemental de la coopération technique**

345. Conformément aux dispositions du paragraphe 107 b) du document final adopté par la CNUCED à sa neuvième session, le Conseil examinera chaque année les activités de coopération technique de la CNUCED, en se fondant sur les dispositions du paragraphe 96 du document final. Il sera aidé dans cette tâche par le Groupe de travail.

346. Il est proposé que cet examen se déroule dans le cadre de la session ordinaire d'automne du Conseil. Il est aussi proposé que le Groupe de travail se réunisse chaque année en septembre, avant la session annuelle du Conseil, pour passer en revue les activités de coopération technique de la CNUCED, notamment (voir le paragraphe 96 du document final de Midrand) leur coût-efficacité. Le Groupe de travail se conformerait aussi à la pratique (établie à sa vingt-quatrième session, en décembre 1994) consistant à examiner une étude approfondie portant sur un programme de coopération technique spécifique. Le Conseil examinerait ensuite les conclusions auxquelles le Groupe de travail aurait abouti à l'issue de cet examen, ainsi que les questions de politique générale se rapportant aux activités de coopération technique de la CNUCED, notamment les questions visées par le paragraphe 96 du document final de la neuvième session de la CNUCED.

347. Outre la question mentionnée ci-dessus, le paragraphe 96 mentionne trois

ensembles de questions liés entre eux, à savoir :

- stratégie assurant la concordance des programmes ordinaires et extrabudgétaires : voir les paragraphes 348 à 367;

- plan indicatif à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique : voir les paragraphes 368 à 372; et

- suivi et une évaluation des activités de coopération technique : voir les paragraphes 373 et 374.

#### Concordance des programmes ordinaires et extrabudgétaires

348. A sa neuvième session, la CNUCED a demandé au Conseil d'arrêter "une stratégie assurant la concordance des programmes ordinaires et extrabudgétaires qui ont pour but de consolider les liens entre les travaux analytiques et la coopération technique". La Conférence a estimé qu'une telle stratégie "accentuer[ait] la cohérence, la prévisibilité et la transparence organiques et financières du programme de coopération technique de la CNUCED" (par. 96 du document final).

349. Les Etats membres ont pris à cet égard des mesures en fonction de leurs vues, ainsi que de celles du Secrétaire général de la CNUCED, exposées dans le chapitre IV de son rapport à la Conférence (TD/366), à savoir que pour continuer de jouer un rôle et de s'acquitter de sa tâche à l'avenir, la CNUCED devra faire preuve de pertinence et d'efficacité face aux problèmes pratiques du commerce et du développement à l'ère de la mondialisation et de la libéralisation. Cette plus grande importance accordée à l'orientation pratique de l'organisation renforcerait à son tour la qualité des travaux analytiques effectués par le secrétariat et de l'appui qu'il apporte aux délibérations intergouvernementales.

350. La demande formulée par la Conférence au paragraphe 96 est d'une importance décisive pour ce qui est des liens entre les travaux analytiques et les activités opérationnelles et par là même, de l'évolution probable de la CNUCED pendant les quelques années à venir. L'élaboration d'une stratégie assurant la concordance suppose la prise en compte d'un certain nombre de considérations.

#### Détermination des priorités

351. La substance des activités de coopération technique de la CNUCED est déterminée, dans une large mesure, par les demandes des pays bénéficiaires, par les décisions des organes intergouvernementaux et par les priorités fixées

dans le plan à moyen terme et le budget-programme. En outre, le contenu du programme est naturellement influencé par les décisions que prennent les donateurs en consultation avec le secrétariat. Il est influencé aussi par des considérations de coopération interinstitutions, c'est-à-dire par le désir d'éviter le double emploi avec les travaux d'autres organisations.

352. La Conférence à sa neuvième session a énoncé, en les regroupant, les principaux domaines sur lesquels la coopération technique de la CNUCED devrait être axée (voir le paragraphe 97 du document final). Puisque la concordance entre programmes ordinaires et extrabudgétaires doit être assurée sur la base de la nature de l'activité, il y aurait lieu d'examiner les activités envisagées, afin de déterminer les modalités à retenir pour l'intégration des travaux de fond et des activités opérationnelles dans les domaines énumérés au paragraphe 97.

353. Les activités entreprises en 1995 se répartissent approximativement comme suit entre les quatre domaines retenus au paragraphe 97 :

- Mondialisation et développement :	15 %
- Commerce international des biens et services, et questions relatives aux produits de base :	18 %
- Investissement, développement des entreprises et technologie :	12 %
- Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale :	55 %

354. Bien qu'il soit affirmé au paragraphe 97 que le programme de coopération technique de la CNUCED devrait être déterminé par les priorités de son programme de travail, la demande formulée par les pays bénéficiaires, individuellement ou en groupes, représente une considération supplémentaire importante. La CNUCED n'a pas entrepris de préciser cette demande; il pourrait cependant être utile de le faire - pour les pays les moins avancés, par exemple - dans le contexte de l'élaboration du plan de trois ans.

#### Une approche fonctionnelle

355. Une autre manière de s'attacher à la question de la concordance consiste à considérer certaines activités fonctionnelles qui ne peuvent être effectivement menées à bien qu'au prix d'une intégration entre travaux analytiques et activités opérationnelles, quelle qu'en soit la source de financement. Une telle typologie pourrait se présenter comme suit :

- Travaux analytiques, comprenant l'étude et l'examen des questions de développement et des politiques nationales et internationales à mettre en oeuvre pour s'y attaquer. La plupart de ces travaux sont financés par le budget ordinaire; les contributions extrabudgétaires viennent en supplément, fournissant un appui en faveur de l'analyse de problèmes particuliers de développement et de leur solution;
  
- Services consultatifs à l'échelon national, sous-régional ou régional, assurés de manière à répondre simultanément aux demandes spécifiques émanant de gouvernements et d'organisations intergouvernementales, et à contribuer à améliorer l'appréhension des problèmes et possibilités spécifiques de développement au sein du secrétariat. Fournir des services consultatifs facilite la mise en commun entre pays d'expériences acquises en matière de développement. Cette catégorie pourrait aussi inclure les travaux portant sur l'examen des politiques des pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et de l'investissement, ainsi que l'évaluation de l'efficacité commerciale. Les services consultatifs pourraient être financés à la fois par le budget ordinaire (par exemple, programme ordinaire de services consultatifs interrégionaux de l'ONU) et par des contributions extrabudgétaires;
  
- Activités opérationnelles, financées exclusivement par des contributions extrabudgétaires, et comprenant :
  - Les programmes de formation visant à renforcer les capacités dans les pays bénéficiaires, et dont le contenu s'inspire directement des travaux et analyses du secrétariat;
  
  - La fourniture de logiciels ainsi que de services consultatifs et de programmes de formation connexes; et
  
  - La diffusion d'informations concernant le commerce, l'investissement et les questions connexes, extraites des bases de données de la CNUCED et destinées à l'usage des autorités officielles ou de la société civile.

356. On constate un certain degré d'asymétrie dans l'ensemble de fonctions ci-dessus, car tous les travaux analytiques ne comportent pas nécessairement un contenu opérationnel, tandis que tous les services consultatifs ou travaux opérationnels exigent un support analytique.

357. Une part majeure du programme de travail du secrétariat est naturellement déterminée par la nature et l'ampleur des demandes qui lui sont adressées par les organes intergouvernementaux et organes d'experts. Ainsi qu'il est noté au paragraphe 95 du document final de la neuvième session de la CNUCED, les liens entre les travaux analytiques et les activités opérationnelles sont naturellement influencés par les travaux effectués pour les mécanismes intergouvernementaux. De fait, le souhait des Etats membres est que les trois aspects, d'ailleurs liés entre eux, de la tâche du secrétariat - à savoir l'analyse des politiques, le soutien des délibérations intergouvernementales et la coopération - soient menés à bien de façon coordonnée, programme par programme.

358. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont entreprises dans le cadre des orientations générales que donne l'Assemblée générale par ses résolutions relatives aux activités opérationnelles à l'échelon du système (voir les paragraphes 396 à 402 ci-dessous), par exemple en ce qui concerne l'importance à accorder aux avis en matière de politique générale, à la création de capacités nationales et à la coordination au niveau national. Une stratégie assurant la concordance entre l'analyse des politiques et les activités opérationnelles devrait s'inspirer de ces orientations.

#### Questions se rapportant au budget-programme

359. Le souci de viser à assurer la concordance se traduirait en pratique à l'occasion de l'élaboration et de l'exécution du budget-programme. Les relations existant à l'ONU entre la partie du budget-programme qui finance les travaux de politique générale et d'analyse et la mobilisation de fonds extrabudgétaires aux fins de la coopération technique se fondent sur une distinction entre les programmes de travail dont l'exécution a été demandée par les organes délibérants et le budget biennal de l'Organisation financés par les quotes-parts des Etats Membres, d'une part, et les activités opérationnelles financées par des contributions volontaires, d'autre part.

360. La pratique établie est que le budget-programme finance les travaux normatifs et analytiques de l'ONU. Le budget général contient une provision modique pour services consultatifs, auxquels la CNUCED peut prétendre. La coopération technique est considérée comme une activité supplémentaire, financée par des contributions extrabudgétaires, l'Organisation apportant son concours en fournissant l'appui technique, administratif et de gestion nécessaire. Les coûts marginaux, supplémentaires, occasionnés par cet appui sont censés être couverts par un "revenu pour dépenses d'appui" financé par le donateur ou par le PNUD.

361. Cette manière de régler la question des relations entre fonds ordinaires et fonds extrabudgétaires est une pratique établie depuis un certain temps. Toutefois, ainsi qu'il ressort de l'examen indépendant des activités de coopération technique de la CNUCED entrepris en 1994 : "Dans la pratique, si l'on veut que la coopération technique soit efficace, il est indispensable qu'un fonctionnaire s'occupant de l'analyse des politiques, financée sur le budget ordinaire, participe aux activités de coopération technique pour que la synergie prévue à Carthagène devienne une réalité" 15/.

362. Une stratégie visant à la concordance devrait donc être appliquée par l'intermédiaire de budgets-programmes d'ensemble qui regroupent les deux éléments de la tâche de la CNUCED, de manière à assurer que la coopération technique fasse usage de la fonction d'analyse des politiques générales et lui apporte une contribution.

#### Etablissement de rapports

363. Les dispositifs en vigueur en matière d'établissement de rapports à l'intention des organes intergouvernementaux prévoient l'établissement d'un rapport annuel au Groupe de travail et au Conseil portant sur les activités de coopération technique. Le Conseil reçoit aussi chaque année un plan indicatif pour la coopération technique. Le Groupe de travail examine, sur une base biennale, des propositions de budget-programme.

364. Les Etats membres voudront peut-être examiner si ces dispositifs doivent être maintenus ou si d'autres dispositifs en matière d'établissement de rapports faciliteraient davantage - à l'échelon intergouvernemental comme à celui du secrétariat - la réalisation d'une plus grande concordance entre travaux analytiques et activités opérationnelles.

365. Au vu des considérations qui précèdent et une fois le secrétariat réorganisé mis en place et les postes les plus importants pourvus, le Secrétaire général de la CNUCED demandera aux gestionnaires de programmes de proposer des mesures visant à renforcer les liens entre travaux analytiques et coopération technique.

---

15/ Voir les paragraphes 82 à 84, en particulier le paragraphe 83, du document TD/B/40(2)/14 du 18 mars 1994.

366. La stratégie qui pourrait se dégager comporterait les éléments suivants :

- Un exposé des objectifs des activités de coopération technique entreprises par la CNUCED fondé sur le paragraphe 95 du document final de Midrand, sur les conclusions concertées 421 (XLI) du Conseil adoptées à l'issue de son examen général de 1994 de la coopération technique, ainsi que sur les décisions pertinentes de l'Assemblée générale;
- Un énoncé des priorités tenant compte des paragraphes 95 et 97 du document final de la neuvième session de la CNUCED, priorités qui seraient déterminées dans le cadre de l'examen du plan mobile;
- Un exposé, programme par programme, de l'analyse des politiques, des délibérations intergouvernementales et de la coopération technique, fondé sur le chapitre II du document final de la neuvième session de la Conférence; et
- Un résumé des activités dans le domaine des services consultatifs, de la formation, de la fourniture de logiciels et de la diffusion de données.

367. Après que le Conseil aurait examiné cette question à sa quarante-troisième session, le Secrétaire général de la CNUCED proposerait de procéder à des consultations informelles avec les Etats membres afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie que le Conseil pourrait adopter en 1997. Ces consultations pourraient porter aussi sur la question de l'élaboration de plans à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique.

#### Plans de trois ans pour la coopération technique

368. L'élaboration de plans pluriannuels serait une mesure positive, renforçant la prévisibilité et la transparence des activités de coopération technique de la CNUCED. Cette activité serait dans l'intérêt à la fois des bénéficiaires et des donateurs, et améliorerait les méthodes de travail du secrétariat. L'élaboration de plans à horizon mobile aiderait à déterminer les priorités de la coopération technique et à mettre en lumière les questions qui doivent retenir l'attention du Conseil et être suivies par lui. Certains programmes de coopération technique de la CNUCED donnent lieu à l'élaboration de tels plans - par exemple, le plan pour 1997-1999 présenté à la Réunion des donateurs du programme SYGADE, en juin 1996.

369. Il y a toutefois un certain nombre de questions qui influeraient sur la

qualité et la pertinence d'une telle activité, étant donné le contexte particulier des activités de coopération technique de la CNUCED.

370. Premièrement, des plans pluriannuels supposent, pour leur exécution effective, des ressources : il faut avoir l'assurance que ces ressources seront disponibles. La CNUCED n'étant pas une institution de financement de la coopération technique, elle n'est pas en mesure, pour le moment, de donner de telles assurances. Deuxièmement, le facteur qui détermine au premier chef la substance des activités de coopération technique de la CNUCED est l'intérêt, ou la demande, des pays bénéficiaires. Etant donné la nature des activités de coopération technique de la CNUCED - fourniture de services et de produits spécifiques découlant des travaux ordinaires de l'Organisation - il serait difficile pour la CNUCED de prévoir ou d'anticiper une demande spécifique plus de 12 mois à l'avance, par exemple.

371. Dans ces conditions, l'élaboration annuelle d'un plan de trois ans pour la coopération technique se ramènerait à un énoncé de priorités fondé sur les demandes et les intérêts exprimés par les pays bénéficiaires potentiels, sans constituer nécessairement la base de ressources de leur exécution. Selon toute vraisemblance, le plan portant sur la première année énoncerait avec une relative certitude les priorités et les programmes, en se fondant sur des demandes spécifiques et sur des ressources existantes. Les plans relatifs à la deuxième et à la troisième années auraient probablement un caractère plus approximatif.

372. Quoiqu'il en soit, une telle approche contribuerait à assurer la concordance entre les besoins ou demandes des bénéficiaires, les priorités pour la CNUCED et les ressources disponibles. Elle mettrait aussi en lumière l'écart qui existe entre ressources financières disponibles et besoins. L'examen de ces plans par le Conseil contribuerait sans aucun doute à combler cet écart.

#### **Suivi et évaluation 16/**

373. Dans le document final de la neuvième session de la CNUCED, la Conférence a déclaré que "les activités de coopération technique devraient être suivies et évaluées de façon continue, notamment pour en estimer les incidences sur les capacités nationales en fonction d'indicateurs pertinents" (par. 96). La responsabilité du suivi et de l'exécution des différents projets incombe aux fonctionnaires affectés à ce projet auprès de chaque division organique. La responsabilité du suivi de l'exécution d'ensemble du programme et de

---

16/ Voir aussi les paragraphes 326 à 330 ci-dessus.



l'évaluation incombe au Groupe de la coopération technique et au Groupe de la coordination et de l'évaluation des programmes, rattachés au Cabinet du Secrétaire général adjoint.

374. Une proportion importante de la coopération technique de la CNUCED contribue à la création de capacités, par exemple en ce qui concerne la réforme et la gestion des administrations des douanes, la gestion des passifs extérieurs, l'infrastructure des transports (ports, par exemple) ou les différents programmes de formation et de mise en valeur des ressources humaines (TRAINFORTRADE, TRAINMAR). Un examen entrepris sous les auspices du CAC, concernant les concepts associés à la création de capacités nationales, est en cours à l'heure actuelle. Le secrétariat en utilisera les résultats pour établir le rapport de 1997 sur la coopération technique, à l'intention du Groupe de travail et du Conseil.

#### **B. Création d'un fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés**

375. Comme l'a annoncé le Secrétaire général de la CNUCED dans le cadre de la réorganisation du secrétariat de la CNUCED, un fonds d'affectation spéciale sera créé en faveur des pays les moins avancés. Dénommé Fonds Kenneth Dadzie en l'honneur de l'ancien Secrétaire général de la CNUCED, ce fonds d'affectation spéciale "de modestes dimensions" faciliterait le lancement de nouvelles activités dans les quatre principaux domaines de travail de la CNUCED : "mondialisation et stratégies de développement, commerce et produits de base, services contribuant au développement et à l'efficacité commerciale, et investissement, technologie et entreprises".

376. Pour tenir compte des intérêts et des procédures des donateurs, les contributions au fonds d'affectation spéciale pourraient être réservées ou non à certaines activités. Bénéficiaires et donateurs pourraient participer à des réunions de consultation portant sur les activités financées par le fonds, qui se tiendraient à la même époque que l'examen annuel par le Conseil des pays les moins avancés. Des renseignements sur ce fonds ainsi que sur d'autres activités concernant les pays les moins avancés seraient inclus régulièrement dans le rapport annuel du secrétariat sur la coopération technique présenté au Groupe de travail et au Conseil.

377. Lors de la mise au point finale du présent rapport, les consultations avec les Etats membres entreprises par le Secrétaire général de la CNUCED à propos de la création d'un tel fonds étaient en cours. D'autres informations sur ce sujet seront données au Conseil à sa prochaine session.

#### **C. Création d'un bureau d'études : étude de faisabilité**

378. Les auteurs de l'examen indépendant des activités de coopération technique de la CNUCED, mené en 1994, ont recommandé que "la CNUCED [étudie] la possibilité de créer un bureau d'études autonome, à but non lucratif, étroitement associé à l'organisation, qui serait chargé de mettre au point et de vendre des logiciels et autres systèmes informatiques concernant le vaste domaine du commerce". Cette société de conseil, dont les dépenses seraient couvertes par les recettes, serait responsable devant la CNUCED. Les auteurs de l'examen en question reconnaissaient que "dans le système des Nations Unies, un tel bureau d'études est sans précédent, mais [que] cela ne doit pas être un obstacle à sa création ni, assurément, à l'étude détaillée de ses modalités de fonctionnement. D'autres entités du système des Nations Unies pourraient utilement examiner la légalité et la faisabilité technique de mécanismes consultatifs autonomes de ce type, vu les exigences de viabilité commerciale désormais formulées dans de multiples sphères d'activité" (par. 108 du document TD/B/40(2)/14).

379. Le Conseil du commerce et du développement a estimé qu'il y avait lieu d'étudier cette proposition de façon plus approfondie et le secrétariat a été invité à organiser des consultations sur la portée à donner à l'étude de faisabilité, sous réserve que des ressources extrabudgétaires en permettent le financement.

380. A la suite de consultations avec les délégations organisées en décembre 1994, et grâce à une contribution extrabudgétaire qui permettait de commencer les travaux, l'étude a été mise en route au milieu de l'année 1996. Son objet est de recommander de nouvelles approches qui mettraient la CNUCED en mesure d'élargir la gamme de ses activités de coopération technique et d'améliorer l'efficacité grâce à une plus grande souplesse dans la fourniture des produits et des services de la CNUCED, à leur commercialisation, à une coopération plus étroite avec le secteur privé et à un élargissement de la gamme des clients/bénéficiaires potentiels.

381. L'étude comprend deux parties d'égale importance :

- la première partie consiste en une analyse de toutes les questions associées à la création d'un bureau d'experts-conseils (c'est-à-dire, aspects financiers et commerciaux, d'une part, et orientation générale, questions juridiques et administratives associées à une telle opération dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'autre part);
- la deuxième partie consiste en un examen des différentes options permettant de favoriser la commercialisation et la souplesse à

l'occasion de l'exécution des activités de coopération technique : par exemple, sous-traitance à des sociétés commerciales, vente directe de services et plus grande adaptabilité dans l'application des règles pertinentes de l'ONU.

382. Cette deuxième partie n'avait pas été prévue initialement par le Conseil, mais a été ajoutée à la suite des consultations informelles tenues en décembre 1994.

383. L'étude vise à démontrer les avantages, pour les pays en développement, d'une commercialisation et d'une souplesse plus poussées et à faire la preuve que de telles activités resteraient dans le domaine public international sous l'autorité du Conseil du commerce et du développement.

384. Des informations concernant l'état d'avancement de l'étude seront données au Conseil à sa prochaine session.

**D. Informations concernant le suivi de l'étude approfondie  
du programme SYDONIA**

385. Au paragraphe 11 des conclusions concertées adoptées à sa vingt-sixième session en décembre 1995, le Groupe de travail a prié le secrétariat de la CNUCED, dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Conférence :

a) d'élaborer différentes options visant à améliorer le programme SYDONIA et la structure des ressources nécessaires pour renforcer la viabilité financière à long terme du programme; et

b) d'entreprendre les travaux préparatoires nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de consultations régulières entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat concernant le programme SYDONIA.

386. En ce qui concerne le point a) mentionné ci-dessus, les activités du programme SYDONIA peuvent être réparties en quatre catégories :

- services consultatifs et services de formation associés à l'installation du logiciel dans les administrations nationales des douanes;
- centres régionaux SYDONIA, chargés de soutenir les projets nationaux de mise en place du programme SYDONIA, d'élaborer de nouveaux projets et d'exécuter les programmes de formation SYDONIA;

- mise au point de nouveaux modules pour le logiciel; et
- entretien des systèmes existants, appui technique aux projets nationaux et régionaux SYDONIA et négociation de nouveaux projets.

387. Le financement des activités de la première catégorie est assuré par des ressources nationales, ou par des programmes d'aide accordés aux pays bénéficiaires. Ce financement est généralement disponible dès lors que le gouvernement a décidé d'entreprendre un programme de réforme et de modernisation de ses douanes, comportant l'informatisation des services, et d'adopter le programme SYDONIA comme système intégré de gestion des douanes.

388. Les centres régionaux d'appui (deuxième catégorie d'activités) devraient être financés par des contributions extrabudgétaires à la CNUCED, complétées par des contributions des pays utilisateurs. Toutefois, il a été difficile, dans certains cas, d'obtenir des contributions de donateurs. Un financement accru des centres régionaux est nécessaire si l'on veut maintenir l'efficacité des programmes SYDONIA en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

389. Les tâches associées aux activités des troisième et quatrième catégories sont effectuées par la CNUCED à Genève. Pour ce qui est des activités de la troisième catégorie, le financement devrait continuer d'être assuré par les contributions volontaires de donateurs contribuant à des fonds d'affectation spéciale pour la mise au point de modules spécifiques ou par des projets nationaux spécifiques.

390. Les activités regroupées dans la quatrième catégorie sont des activités régulières, habituellement répétées. L'aptitude de la CNUCED à soutenir et à maintenir le programme SYDONIA est directement fonction du volume des ressources disponibles, sur une base régulière, pour de telles activités. Une partie des ressources nécessaires devrait être fournie par le budget-programme, compte tenu de la responsabilité d'ensemble de la CNUCED à l'égard du programme SYDONIA. Les contributions du budget-programme pourraient être complétées par des contributions annuelles provenant des pays utilisateurs, prenant la forme de redevances de l'utilisateur. Les sommes correspondantes pourraient être inscrites au budget national du projet pendant la durée du projet. Par la suite, elles devraient être versées directement à un fonds d'affectation spéciale créé en faveur du programme SYDONIA.

391. Ainsi qu'il est noté dans l'étude approfondie, le programme SYDONIA a obtenu, ces dernières années, un succès croissant qui se traduit par une remarquable augmentation de la demande de nouveaux projets. Les ressources humaines dont le concours est nécessaire à l'exécution du programme ont

augmenté à un rythme beaucoup plus lent, et le programme SYDONIA se trouve aujourd'hui face à une situation dans laquelle la capacité existante ne suffit plus à faire face aux besoins et aux obligations.

392. Toutes les ressources du budget ordinaire actuellement affectées à l'efficacité commerciale et au programme SYDONIA correspondent à des activités de la quatrième catégorie. Les contributions extrabudgétaires en faveur de l'ensemble du programme SYDONIA sont affectées pour 55 % environ aux activités de la troisième catégorie et pour 45 % à celles de la quatrième. Il faudrait faire appel aux contributions des utilisateurs pour le reste des activités de la quatrième catégorie, en s'adressant à la fois aux nouveaux utilisateurs du programme SYDONIA et aux utilisateurs actuels. Les contributions des utilisateurs peuvent être inscrites au budget de tous les nouveaux projets nationaux SYDONIA. Il y aurait lieu de trouver une formule acceptable pour déterminer le montant de la contribution par pays dans les cas où les projets ont été achevés.

393. La démarche esquissée ci-dessus pour le programme SYDONIA - à savoir une combinaison de ressources provenant du budget-programme, de contributions des donateurs et de contributions des utilisateurs - peut aussi être retenue pour d'autres programmes de la CNUCED qui se trouvent dans une situation à peu près semblable, c'est-à-dire pour le programme SIAM et le programme SYGADE. Cette approche peut également convenir pour l'étude mentionnée ci-dessus à la section IV.C.

394. En ce qui concerne le point b) du paragraphe 11 des conclusions concertées, de nombreux pays utilisateurs ont déclaré souhaiter participer à des consultations régulières sur le programme SYDONIA. Une réunion annuelle des utilisateurs et des donateurs pourrait être très utile. Toutefois, pour de nombreux pays utilisateurs, les frais de voyage représenteraient un obstacle insurmontable. Il est donc proposé que des réunions annuelles des utilisateurs et des donateurs du programme SYDONIA soient organisées sur la base d'une participation sélective, fondée sur la participation antérieure, à l'échelon régional, aux réunions d'utilisateurs du programme SYDONIA. Les réunions annuelles - qui seraient accueillies par chaque région à tour de rôle - se dérouleraient toujours dans un pays utilisateur du programme SYDONIA. L'Administration philippine des douanes a déclaré attacher beaucoup d'intérêt à accueillir la première réunion de ce genre. Des contributions de donateurs permettant de financer les frais de voyage d'un certain nombre de pays utilisateurs du programme SYDONIA seraient demandées. Outre les institutions et pays donateurs, les organisations internationales intéressées seraient invitées à participer aux réunions.

395. Sous réserve des vues que le Conseil exprimera à ce sujet, le Secrétaire

général de la CNUCED propose de procéder selon les grandes lignes esquissées ci-dessus.

**E. Résolutions de l'Assemblée générale concernant  
les activités opérationnelles**

396. Des rapports antérieurs de la présente série contiennent des informations concernant les mesures prises par la CNUCED pour donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles. La plus récente de ces résolutions, la résolution 50/120, a été adoptée en décembre 1995, à la suite de l'examen triennal par l'Assemblée générale des activités opérationnelles.

397. La résolution porte sur cinq questions qui intéressent l'ensemble du système des Nations Unies, à savoir : élaboration et exécution du programme, coordination sur le terrain, gestion et appui aux programmes, évaluation d'impact et financement des activités opérationnelles. Les questions présentant une importance directe pour la CNUCED sont examinées ci-dessous. A sa session d'avril 1996, le Comité administratif de coordination a adopté une déclaration portant sur l'application de la résolution : le texte en a été distribué, pour l'information des Etats membres de la CNUCED, à la treizième réunion directive du Conseil, en juillet 1996 (voir le document TD/B/EX(13)/Misc.1).

398. Sous la rubrique élaboration et exécution du programme, l'Assemblée générale a invité les pays bénéficiaires intéressés à établir des notes de stratégie nationale qui puissent constituer un cadre de référence commun pour la programmation, le suivi et l'évaluation des activités des organismes des Nations Unies. Jusqu'à présent, la CNUCED n'a pas contribué à l'élaboration de telles notes; toutefois, cela pourrait changer, la CNUCED étant en mesure d'apporter une contribution par les travaux analytiques qu'elle consacre aux expériences réussies de développement.

399. L'Assemblée générale continue d'encourager l'application de l'approche-programme et le recours à l'exécution nationale par le système des Nations Unies. Dans ses activités de coopération technique, la CNUCED s'efforce d'appliquer l'approche-programme et soutient la pleine application de l'exécution nationale et l'utilisation des compétences nationales.

400. La CNUCED n'ayant pas de représentation directe sur le terrain, elle s'en remet au représentant résident du PNUD pour la représenter dans les questions se rapportant à la coopération technique et assurer la coordination sur le terrain avec d'autres activités pertinentes. Dès lors que ses capacités le lui permettront, la CNUCED accordera un appui accru au coordonnateur résident, en

particulier pour les travaux relatifs aux politiques de développement. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine contribueraient, de façon importante, à l'intégration de ses travaux analytiques avec l'application pratique de ces derniers, ainsi qu'il est décrit dans la section IV.A ci-dessus.

401. Dans le domaine de la gestion et de l'appui aux programmes, aucune question particulière n'appelle l'attention du Conseil. La CNUCED se conforme soit aux règles et procédures de l'ONU qui concernent les fonds d'affection spéciale, soit à celles du PNUD, selon le cas, et il n'y a pas de mesures que la CNUCED puisse prendre de son plein gré pour promouvoir les objectifs de l'Assemblée générale, par exemple en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification plus poussées des procédures ou l'utilisation des mêmes locaux dans les pays en développement 17/.

402. Le Conseil du commerce et du développement sera tenu régulièrement informé des faits nouveaux présentant une importance directe pour la CNUCED qui seront intervenus dans les activités opérationnelles de l'ensemble du système des Nations Unies.

-----

---

17/ Les services de la CNUCED chargés de projets dans les pays en développement sont situés dans les bureaux du PNUD : la seule exception est le Centre régional d'appui au programme SYDONIA à Lusaka (Zambie) situé dans l'organisation d'accueil, à savoir le COMESA.